



Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles

■ Bilan national 2011-2015



AVANT PROPOS

Toute démarche de prévention devant nécessairement s'appuyer sur un état des lieux, ce **bilan national** permet de connaître plus précisément les caractéristiques en France des **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) dans le secteur agricole**.

Les principaux objectifs de cette étude sont de :

- suivre, sur les cinq dernières années, l'évolution annuelle d'indicateurs spécifiques pour les TMS des actifs agricoles dont les données ou caractéristiques sont connues et consolidées,
- regrouper ces indicateurs dans des tableaux de bord,
- établir un bilan national sur des grandes tendances, à partir de quelques indicateurs de référence couramment utilisés (nombre de maladies avec et sans arrêt de travail, nombre de maladies graves, indice et taux de fréquence des maladies avec et sans arrêt de travail, coût des maladies, ...),
- répondre à l'accord cadre des partenaires sociaux européens en agriculture en centralisant les données relatives aux TMS en agriculture.

Les données présentées concernent l'ensemble des actifs agricoles, qu'ils soient salariés ou exploitants, en France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle¹.

Pour les salariés et les non-salariés agricoles, les données présentées correspondent à l'ensemble des maladies professionnelles ayant engendré des soins de santé ou une indemnisation de jours d'arrêt pour la première fois dans l'année considérée. Pour les accidents graves des non-salariés, il s'agit de l'année d'attribution du taux d'incapacité permanente partielle (IPP).

Un rappel sur quelques éléments de connaissance de la problématique des TMS sert d'introduction à ce bilan.

¹ Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle bénéficient d'un régime social particulier et ne relèvent pas de la MSA pour la reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) mais des Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles (www.3caaa.fr).

SOURCES DE DONNEES

Les données sont issues des bases :

- SIMPAT et SISAL (MSA) extraites à l'aide du système statistique d'information décisionnel SID SST des salariés agricoles,
- OREADE (flux accidents), SAEXA (flux affiliations) et RAAMSES (flux prestations) extraites à l'aide des systèmes statistiques d'information décisionnel SID ATMPEXA et du SID ATEXA affiliations des non-salariés agricoles.

L'observatoire des TMS en agriculture explore deux dimensions :

- l'évolution des maladies professionnelles reconnues au titre des **tableaux n° 29, 39, 53, 57 et 57 bis du régime agricole** de protection sociale pour les salariés et les exploitants (cf. annexe I),
- l'évaluation des coûts des prestations sociales afférentes pour la MSA pour les salariés et les non-salariés agricoles.

Ces données sont celles connues au 1er août 2017.

POPULATIONS COUVERTES

Salariés agricoles

Les salariés :

- les salariés des exploitations et entreprises agricoles
- les gardes-chasses, les gardes forestiers, les jardiniers
- les personnels enseignants des établissements agricoles
- les salariés de caisses de crédit agricole et des caisses de mutualité agricole
- les salariés des groupements créés par les chefs d'exploitations agricoles (coopératives et filiales, syndicats professionnels, ..)

Non-salariés agricoles

Les chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles non-salariés appartenant aux secteurs:

- agriculture productive (élevage, culture, arboriculture, viticulture,...)
- sylviculture
- paysagiste
- entreprise de travaux agricoles et forestiers

- marais salants, la conchyliculture, la pisciculture et les pêcheurs à pied
- établissements de dressage et d'entraînement et les haras
- ...

Leur conjoint et les membres de la famille travaillant sur l'exploitation

Les cotisants solidaires²

DEFINITION DES INDICATEURS

Pour **les salariés**, quatre indicateurs sont utilisés :

- **le nombre de TMS, avec et sans arrêt** de travail, qui ont donné lieu à un premier remboursement de soins et/ou à un versement d'indemnités journalières (IJ),
- **le nombre de TMS graves** qui ont donné lieu à une première attribution de rente (taux IPP $\geq$ 10 %) ou à l'attribution d'une indemnité en capital (taux IPP < 10 %) au cours de la période considérée.
- **Le taux de fréquence** (définition ci-après)
- **L'indice de fréquence** (définition ci-après)

Pour les **non-salariés**, trois indicateurs sont utilisés :

- **le nombre de TMS, avec et sans arrêt** de travail, qui ont donné lieu à un premier remboursement de soins et/ou à un versement d'indemnités journalières (IJ),
- **le nombre de TMS graves** qui ont donné lieu à une première reconnaissance d'un taux d'IPP au moins égal à 1 % au cours de la période considérée. Etant donné que la rente est attribuée avec un taux au moins égal à 30 %, il est possible que les taux IPP inférieurs à ce dernier ne soient pas renseignés de manière exhaustive dans les bases, ce qui laisse à penser qu'il existe une sous-estimation du nombre de TMS graves.
- **L'indice de fréquence** (définition ci-après)

² Cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Taux de fréquence

Le taux de fréquence, au cours d'une année, est défini comme le nombre de TMS avec ou sans arrêt par million d'heures travaillées au cours de l'année considérée, soit :

$$\frac{\text{nombre de TMS avec-sans arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Ce taux rapporte le nombre de TMS à la durée d'exposition et permet d'identifier les catégories de salariés dont le risque d'être victime d'un TMS est le plus important en fonction de leur temps de travail.

Il peut être utilisé dans le cadre de comparaisons notamment avec les indicateurs publiés pour les salariés relevant du régime général.

En revanche, ce taux de fréquence ne peut pas être déterminé pour les non-salariés en l'absence de mesure de leur temps réel d'activité.

Indice de fréquence

L'indice de fréquence se définit :

- pour les salariés agricoles : avec le nombre de TMS avec et sans arrêt pour 1 000 travailleurs recensés dans l'année (nombre trimestriel moyen), soit :

$$\frac{\text{nombre de TMS avec-et sans arrêt} \times 1\,000}{\text{nombre trimestriel moyen de travailleurs}}$$

- pour les non-salariés agricoles : avec le nombre de TMS avec-sans arrêt pour 1 000 non-salariés présents au cours de l'année, soit :

$$\frac{\text{nombre de TMS avec-et sans arrêt} \times 1\,000}{\text{nombre de non-salariés}}$$

Cet indice a le mérite de se prêter à une interprétation plus simple que le taux de fréquence. Néanmoins, il présente des inconvénients : en effet, le risque de subir un TMS dépend moins du nombre de salariés ou non-salariés que de leur temps d'exposition pendant leurs heures de travail. En outre, l'indice de fréquence ne se révèle vraiment pertinent que si l'effectif est mesuré en équivalent temps plein (ETP), où chaque affilié est compté au prorata de sa durée de travail.

Afin de comparer la fréquence de survenue des TMS pour les salariés et les non-salariés, il a été décidé de privilégier la présentation de **l'indice de fréquence** pour les raisons suivantes :

- la maladie professionnelle, à la différence de l'accident de travail, est la résultante d'une atteinte à la santé souvent différée par rapport à l'exposition à une source toxique ou un contexte pathogène. Le délai court souvent sur plusieurs années et non uniquement sur un nombre d'heures travaillées sur une courte période,
- le nombre d'heures travaillées pour les non-salariés agricoles est impossible à déterminer, même approximativement.
- quel que soit l'indicateur, les variations pour la population salariée sont de même nature et de même amplitude *cf tableau suivant*.

INDICE DE FREQUENCE – TAUX DE FREQUENCE

	2011	2012	2013	2014	2015
SALARIES TAUX DE FREQUENCE TMS	2,7	2,6	2,8	2,7	2,6
SALARIES INDICE DE FREQUENCE TMS	3,0	2,9	3,0	2,9	2,8
NON-SALARIES INDICE DE FREQUENCE TMS	2,3	2,3	2,5	2,3	2,0

PERIODICITE DES DONNEES

Une période de 5 ans a été retenue pour tenir compte des variations annuelles et du faible nombre de certaines maladies professionnelles.

En raison de la mise en place en 2012 d'une **nouvelle procédure d'enregistrement des déclarations de maladies professionnelles**, l'affectation au tableau d'un certain nombre de maladies n'est pas encore connue, ce qui impacte les données qui sont donc susceptibles d'évoluer dans le futur.

Ce travail est issu d'une collaboration entre le département Retraite-Famille-Observatoire des Risques Professionnels Agricoles (ORPA)-AT de la Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds, et la Direction de la Santé Sécurité au Travail de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

TABLE DES MATIERES

. Les TMS, qu'est-ce que c'est ?...	9
I- LES TMS DES ACTIFS AGRICOLES	20
1- Population des actifs agricoles	20
2- Evolution du nombre de reconnaissances de TMS	21
3- Répartition des TMS	21
4- Représentation des TMS au sein des maladies professionnelles	22
5- Fréquence des TMS	23
6- Localisation physique des TMS	24
7- Répartition des TMS par agent causal	26
8- Répartition des TMS par région	27
II- LES TMS DES SALARIES AGRICOLES	29
II-A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus	29
1- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP	29
2- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2015	31
3- Nombre de TMS selon le sexe en 2015	32
4- Evolution annuelle du nombre de TMS selon la localisation	33
5- Répartition des TMS par agent causal	35
6- Répartition des TMS par région	36
II-B Les TMS par secteur d'activité professionnelle	37
1- Nombre de TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle	37
2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle	38
3- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle	39
4- Indice de fréquence des TMS selon le secteur professionnel et le sexe	40
5- Nombre de TMS graves	43
6- Evolution des TMS graves	44
7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel	45
II-C Le coût des TMS des salariés agricoles pris en charge par la MSA	49
1- Les soins de santé	49
2- Les prestations exécutées en établissement hospitalier public	50
3- Les indemnités journalières (IJ)	50
4- Les capitaux de rente	51
5- Le coût total	51
6- Le coût total selon la localisation des pathologies	52
7- Le coût moyen selon l'âge	54

III- LES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES	58
III- A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les non-salariés	59
1- Evolution annuelle du nombre de TMS par statut	59
2- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP	60
3- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2015	61
4- Nombre de TMS selon le sexe en 2015	62
5- Evolution annuelle du nombre de TMS selon la localisation	63
6- Répartition des TMS selon la localisation et le sexe	64
7- Nombre de TMS selon le secteur professionnel	65
8- Evolution du nombre de TMS selon le secteur professionnel	66
9- Indice de fréquence par secteur professionnel	67
10- Répartition des TMS par agent causal	68
11- Répartition des TMS par région	69
III-B Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les conjoints collaborateurs	70
1- Répartition des TMS selon les tableaux de MP	70
2- Nombre de TMS selon le sexe	71
3- Nombre de TMS selon les tranches d'âges	72
III-C Evolution et répartition du nombre de TMS pour les chefs d'exploitation	73
1- Répartition du nombre de TMS avec et sans arrêt par secteur	73
2- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel	74
3- Evolution du nombre de TMS graves	75
4- Répartition du nombre de TMS graves par secteur	75
5- Evolution des TMS graves selon le secteur professionnel	76
6- Gravité des TMS selon le secteur professionnel pour les chefs d'exploitation	77
7- Indice de fréquence de TMS avec et sans arrêt de travail pour les chefs d'exploitation, par secteur professionnel et selon le sexe	81
III-D Le coût des TMS des chefs d'exploitation agricole pris en charge par la MSA	83
1- Les soins de santé	84
2- Les indemnités journalières (IJ)	84
3- Les rentes de victime	85
4- Le coût total	85
5- Le coût total selon la localisation des pathologies	86
6- Le coût moyen selon l'âge	88
IV- CONCLUSION	92
Quelques faits marquants en 2015	93
GLOSSAIRE	102
TABLES des graphiques et des schémas	105
ANNEXES	108

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Nom de code : " TMS "

Le terme « troubles musculo-squelettiques » (TMS) est une appellation générique qui couvre l'ensemble des symptômes musculo-squelettiques en relation avec l'activité professionnelle.

Les TMS, qu'est-ce que c'est?...

Les TMS regroupent une quinzaine de pathologies qui touchent les tissus mous à la périphérie des articulations.

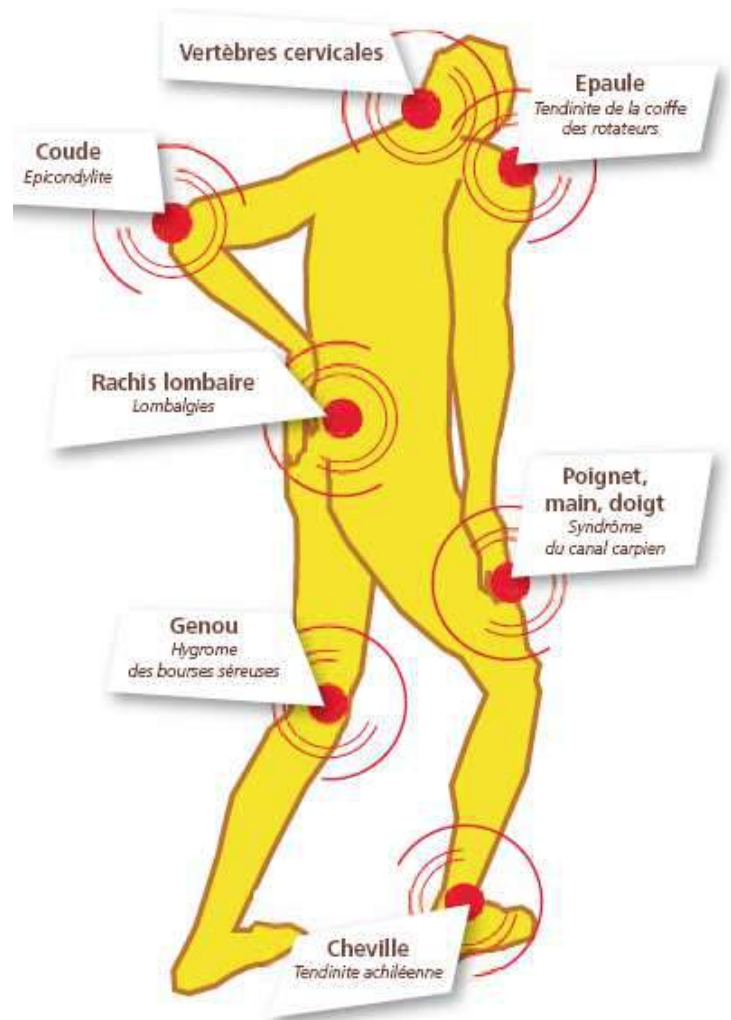
Les TMS affectent donc principalement les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs.

Comme le montre le schéma ci-contre, les TMS sont localisés, au niveau :

- de la colonne vertébrale,
- de l'épaule,
- du coude,
- du poignet, de la main et du doigt,
- du genou,
- de la cheville et du pied.

Ces affections se traduisent par des douleurs et une gêne dans les mouvements qui peuvent entraîner des difficultés dans la vie professionnelle et dans la vie privée.

Les conditions du travail sont à l'origine des TMS : outre les gestes répétitifs, le port de charges lourdes, les positions pénibles, les vibrations et le froid, l'organisation du travail, le mode de management, le stress, la charge mentale peuvent également être des déterminants générateurs de TMS.



Les TMS résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail, notamment sans possibilité de récupération.

C'est donc une combinaison de facteurs de risques identifiés (dits « biomécaniques ») mais également d'autres facteurs tels que le stress, les ambiances de travail et d'environnement, qui, au cours de la vie professionnelle peuvent entraîner au-delà des douleurs et l'incapacité à exercer certains gestes, un handicap, une invalidité pouvant aller jusqu'à la perte de l'emploi.

Les conséquences sur la santé des salariés mais aussi des entreprises

Les TMS touchent tous les secteurs d'activité et peuvent concerner toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles.

Au-delà de la souffrance, des situations de précarité et d'isolement que les TMS peuvent induire pour les salariés, leurs conséquences humaines, sociales et économiques sont telles que leur prévention est un enjeu prioritaire tant pour les entreprises que pour la société.

Les TMS sont reconnus comme maladies professionnelles

Au régime agricole et au régime général

Depuis 1991 dans le régime général : tableaux 57, 69, 79, 97 et 98.

Depuis 1993 dans le régime agricole : tableaux 29, 39, 53, 57 et 57 bis.

En 2015, près de 51 000 maladies professionnelles font l'objet d'un règlement pour la première fois dans l'année pour le régime général et plus de 4 800 pour le régime agricole (salariés et exploitants).

Les TMS représentent aujourd'hui 87 % des maladies professionnelles reconnues pour les salariés du régime général et 93 % pour les actifs du régime agricole.

Ces affections constituent pour les deux régimes, **la première cause** des maladies professionnelles reconnues.

Les chiffres-clés 2015

Les TMS pour les actifs du régime agricole

N° de tableau	Libellé du tableau	Nombre de Maladies Professionnelles TMS avec et sans arrêt		
		Année 2014	Année 2015	Evolution
39	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4 261	3 997	- 6,2 %
57	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	265	251	- 5,3 %
57 bis	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes	190	212	+ 11,6 %
53	Lésions chroniques du ménisque	45	31	- 31,1 %
29	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	11	11	0,0 %
TOTAL des 5 tableaux (TMS)		4 772	4 502	- 5,7 %
TOTAL ensemble des MP		5 095	4 836	- 5,1 %
Représentation des TMS par rapport aux MP		93,7 %	93,1 %	

En 2015 :

- L'effectif des actifs du **régime agricole** est en baisse de 1,0 % par rapport à l'année 2014.
- Les **maladies professionnelles (MP)** sont en baisse de 5,1 %

Le nombre de TMS est en baisse de 5,7 % par rapport à 2014.

La part des TMS parmi les MP qui s'élève à **93,1 %** est **en légère baisse** par rapport à 2014.

Les activités les plus exposées en nombre de TMS concernent :

- la viticulture,
- les cultures spécialisées
- les élevages de gros animaux.

Les TMS pour les salariés du régime général

Sources : Rapport de gestion 2015 - Lien : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

N° de tableau	Libellé du tableau	Nombre de Maladies Professionnelles en 1er règlement - (Nb de syndromes)		
		Année 2014	Année 2015	Evolution
57	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	40 936	40 220	- 1,7 %
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	3 022	2 926	- 3,2 %
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	470	501	+ 6,6 %
79	Lésions chroniques du ménisque	513	556	+ 8,4 %
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	138	146	+ 5,8 %
TOTAL des 5 tableaux (TMS)		45 079	44 349	- 1,6 %
TOTAL ensemble des MP		51 631	50 960	- 1,3 %
Représentation des TMS par rapport aux MP		87,3 %	87,0 %	

En 2015 :

- L'effectif salarié du **régime général** est en hausse de 0,9 % par rapport à l'année 2014.
- Les **maladies professionnelles** sont en baisse de **1,3 %**.

La part des TMS parmi les MP est en légère baisse par rapport à 2014 et s'élève à **87,0 %**.

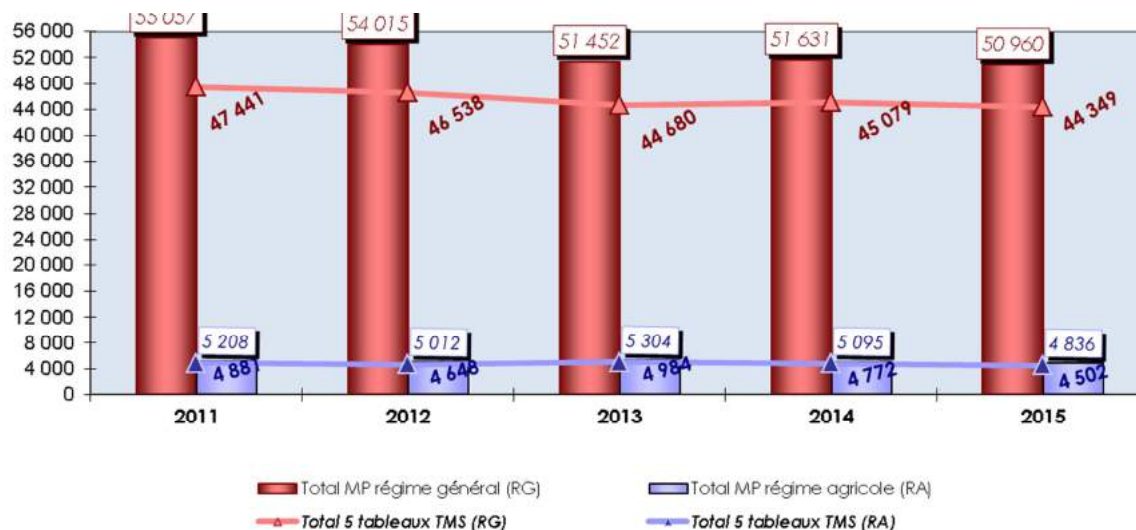
Les activités les plus exposées en nombre de TMS concernent :

- la grande distribution,
- l'aide et soins à domicile (action sociale sous toutes ses formes) et le secteur de la propreté (services de nettoyage),
- le bâtiment et TP et la métallurgie.

Les TMS en constante évolution ...

Aussi bien en France, qu'ailleurs

Graphique 1 : Evolution du nombre de maladies professionnelles et de TMS au régime agricole et au régime général sur la période 2011-2015



Sources : - Rapport de gestion 2015 - Lien : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

- MSA

En france

Au **régime agricole**, le nombre de maladies professionnelles et le nombre de TMS fluctue sur la période 2011-2015. Le nombre de MP baisse en moyenne de 1,8 % par an, celui des TMS, en moyenne de 2,0 % par an. Entre 2014 et 2015, la baisse est de 5,1 % pour les MP et de 5,7 % pour les TMS.

La part des TMS au sein des maladies professionnelles baisse légèrement en 2015 par rapport à celle de l'année précédente (**93,1 %** versus 93,7 %).

Au **régime général**, le nombre de maladies professionnelles et de TMS fluctue également. Le nombre de MP baisse en moyenne de 1,9 % par an, celui des TMS, en moyenne de 1,7 % par an. Entre 2014 et 2015, le nombre de MP est en baisse de 1,3 % et celui des TMS, de 1,6 %. La part des TMS rapportée aux maladies professionnelles augmente jusqu'en 2014, puis baisse en 2015 pour atteindre **87,0 %**, contre 86,2 % en 2011.

Ailleurs : Les TMS représentent en Europe une des questions les plus préoccupantes en santé au travail. D'après les premiers résultats de la sixième Enquête européenne sur les conditions de travail (Eurofound 2015), 61 % des travailleurs européens se disent exposés aux mouvements répétitifs de la main et du bras, 43 % aux positions douloureuses et fatigantes, 33 % au port ou déplacement de charges lourdes et 20 % aux vibrations provoquées par des machines.

La lutte contre les TMS : une priorité Nationale...

Véritable enjeu économique et social pour les entreprises et pour les salariés, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a ainsi fait de la lutte contre les TMS une de ses priorités depuis 2005.

Une volonté qui se traduit par **la prise en compte du risque TMS comme une priorité dans les différents Plans Santé au Travail :**

↳ Le Plan de Santé au Travail :

- **Le PST-1** 2005-2009 où le ministère a mis en place un programme national de surveillance épidémiologique des TMS et une campagne de sensibilisation à la prévention des TMS dans les entreprises sur 3 ans.
- **Le PST-2** 2010-2014 qui reprend la priorité TMS.
- **Le PST-3** 2016-2020, marque un infléchissement majeur en faveur d'une politique de prévention qui anticipe les risques professionnels et garantisse la bonne santé des salariés plutôt que de s'en tenir à une vision exclusivement réparatrice. Il prend aussi pleinement en compte la qualité de vie au travail.

Il est articulé autour de **3 axes stratégiques** et **10 objectifs** opérationnels au service d'actions concrètes.

Les TMS, première cause de MP sont abordés **dans l'objectif n°2** ainsi libellé :

« agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité. Afin de prévenir l'usure professionnelle, il est nécessaire de favoriser, le plus en amont possible, l'action en prévention sur les situations de travail présentant des facteurs d'usure professionnelle, en agissant tant sur les postes que sur l'organisation du travail pour réduire la sinistralité et les situations d'inaptitude physique et permettre ainsi un emploi plus durable ».

↳ **La MSA** retient également les TMS comme une de ses priorités dans ses différents plans :

- **Le PSST 2006-2010**, organisé selon 3 orientations avec 19 objectifs. Le risque TMS identifié comme prioritaire a été traité pour chacun des secteurs concernés. En effet, les TMS directement liés au travail doivent faire l'objet d'actions spécifiques à l'activité de travail.

- Le **PSST 2011-2015**, organisé en 6 Axes de Développement Nationaux (ADN) et 6 Axes Mutualisés d'Intervention (AMI), dont un ADN TMS.
- Le **PSST 2016-2020** organisé en 5 priorités dont l'une porte sur les TMS avec comme thématique : « **Agir sur la prévention des TMS** »,
 - o **pour les salariés** dans les secteurs viticulture, découpe de la viande et jardins espaces verts,
 - o **pour les non-salariés** dans les secteurs bovins lait, culture élevage non spécialisé et viticulture.

🔗 Dans le prolongement de la campagne de prévention des TMS engagée par les pouvoirs publics, de **nombreux acteurs contribuent à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention des TMS** : le régime agricole, le régime général, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), l'Agence Nationale et le réseau des Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT / ARACT), l'Institut de Veille sanitaire (l'InVS) devenu l'agence « Santé publique France ».



LES CONTRATS DE PREVENTION

Ce **dispositif d'accompagnement de la MSA**

(méthodologique et financier) a pour objet d'aider les entreprises tout au long de leur projet de prévention : diagnostic des risques professionnels, mise en place d'une démarche participative au sein de l'entreprise, choix et mise en œuvre des actions de prévention.

81 contrats ont été signés **en 2015** (vs 88 en 2014).

Les secteurs dans lesquels le plus grand nombre de contrats a été signé sont :

- Les entreprises du paysage
- Les scieries fixes
- La vinification
- Le maraîchage
- Les entreprises de travaux agricoles
- Les CUMA
- L'horticulture et les pépinières

Plus d'un tiers des mesures de prévention programmées dans les plans d'actions prévus par les contrats de prévention portent sur **les facteurs de risque liés à des contraintes gestuelles et posturales**.



L'AIDE FINANCIERE SIMPLIFIEE AGRICOLE (AFSA)

Ce **dispositif d'accompagnement de la MSA** (technique et financier) a pour objet d'aider les Très Petites Entreprises (TPE) à investir dans des mesures de prévention pour améliorer les conditions de travail de leurs salariés. 4 risques ont été définis comme prioritaires : Animal, Chutes de hauteur, Machine et **TMS**.

601 AFSA ont été signées en 2015 (vs 590 en 2014), principalement dans les secteurs suivants :

Cultures et élevage non spécialisés

Entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement

Cultures spécialisées

Viticulture

Elevages spécialisés de gros animaux.

53% de ces mesures de prévention portent **sur la prévention des TMS**.

L'enquête Sumer menée depuis plusieurs années par le ministère du travail (DARES) et avec la collaboration de plusieurs organismes dont **la MSA**, met en évidence la problématique des TMS et recense des données sur l'exposition aux contraintes posturales et articulaires.



Pour la **MSA**, les résultats font apparaître pour les salariés agricoles :

- **une augmentation des contraintes articulaires** (répétition de mêmes gestes à cadence élevée), surtout dans le secteur culture élevage.

- **une baisse des contraintes posturales** (station debout prolongée, à genou, bras en l'air et autres posture inconfortable). Les salariés des ETA/JEV, travaux forestiers et culture élevage sont les plus exposés à ces postures.

- **un recul de la manutention manuelle de charges** qui s'observe dans tous les secteurs en particulier dans le secteur forestier et en culture élevage. Elle affecte toutefois un grand nombre de salariés dans le secteur ETA/JEV et les travaux forestiers.

- **une diminution de la durée du travail sur écran dans le secteur tertiaire**

- une stabilité des expositions aux vibrations (membres supérieur / corps entier) de la conduite professionnelle et aux nuisances thermiques (intempéries, chaleur avec température >24°C, et froid avec température <15°C).

L'étude **Coset-MSA** (Cohortes pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail).

L'Institut de veille sanitaire (InVS), en collaboration avec la **Caisse centrale de la MSA (CCMSA)**, a mis en place un dispositif d'observation longitudinal destiné à améliorer la surveillance épidémiologique des risques professionnels et à décrire l'état de santé des actifs de la MSA selon leur activité, via l'étude Coset-MSA.

Une phase pilote a été mise en œuvre en 2010 dans cinq départements pour en tester la faisabilité, avant que le dispositif ne puisse être étendu à la France entière. L'objectif de cet article est de présenter les premiers résultats sur la prévalence des symptômes musculo-squelettiques du membre supérieur parmi les travailleurs de l'agriculture, notamment les agriculteurs exploitants et les ouvriers agricoles.

Les résultats de la phase pilote COSET-MSA ont été publiés sur :



N° 8 | 10 mars 2015

> SOMMAIRE // Contents

ARTICLE // Article

Prévalence des symptômes
musculo-squelettiques du membre supérieur
chez les travailleurs de l'agriculture
en France en 2010 :
résultats de la phase pilote de Coset-MSA

Introduction – La phase pilote du programme Coset-MSA a permis d'évaluer la prévalence des symptômes musculo-squelettiques du membre supérieur parmi les travailleurs de l'agriculture et, notamment, parmi les agriculteurs exploitants et les ouvriers agricoles couverts par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Méthode – Les travailleurs ont été recrutés, dans cinq départements, par tirage au sort dans les bases de données de la MSA et invités à remplir un auto-questionnaire. L'échantillon d'analyse était constitué de 1 130 travailleurs, âgés de 18 à 65 ans, exerçant dans le secteur Agriculture, sylviculture et pêche, et en activité au moment de l'enquête.

Résultats – La prévalence de symptômes déclarés du membre supérieur au cours des 12 derniers mois était de 54% chez les hommes et 67% chez les femmes ($p < 10^{-3}$) et, respectivement, 20% et 34% ont eu des symptômes pendant plus de 30 jours. La prévalence la plus élevée, au cours des 12 derniers mois, concernait l'épaule pour les hommes (37%) et la zone main/poignet pour les femmes (49%). Ces dernières présentaient des taux de prévalence significativement plus élevés que les hommes, sauf pour le coude/avant-bras, zone pour laquelle il n'y avait pas de différence. Les prévalences de symptômes ne différaient pas significativement entre les agriculteurs exploitants et les ouvriers agricoles, chez les hommes comme chez les femmes.

http://invs.santepubliquefrance.fr//beh/2015/8/pdf/2015_8.pdf

La lutte contre les TMS : une priorité au niveau Européen...

Les TMS sont une priorité pour l'Union européenne (UE) dans sa stratégie communautaire sur la santé et la sécurité au travail. Ils sont également une priorité reconnue par les États membres de l'UE et les partenaires sociaux européens

En date du 21/11/2005, **un accord européen³** sur la réduction de l'exposition des travailleurs en agriculture aux risques des TMS d'origine professionnelle dans l'agriculture a été conclu à l'initiative de la Commission Européenne : il confirme, s'il en était besoin, la nécessité de lutter contre les TMS dans le secteur agricole.

Depuis cet accord, d'autres travaux, débats, et manifestations sont organisées chaque année.

Les travaux d'EUROGIP

EUROGIP est un groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'Assurance maladie-risques professionnels française pour travailler sur les aspects européens de ces thèmes.

eurogipinfos
Le point d'information sur les risques professionnels en Europe



L'Europe et la santé-sécurité au travail : quels acquis ? quelles perspectives ? - Actes des Débats d'EUROGIP 2015

EUROGIP publie les actes de la conférence qu'il a organisée le 19 mars 2015 sur les acquis et les perspectives en matière de santé-sécurité au travail en Europe. Le document reprend l'essentiel des échanges.

[Télécharger les actes](#)

[Télécharger le résumé des actes](#)

³ Accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle en agriculture EFFAT / G.E.O.P.A-COPA le 21 novembre 2005.



Risques psychosociaux (RPS) et troubles musculo-squelettiques (TMS) : risques émergents les plus fréquents

L'enquête a été réalisée à l'automne 2014 auprès des "personnes connaissant mieux le sujet" dans près de 50 000 entreprises de 5 salariés ou plus dans 36 pays européens. **RPS et TMS arrivent en tête des risques professionnels émergents** les plus répandus sur les lieux de travail européens.

L'EU-OSHA a présenté au Parlement européen, le 23 juin 2015, les principales conclusions de la deuxième enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER 2).

<https://osha.europa.eu/fr/survey-s-and-statistics-osh/esener>

Concernant les RPS dans les pays de l'EU, selon 58% des établissements, le principal facteur identifié est la gestion de clients, d'élèves ou de patients difficiles, suivi de la pression du temps. Or un établissement sur cinq dit manquer d'information ou d'outil adéquate pour lutter contre ces risques. C'est particulièrement vrai à Malte ou en Slovaquie. En moyenne, 16% des établissements disent faire appel à un psychologue pour gérer les RPS, mais en Finlande et en Suède, ils sont près de 60%. Enfin, dans les trois ans qui ont précédé l'enquête, 63% des établissements indiquent que les employés ont contribué à la conception et à la mise en œuvre d'actions de prévention des RPS. Outre les RPS, les facteurs de risques présents dans les établissements sont les positions fatigantes ou douloureuses (56%) et les mouvements répétitifs de la main ou du bras (52%). Viennent ensuite les risques d'accidents liés aux machines ou outils à main, le levage ou déplacement de personnes ou charges lourdes, le risque d'accidents liés aux véhicules dans le cadre du travail

[En savoir plus](#)



Premiers résultats de la 6e Enquête européenne sur les conditions de travail

La sixième édition de l'EWCS a été **menée en 2015** dans **35 pays**. L'analyse à l'échelle de l'UE 28 est fondée sur 35 765 entretiens qui se sont déroulés entre février et septembre 2015

L'enquête révèle que 23 % des travailleurs considèrent que leur travail représente un risque pour leur santé. Un chiffre en recul constant depuis 2000. Mais, selon l'ETUI, cette tendance a priori positive est à interpréter avec précaution, car les perceptions varient fortement selon le sexe, le pays et l'âge des personnes interrogées. Par exemple, les hommes reconnaissent plus facilement que les femmes que leur travail a une influence négative sur leur santé (27 % contre 19 %).

L'EWCS est une grande enquête sur les travailleurs, effectuée par Eurofound tous les cinq ans depuis 1991.

L'enquête interroge des salariés et des travailleurs indépendants sur les principaux thèmes liés à leur travail et à l'emploi, dans le cadre d'un questionnaire d'une durée moyenne de 45 minutes

On observe depuis 2000 un recul des expositions au bruit et aux vibrations, aux postures fatigantes ou douloureuses, aux mouvements répétitifs, aux transports ou déplacements de charges lourdes. En revanche, l'exposition aux produits chimiques augmente de 2 % (17 % contre 15 %), de même que le contact avec des matériels pouvant être infectieux. Le nombre de travailleurs devant lever ou déplacer des personnes est également en légère augmentation.

On constate également une augmentation légère des risques psychosociaux. 16 % des personnes ont déclaré avoir été victimes de "comportement social hostile", c'est-à-dire avoir été exposées à de la violence verbale, à des comportements menaçants et humiliants, à de la violence physique, à du harcèlement moral ou sexuel.

La grande majorité des travailleurs européens (90 %) considèrent être bien informés sur les risques auxquels ils doivent faire face au travail. En outre, 72 % estiment qu'ils peuvent compter sur l'aide et le soutien de leurs collègues. Mais ils ne sont plus que 59 % à le penser quand on évoque le soutien de leur hiérarchie.

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1568fr.pdf



Les troubles musculo-squelettiques : un enjeu majeur de prévention des risques professionnels en Europe

L'ETUI publie un dossier sur les TMS, premier problème de santé au travail dans l'Union européenne. Le document analyse les causes de l'augmentation exponentielle de ces pathologies, fournit des chiffres et rappelle les bonnes pratiques de prévention.

Yves Roquelaure, l'auteur de l'article, fait le point sur l'ampleur de "l'épidémie" qui touche les Etats membres de l'UE en reprenant des chiffres publiés par EUROFOUND et EUROGIP. Selon les enquêtes d'EUROFOUND, 50% des travailleurs européens souffrent de TMS. Pourtant, ces pathologies restent largement sous-déclarées (EUROGIP). Quant aux causes de l'explosion des TMS, elles sont connues : exposition prolongée aux contraintes biomécaniques, nouvelles organisations du travail etc.

L'auteur rappelle que la prévention des TMS doit mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise (services chargés de la prévention et de la santé au travail, chef d'entreprise, encadrement, représentants du personnel et travailleurs eux-mêmes). La démarche doit être globale, participative et inscrite dans la durée et la vie de l'entreprise.

En conclusion, Yves Roquelaure estime que la prévention doit dépasser une vision technico-centrée pour interroger les modèles productifs, organisationnels et managériaux des entreprises dans une perspective ergonomique. [...] Les directives européennes sur la santé au travail, la manutention de charges ou le travail sur écran sont actuellement insuffisantes en l'absence de réactivation du projet de directive "TMS".

<http://eurogip.fr/fr/eurogip-infos-actu?id=4048>

European Economic,

Employment and Social Policy

Les TMS sont le premier problème de santé au travail dans l'Union européenne. Ils témoignent de l'intensification des conditions de travail qui affecte un nombre croissant de travailleurs de l'industrie et des services.

Ce *Policy brief* se penche sur les liens entre travail et TMS. Il formule des recommandations politiques afin d'améliorer la prévention de ces risques professionnels.

Téléchargement gratuit

[Texte intégral \(FR\)](#)

I- LES TMS DES ACTIFS AGRICOLES

1- Population des actifs agricoles

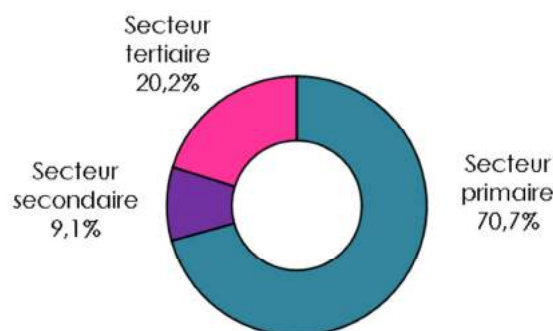
La population des actifs agricoles s'élève à 1 745 199 personnes pour l'année 2015 dont 1 180 778 salariés⁴ et 564 421 non-salariés (chefs d'exploitation, conjoints, aide familiaux et solidaires⁵).

Cette population est répartie selon les trois grands secteurs économiques :

- primaire,
- secondaire,
- tertiaire.

La composition est précisée en annexe II.

Graphique 2 : Répartition de la population des actifs agricoles selon les 3 grands secteurs économiques (2011-2015)



Source : MSA

Le secteur primaire est logiquement le plus important en population d'actifs agricoles puisqu'il regroupe toutes les activités de production agricole (cultures et élevages) et d'exploitation forestière. Pour ce secteur, les trois activités agricoles les plus importantes en population sont les cultures spécialisées, la viticulture et les élevages spécialisés de gros animaux.

Le secteur secondaire concerne les activités de travaux agricoles, l'artisanat et les activités de transformation de matière première agricole ainsi que de leur commercialisation de gros.

Le secteur tertiaire concerne les organismes professionnels et de services agricoles.

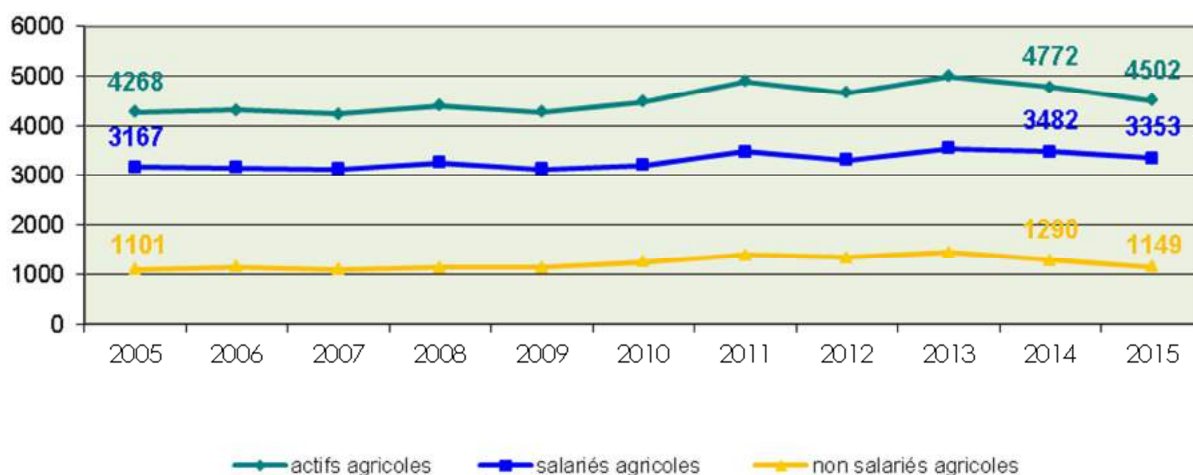
La répartition de cette population d'actifs agricoles est stable de 2011 à 2015. Elle est détaillée à l'annexe III.

⁴ Exprimé en moyenne trimestrielle

⁵ Personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural)

2- Evolution du nombre de reconnaissances de TMS

Graphique 3 : Nombre de reconnaissances de TMS avec et sans arrêt 2005-2015



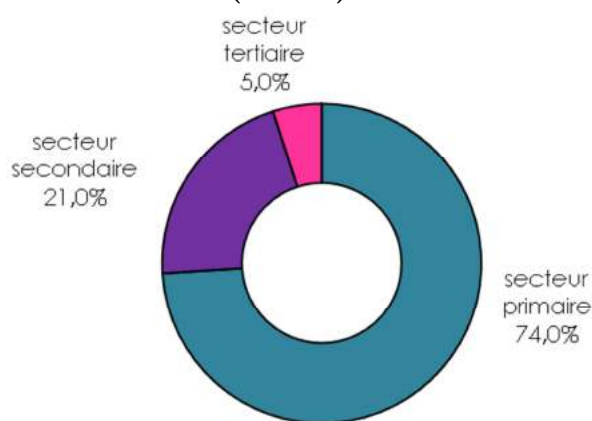
Source : MSA

Après une stabilisation entre 2005 et 2009, le nombre de reconnaissances de TMS augmente à partir de 2010 pour baisser en 2012, puis de nouveau en 2014 et en 2015. En 2014 et 2015, ce nombre est en baisse tant pour les salariés que pour les non-salariés.

3- Répartition des TMS

Pour l'année 2015, 4 502 nouveaux TMS sont dénombrés, dont 3 353 pour les salariés et 1 149 pour les non-salariés.

Graphique 4 : Répartition du nombre de TMS des actifs agricoles selon les 3 grands secteurs économiques (2011-2015)



Source : MSA

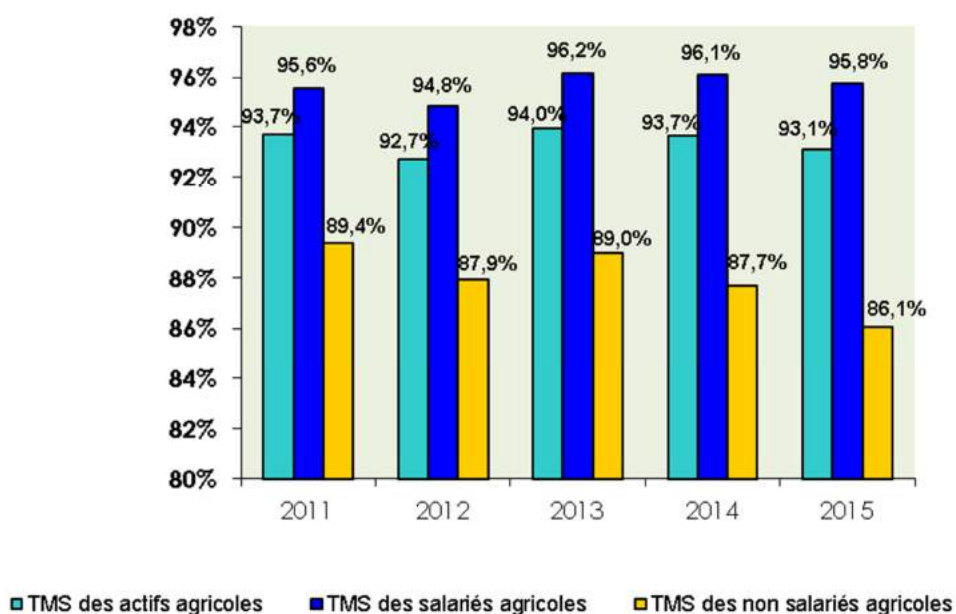
Le secteur primaire totalise le plus grand nombre de TMS, mais c'est aussi celui qui regroupe la population la plus importante. Dans ce secteur, trois activités agricoles concentrent le plus grand nombre de TMS et sont dans l'ordre décroissant : la viticulture, les cultures spécialisées et les élevages spécialisés de gros animaux.

Vient ensuite le secteur secondaire avec les coopératives de traitement de la viande de gros animaux.

Très peu de TMS sont dénombrés dans le secteur tertiaire (activités de bureau et d'enseignement agricole) (Annexe IV).

4- Représentation des TMS au sein des maladies professionnelles

Graphique 5 : Représentation des TMS au sein des maladies professionnelles

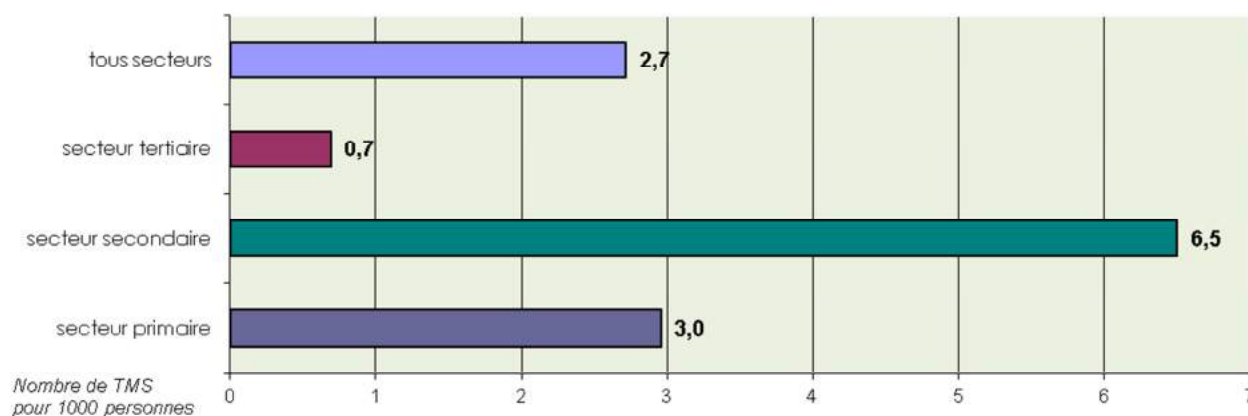


Source : MSA

Pour la période 2011-2015, les TMS représentent **93,4 % des MP** reconnues pour les actifs agricoles et 93,1 % pour la seule année 2015. Les salariés agricoles présentent sur la même période, un ratio de TMS relativement stable au sein des MP, de 95,7 % sur la période. Celui concernant les non-salariés baisse en 2014 et 2015, pour atteindre 86,1 % en 2015. Il est de 88,1 % sur la période.

5- Fréquence des TMS

Graphique 6 : Indice de fréquence des TMS par secteur économique 2011-2015



Source : MSA

Pour la période 2011-2015, les TMS touchent plus fréquemment les actifs agricoles du **secteur secondaire**, l'indice de fréquence⁶ est plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble des actifs agricoles.

Ce secteur regroupe notamment deux activités agricoles pour lesquelles la fréquence des TMS est la plus élevée : les coopératives de traitement de la viande de gros animaux (38,8 TMS pour 1 000 personnes) et de traitement des viandes de volailles (30,2 ‰).

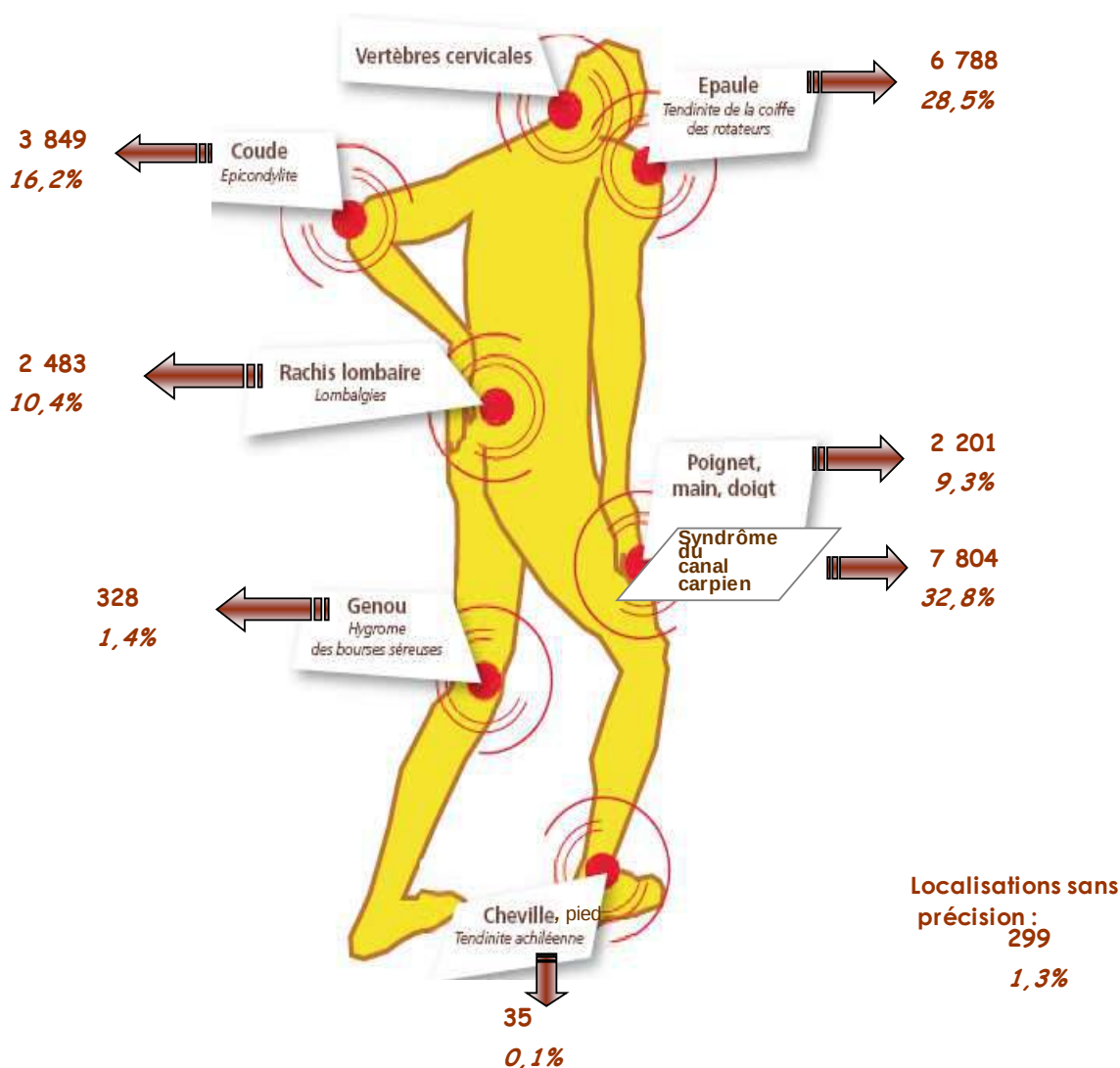
Même si les actifs agricoles du secteur primaire ont la population la plus importante et un plus grand nombre de TMS, la fréquence de ceux-ci ne représente que 3,0 TMS pour 1 000 affiliés.

Par ailleurs, l'indice est très bas pour le secteur tertiaire (Annexe V).

⁶ L'indice de fréquence : nombre de TMS pour 1 000 actifs agricoles.

6- Localisation physique des TMS

Schéma 1 : Répartition des TMS selon la localisation (Nombre cumulé de 2011 à 2015)



Source : MSA

Le canal carpien est la localisation la plus fréquente avec un tiers des TMS avec et sans arrêt.

Les TMS de **l'épaule** concernent plus d'une personne sur quatre ayant un TMS. Leur nombre progresse chaque année, passant de 26,4 % des TMS en 2011, à 32,1 % des TMS en 2015.

Les TMS localisés au niveau du **coude** représentent 16,2 % des TMS.

Les TMS localisés au **rachis lombaire** et au **poignet-main-doigt** touchent chacun une personne sur dix ayant un TMS.

Schéma 2 : Répartition des TMS pour les actifs agricoles selon la localisation et le sexe
(Nombre cumulé de 2011 à 2015)



Source : MSA

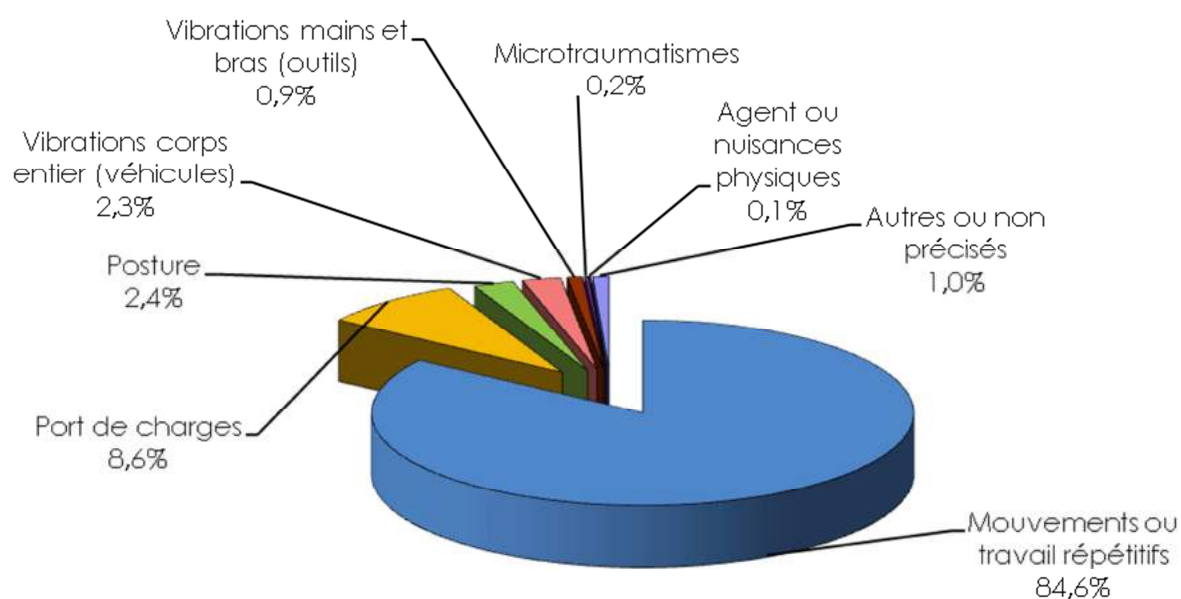
Les TMS localisés **au canal carpien** sont 1,4 fois plus fréquents chez les femmes que chez les hommes ayant un TMS.

Les TMS du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes atteints d'un TMS, 15,7 % contre 4,8 % pour les femmes.

Parmi les actifs atteints d'un TMS, les hommes ont trois fois plus souvent de TMS localisés **au genou** que les femmes.

7- Répartition des TMS par agent causal

Graphique 7 : Répartition des TMS par agent causal - Actifs - 2011-2015



Source : MSA

Les **mouvements** ou le **travail répétitif** sont la cause de 84,6 % des TMS des actifs agricoles sur la période 2011-2015. En 2015, cette proportion est un peu plus élevée (85,7 %).

La deuxième cause de TMS est le **port de charges** avec 8,6 % des causes sur la période et 9,2 % sur la seule année 2015.

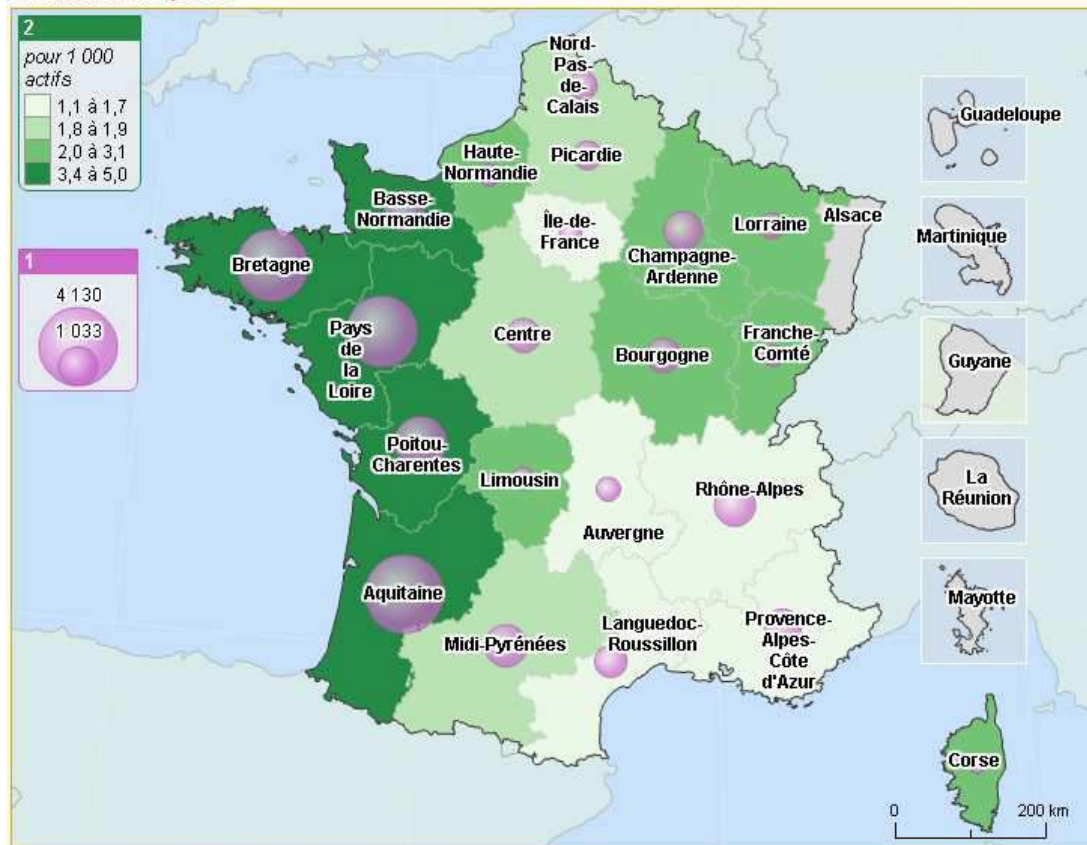
La **posture** et les **vibrations du corps** entier, avec respectivement 2,4 % et 2,3 % des agents causaux sur la période 2011-2015, sont la troisième et quatrième cause de TMS. En 2015, les vibrations représentent 1,9 % des causes de TMS et la posture, 1,8 %.

8- Répartition des TMS par région

Schéma 3 : Nombre de TMS et indice de fréquence par région - Actifs – 2011-2015

1 - Nombre de TMS avec et sans arrêt sur la période 2011-2015

2 - Indice de fréquence



© MSA - IGN GéoFla 2015 - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Source : MSA

Le **nombre de TMS** et l'**indice de fréquence** sont plus élevés dans les **régions de l'ouest** (Aquitaine : 5,0 TMS pour 1 000 actifs ; Bretagne : 4,6 ‰ ; Poitou-Charentes : 4,4 ‰ ; Pays de la Loire : 4,2 ‰).

L'indice de fréquence est le plus faible pour la région Ile-de-France (1,1 ‰). Il est également bas pour les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon (1,4 ‰ pour chacune) et Rhône-Alpes (1,5 ‰). Excepté la région Rhône-Alpes, ces régions ont également un faible nombre de TMS.

Ce qu'il faut retenir pour les actifs agricoles

- Les TMS représentent **93,4 % des maladies professionnelles** reconnues pour les actifs agricoles pour la période 2011-2015 (93,1 % pour l'année 2015).
- Le secteur économique **primaire a le plus grand nombre de TMS**, mais c'est aussi le plus important en population d'actifs agricoles.
- Le secteur économique **secondaire est le plus touché en fréquence** avec 6,5 TMS pour 1 000 actifs agricoles.
- Le syndrome du **canal carpien** est le TMS le plus fréquent, il représente un tiers des TMS avec et sans arrêt. Parmi les actifs atteints de TMS, il touche **les femmes** 1,4 fois de plus que les hommes.
- Les affections de **l'épaule progressent** chaque année et représentent 32,1 % des TMS en 2015.
- Les **mouvements ou le travail répétitif** sont la cause de 84,6 % des TMS des actifs agricoles sur la période 2011-2015.
- Le nombre de TMS et l'indice de fréquence sont plus élevés dans **les régions de l'ouest**

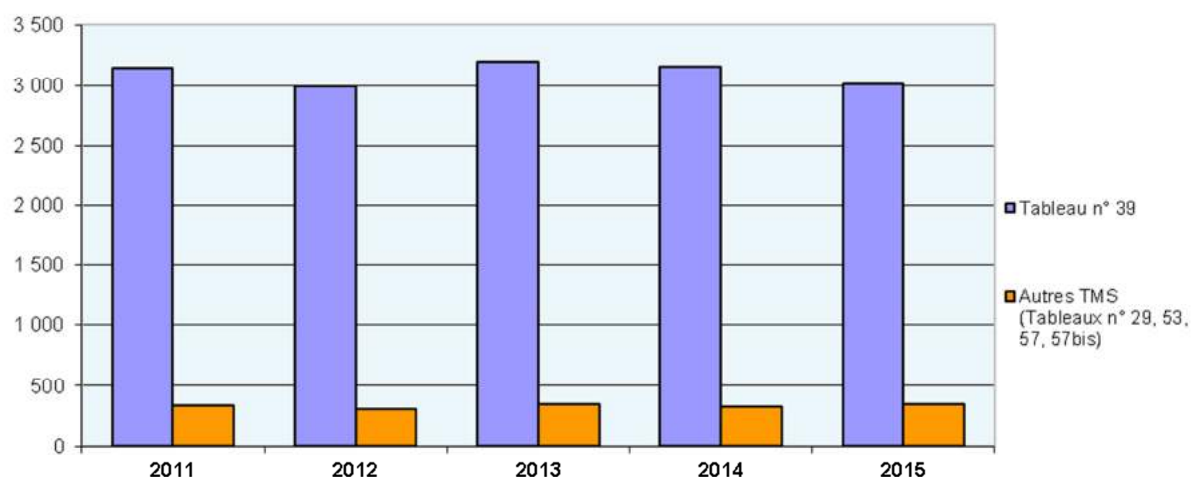
II- LES TMS DES SALARIES AGRICOLES

II-A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus

Les TMS représentent 95,7 % des maladies professionnelles reconnues pour les salariés agricoles pour la période 2011–2015, et 95,8 % pour la seule année 2015.

1- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP

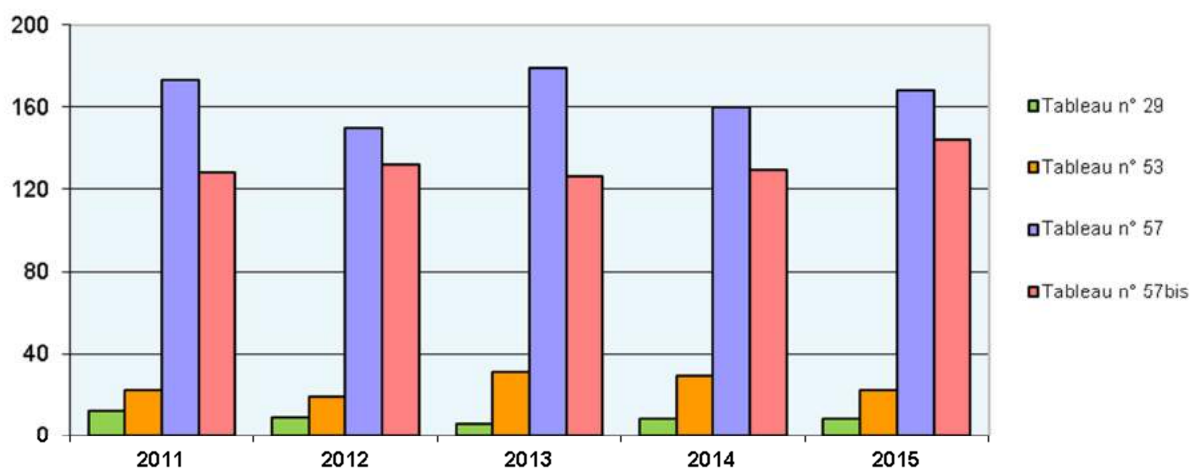
Graphique 8 : Répartition annuelle des TMS avec et sans arrêt



Les affections péri-articulaires (tableau MP n° 39) représentent à elles seules neuf TMS sur dix. Ces affections regroupent quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe I).

Le nombre de ces affections fluctuent sur la période, avec une baisse moyenne de 1,1 % par an (Annexe VI).

Graphique 9 : Répartition annuelle des TMS par tableau autres que ceux du tableau n° 39



Source : MSA

Parmi les tableaux autres que le tableau n° 39, le tableau n° 57 a le plus grand nombre de TMS reconnus. Il présente un nombre plus élevé en 2011 et 2013.

Le nombre de TMS inscrits au tableau n° 57bis reste stable jusqu'en 2014, puis augmente en 2015.

Les deux autres tableaux totalisent peu de TMS reconnus, avec cependant une augmentation du tableau n° 53 en 2013.

2- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2015

Graphique 10 : Répartition des TMS des salariés par tranche d'âge en 2015



Source : MSA

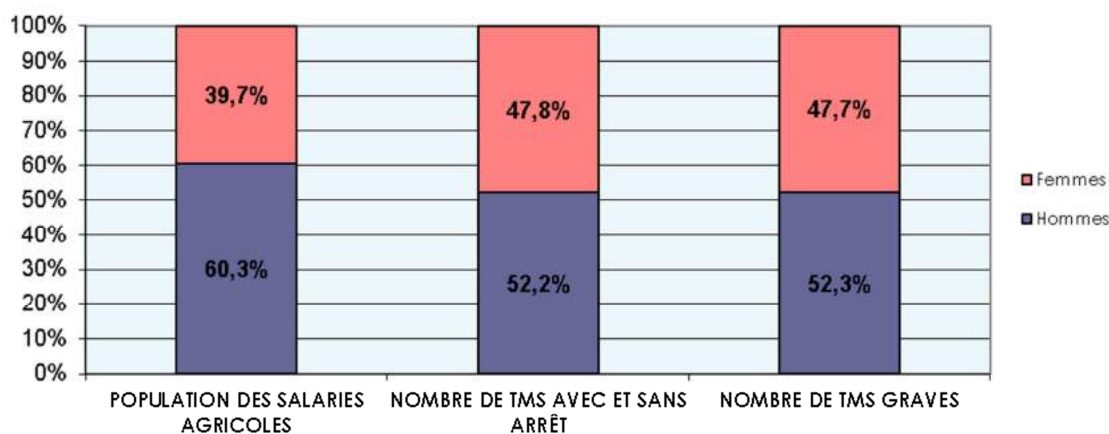
La fréquence des TMS augmente avec l'âge. En effet, sur dix salariés agricoles affectés d'un TMS, plus de sept sont âgés de 41 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que quatre affiliés⁷ sur dix pour cette même tranche d'âge.

Cette surreprésentation est encore plus marquée pour les TMS graves (huit sur dix). (Annexe VII).

⁷ Population des salariés agricoles : nombre de salariés employés dans l'année (source : DSEF – tableau de bord du salariat année 2015)

3- Nombre de TMS selon le sexe en 2015

Graphique 11 : Répartition des TMS des salariés par sexe en 2015



Source : MSA

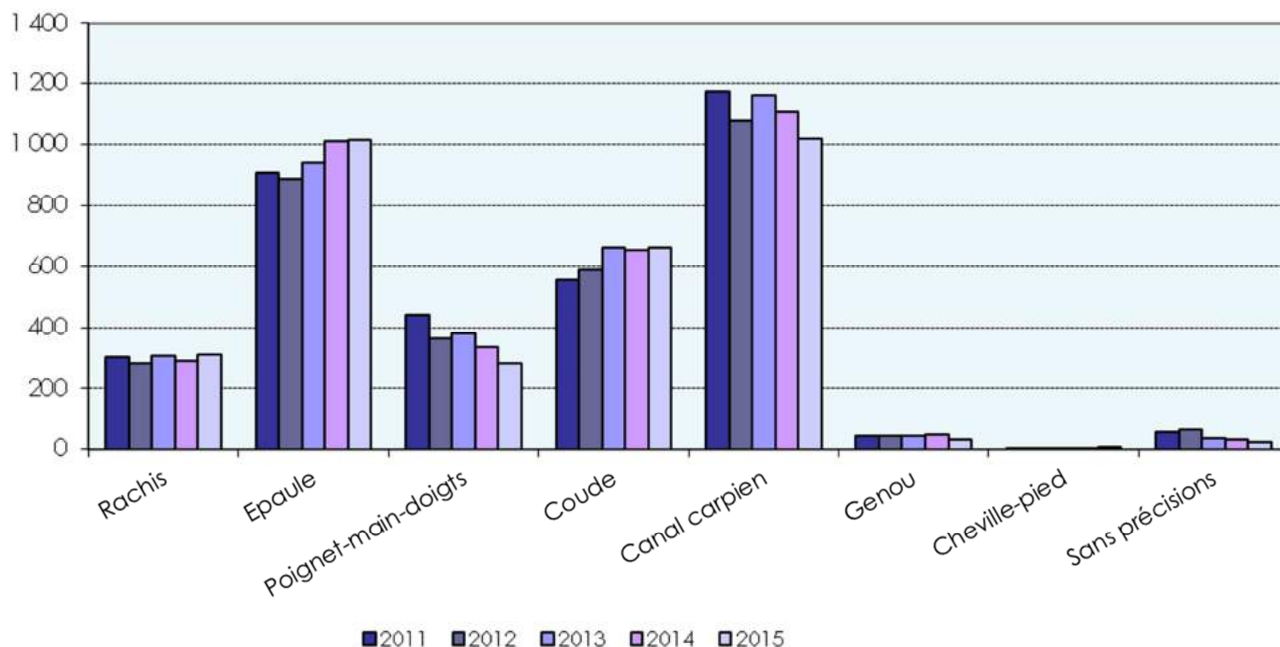
La population des salariés agricoles est majoritairement masculine (60,3 %). Toutefois, les femmes sont davantage touchées par les TMS avec 3,4 maladies pour 1 000 affiliées contre 2,5 chez les hommes.

Cet écart est très marqué pour les seules affections péri-articulaires du tableau n° 39 (fréquence : femmes 3,2 ‰ versus hommes 2,1 ‰). En revanche, pour les quatre autres tableaux « TMS », les hommes sont plus fréquemment atteints (fréquence : hommes 0,4 ‰ versus femmes 0,2 ‰).

Les femmes exercent le plus souvent des métiers nécessitant des gestes fins et répétitifs des membres supérieurs (attachage de la vigne, gavage, traite d'animaux et conditionnement des produits transformés). En revanche, les hommes sont plutôt affectés à des postes de travail nécessitant une force physique importante (manutention manuelle de charges, conduite de machine, travaux de bûcheronnage), ce qui peut expliquer ces différences.

4- Evolution annuelle du nombre de TMS selon la localisation

Graphique 12 : Evolution du nombre de TMS réparti par localisation pour les salariés



Source : MSA

En 2015, les affections du **canal carpien** représentent 30,4 % des TMS et sont en diminution de 8,1 % par rapport à 2014.

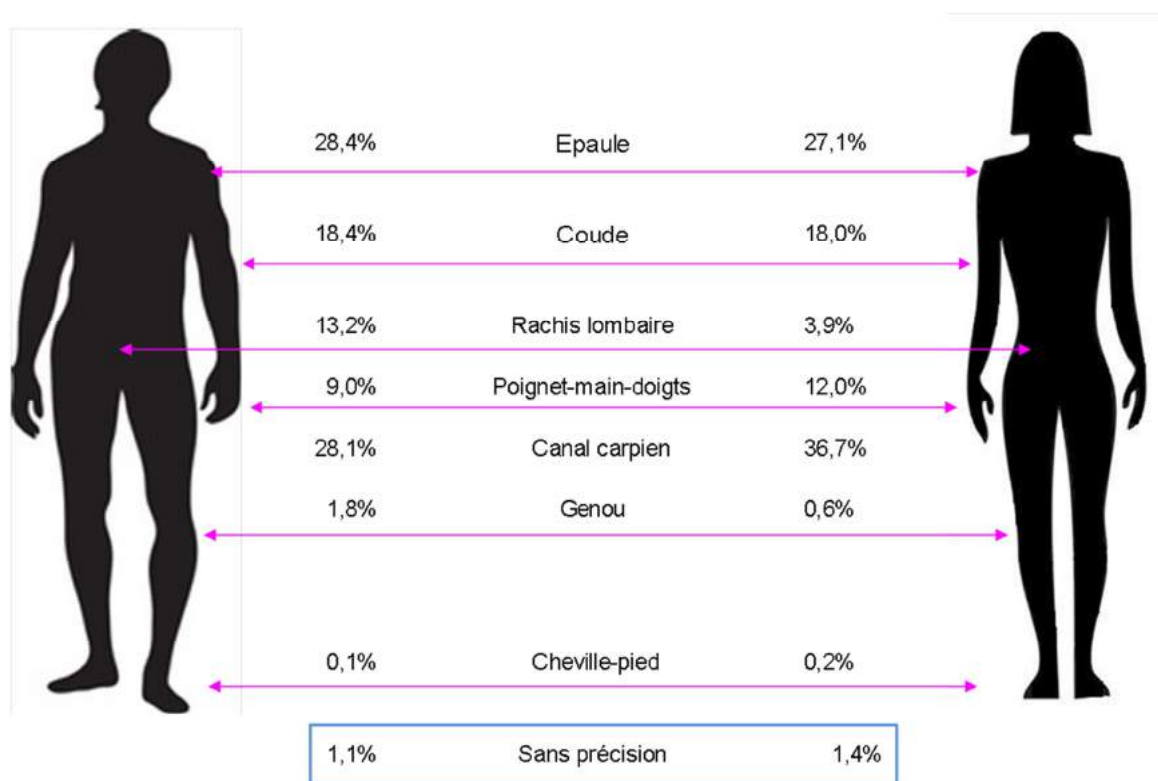
Les pathologies de l'**épaule** représentent 30,3 % des TMS en 2015. Après une légère baisse en 2012, elles augmentent en 2013 (+ 6,1 %), en 2014 (+ 7,4 %), et plus légèrement en 2015 (+ 0,3 %).

Les affections localisées au niveau du **coude** représentent 19,8 % des TMS en 2015. Leur nombre est stable depuis 2013.

Le nombre de TMS localisés au **rachis** est relativement stable sur la période. En 2015, ces affections représentent 8,0 % des TMS.

Les TMS aux **poignet-main-doigts** diminuent sur la période. En 2015, ils représentent 8,4 % des TMS contre 9,6 % en 2014.

Schéma 4 : Répartition des TMS pour les salariés agricoles selon la localisation
(Nombre cumulé de 2011 à 2015)



Source : MSA

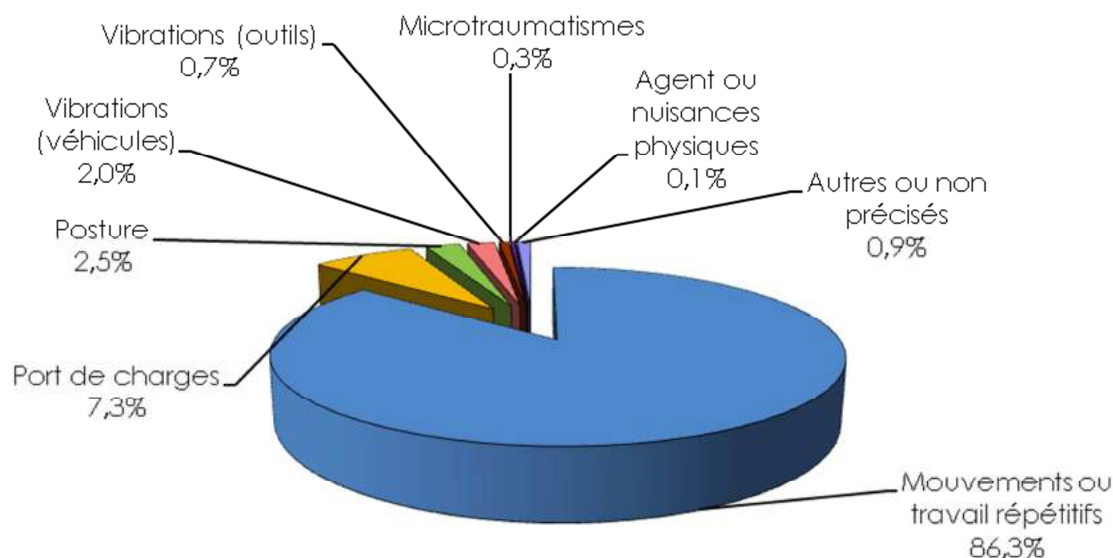
Les TMS localisés au **canal carpien** sont plus fréquents chez les femmes (36,7 % des TMS qui leurs sont reconnus) que chez les hommes (28,1 %) atteints d'un TMS.

Les TMS du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes atteints d'un TMS, 13,2 % contre 3,9 % pour les femmes.

Parmi les salariés ayant un TMS, les hommes ont trois fois plus de TMS localisés au **genou** que les femmes.

5- Répartition des TMS par agent causal

Graphique 13 : Répartition des TMS par agent causal – Salariés – 2011-2015



Source : MSA

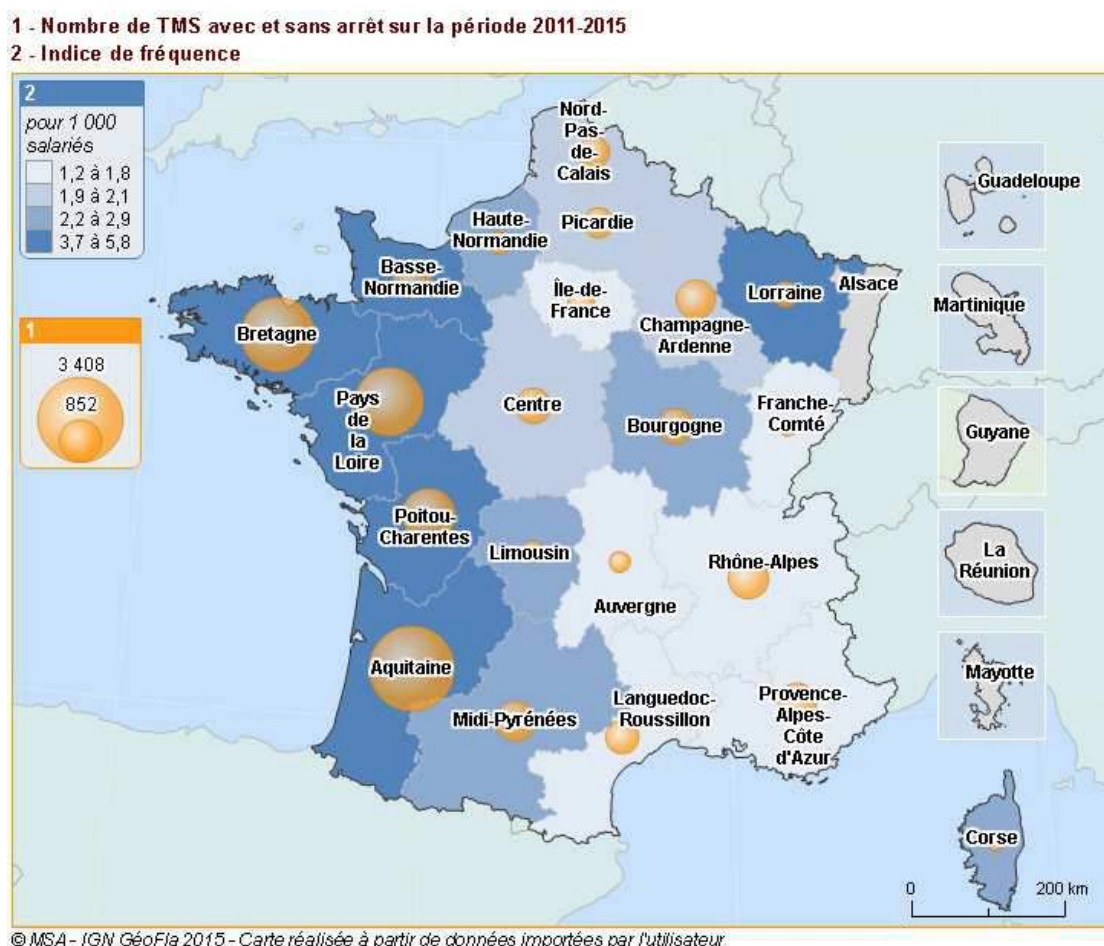
Les **mouvements** ou le **travail répétitif** sont la cause de 86,3 % des TMS des salariés agricoles sur la période 2011-2015. En 2015, cette proportion est un peu plus élevée (87,3 %).

La deuxième cause de TMS est le **port de charges** avec 7,3 % des causes sur la période et 8,1 % en 2015.

La **posture** est la troisième cause de TMS et les **vibrations du corps entier**, la quatrième, avec respectivement 2,5 % et 2,0 % des causes sur la période. En 2015, ces proportions sont moins élevées (1,7 % et 1,6 %).

6- Répartition des TMS par région

Schéma 5 : Nombre de TMS et indice de fréquence par région – Salariés – 2011-2015



Source : MSA

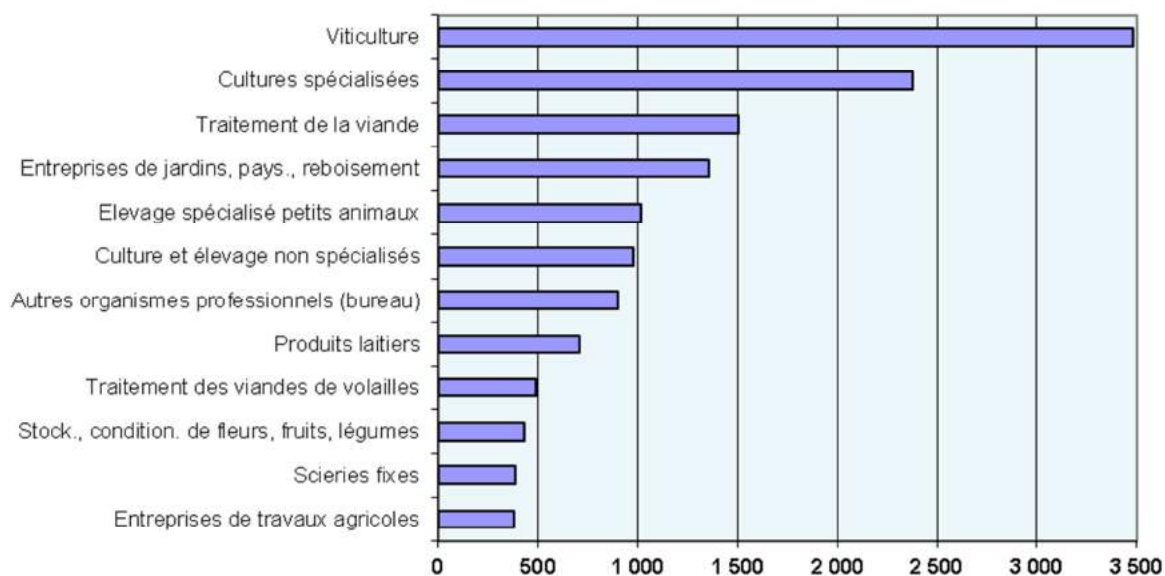
On retrouve une même répartition des TMS que chez les actifs. Le nombre de TMS et l'indice de fréquence sont là encore plus élevés dans les régions de l'ouest (Aquitaine : 5,8 TMS pour 1 000 salariés ; Poitou-Charentes : 4,9 ‰ ; Bretagne : 4,8 ‰ ; Pays de la Loire : 3,9 ‰). La Lorraine, malgré un faible nombre de TMS, a un indice de fréquence élevé (3,7 TMS pour 1 000 salariés).

L'indice de fréquence est le plus faible pour la région Île-de-France (1,2 ‰). Il est également bas pour les régions Rhône-Alpes (1,4 ‰), Languedoc-Roussillon (1,5 ‰) et Auvergne (1,6 ‰). Excepté la région Rhône-Alpes, ces régions ont également un faible nombre de TMS.

II-B Les TMS par secteur d'activité professionnelle

1- Nombre de TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle

Graphique 14 : Nombre cumulé de TMS avec et sans arrêt 2011-2015 pour les 12 principaux secteurs

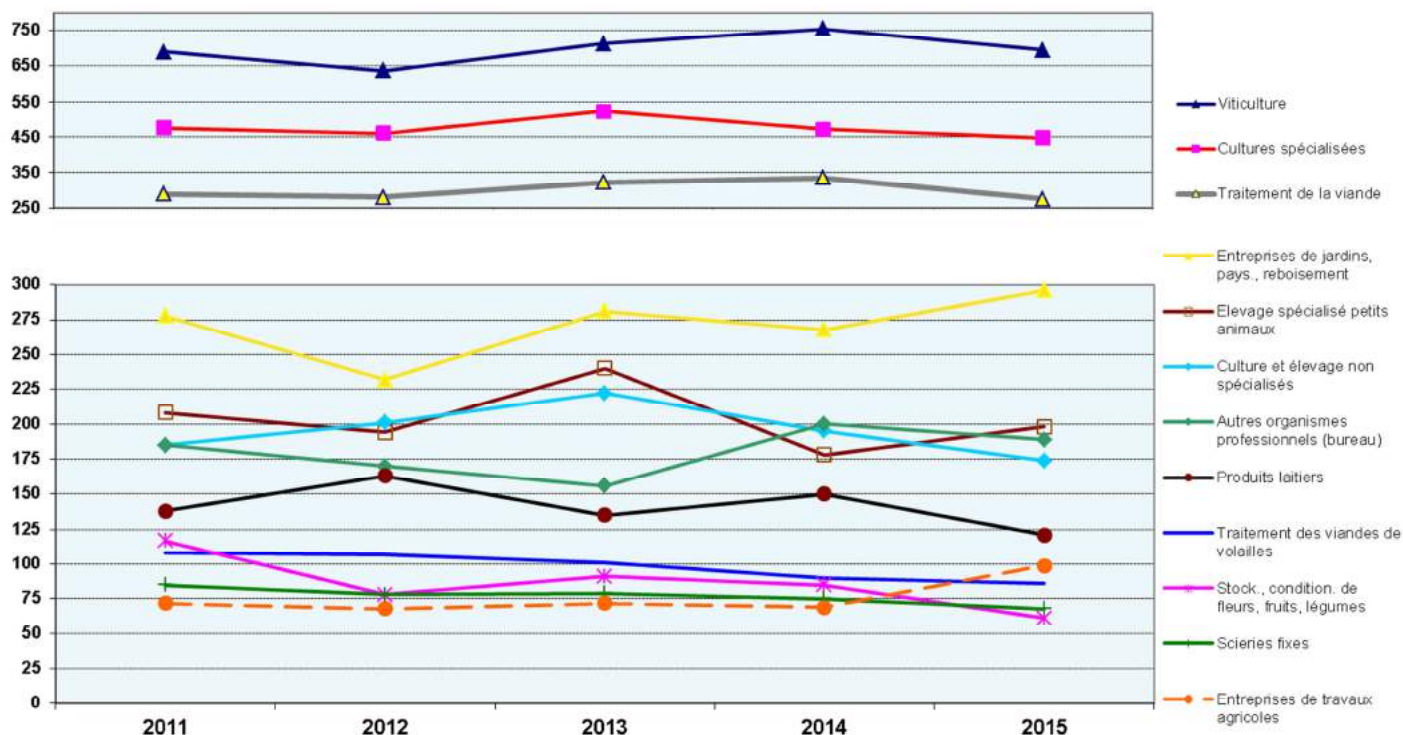


Source : MSA

Les secteurs professionnels avec le plus grand nombre de TMS sont la viticulture, les cultures spécialisées et le traitement de la viande de gros animaux qui regroupent à eux trois, 42,9 % de l'ensemble des TMS reconnus (Annexe VIII).

2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle

Graphique 15 : Evolution du nombre de TMS de 2011 à 2015 pour les 12 principaux secteurs



Source : MSA

Le secteur de la **viticulture**, chaque année quantitativement le plus touché, voit son nombre de TMS baisser en 2012 puis augmenter en 2013 et 2014 pour baisser à nouveau en 2015.

Le nombre de TMS dans le secteur des **cultures spécialisées** augmente de 13,7 % en 2013, puis baisse en 2014 et en 2015.

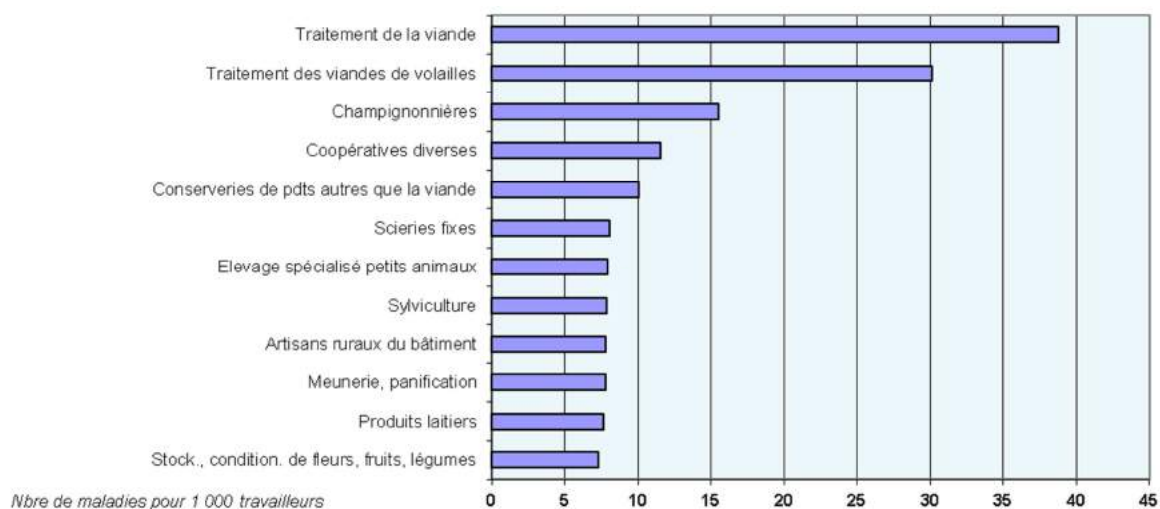
Le secteur du **traitement de la viande de gros animaux** voit son nombre de TMS baisser en 2015 (- 17,9 %) après avoir augmenté en 2013 et 2014.

Un **ZOOM** sur les salariés de ces 3 secteurs est réalisé après le chapitre sur les TMS graves.

Dans le secteur des entreprises de jardins, paysagistes, le nombre de TMS est en recul de 16,5 % en 2012 pour augmenter de 21,1 % en 2013 et de 10,4 % en 2015.

3- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle

Graphique 16 : Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt 2011-2015 pour les 12 principaux secteurs



Source : MSA

La fréquence des TMS avec et sans arrêt sur la période 2011-2015 est particulièrement élevée chez les salariés du **traitement de la viande**, qu'il s'agisse de gros animaux (38,8 TMS pour 1 000 salariés) ou de volailles (30,2 ‰). Elle reste conséquente pour les salariés des **champignonnières** (15,5 ‰), ainsi que pour ceux des coopératives diverses (11,5 ‰) et des **conserveries** autres que la viande (10,1 ‰).

La viticulture, les cultures spécialisées, les entreprises de jardins espaces verts, les cultures non spécialisées, les organismes professionnels ainsi que les entreprises de travaux agricoles, qui figuraient parmi les secteurs ayant le plus grand nombre de TMS, n'apparaissent plus dans les douze secteurs les plus touchés en terme de fréquence (Annexe IX).

4- Indice de fréquence des TMS selon le secteur professionnel et le sexe

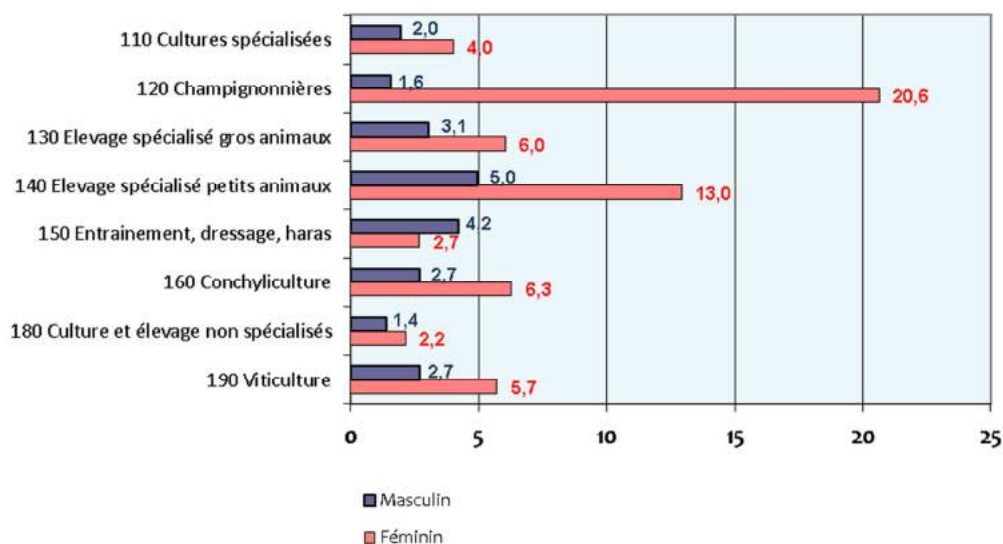
Les graphiques présentés dans ce chapitre reprennent par grand secteur d'activité⁸ et par sexe l'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt pour l'année 2015.

Valeur p : résultat obtenu suite au test du Khi deux (test non valide en cas de faible effectif) : si la valeur du p est $< 0,05$, on conclut que la différence entre les taux est statistiquement significative.

Avec une valeur $p < 0,0001$ ($p < 10^{-4}$) la différence est très significative.

● Cultures et élevages

Graphique 17 : Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe - Cultures et élevages - Année 2015



Source : MSA

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes pour les secteurs des élevages spécialisés de petits animaux (13,0 versus 5,0), de la viticulture (5,7 versus 2,7), ainsi que des cultures spécialisées (4,0 versus 2,0), **avec une valeur $p < 10^{-4}$** .

Quatre autres secteurs ont également un indice fréquence des TMS significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes : les champignonnières (20,6 versus 1,6), la conchyliculture (6,3 versus 2,7), les élevages de gros animaux (6,0 versus 3,1) et des cultures et élevages non spécialisés (2,2 versus 1,4).

⁸ La notion de grand secteur d'activité se réfère à celle utilisée pour la tarification des accidents du travail

● **Travaux forestiers**

La filière des travaux forestiers est caractérisée par une population majoritairement masculine (95,8 %). Les femmes ont un indice de fréquence plus élevé que les hommes dans les trois secteurs de la filière, mais non significatif pour les exploitations de bois.

	Hommes	Femmes
310 Sylviculture	8,3	27,5
330 Exploitations de bois	3,9	7,5
340 Scieries fixes	6,8	19,2

● **ETA-JEV**

	Hommes	Femmes
400 Entreprises de travaux agricoles	2,0	5,0
410 Entreprises de jardins, paysagiste.	4,8	4,2

Ce sont principalement les hommes qui travaillent dans les entreprises de travaux agricoles et les entreprises de jardins paysagistes, avec respectivement 83,7 % et 92,7 % des effectifs.

Toutefois, la filière des entreprises de travaux agricoles a un indice de fréquence significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes. L'indice de fréquence plus élevé chez les hommes n'est pas significatif pour les entreprises de jardins, paysagiste.

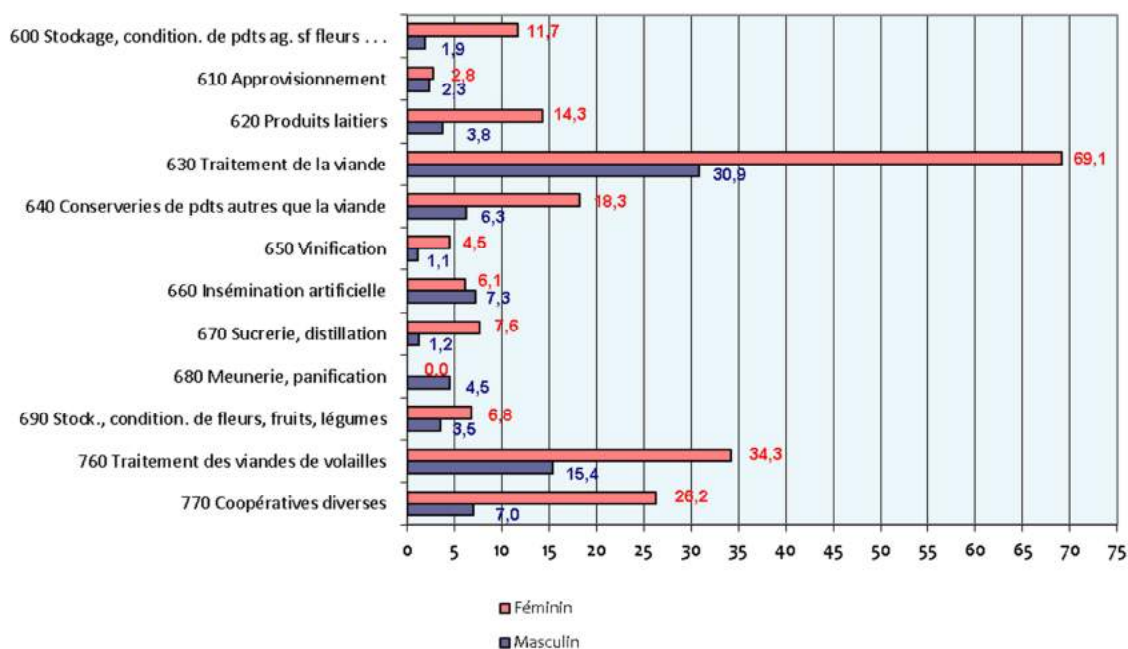
● **Artisanat rural**

Ces deux secteurs emploient peu de personnel féminin (7,5 %). Les TMS concernent en totalité les hommes.

	Hommes	Femmes
500 Artisans ruraux du bâtiment	12,3	0,0
510 Autres artisans ruraux	8,4	0,0

● Coopération

Graphique 18 : Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe - Coopération - Année 2015



Source : MSA

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes pour les secteurs : du traitement de la viande de gros animaux (69,1 versus 30,9), des coopératives diverses (26,2 versus 7,0), des produits laitiers (14,3 versus 3,8) et du conditionnement de produits agricoles (sauf fleurs, fruits et légumes) (11,7 versus 1,9) **avec une valeur $p < 10^{-4}$** .

Cinq autres secteurs présentent également un indice de fréquence des TMS significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes : le traitement de la viande de volailles (34,3 versus 15,4), la conserverie de produits autres que la viande (18,3 versus 6,3), les sucreries, distillations (7,6 versus 1,2), le stockage et conditionnement de fleurs, fruits et légumes (6,8 versus 3,5) et la vinification (4,5 versus 1,1).

Les femmes sont également plus touchées que les hommes par les TMS dans le secteur des coopératives d'approvisionnement mais cette différence n'est pas significative.

L'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les hommes** que chez les femmes dans les secteurs de l'insémination artificielle et de la meunerie, planification, mais avec une différence non significative.

● **Organisme professionnel**

Les femmes sont plus touchées que les hommes par les TMS dans les Organismes professionnels.

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes pour les salariés du Crédit Agricole et des autres organismes professionnels.

	Hommes	Femmes
801 Mutualité agricole (bureau)	0,4	0,9
811 Crédit agricole (bureau)	0,0	0,2
821 Autres organismes professionnels	0,3	2,7

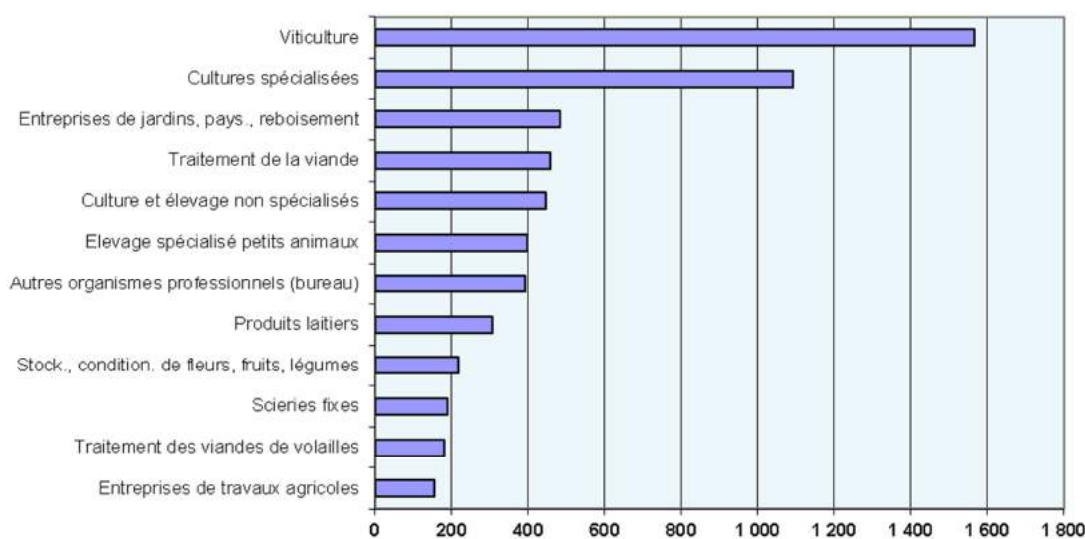
● **Activités diverses**

Dans ce secteur sont regroupées des activités diverses comme les gardes-chasse et gardes-pêche (900), les jardiniers, gardes forestiers, gardes de propriété (910), les organismes de remplacement (920), les membres bénévoles (940), les élèves (950) et les personnels enseignants (970) des établissements privés d'enseignement agricole, les travailleurs handicapés des ESAT (980).

En 2015, l'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les femmes** pour les secteurs des organismes de remplacement (2,1 versus 1,1), pour les travailleurs handicapés des ESAT (1,4 versus 0,7) et pour le personnel enseignant agricole privé (0,3 versus 0) avec toutefois une différence non significative.

5- Nombre de TMS graves

Graphique 19 : Nombre cumulé de TMS graves 2011-2015 pour les 12 principaux secteurs

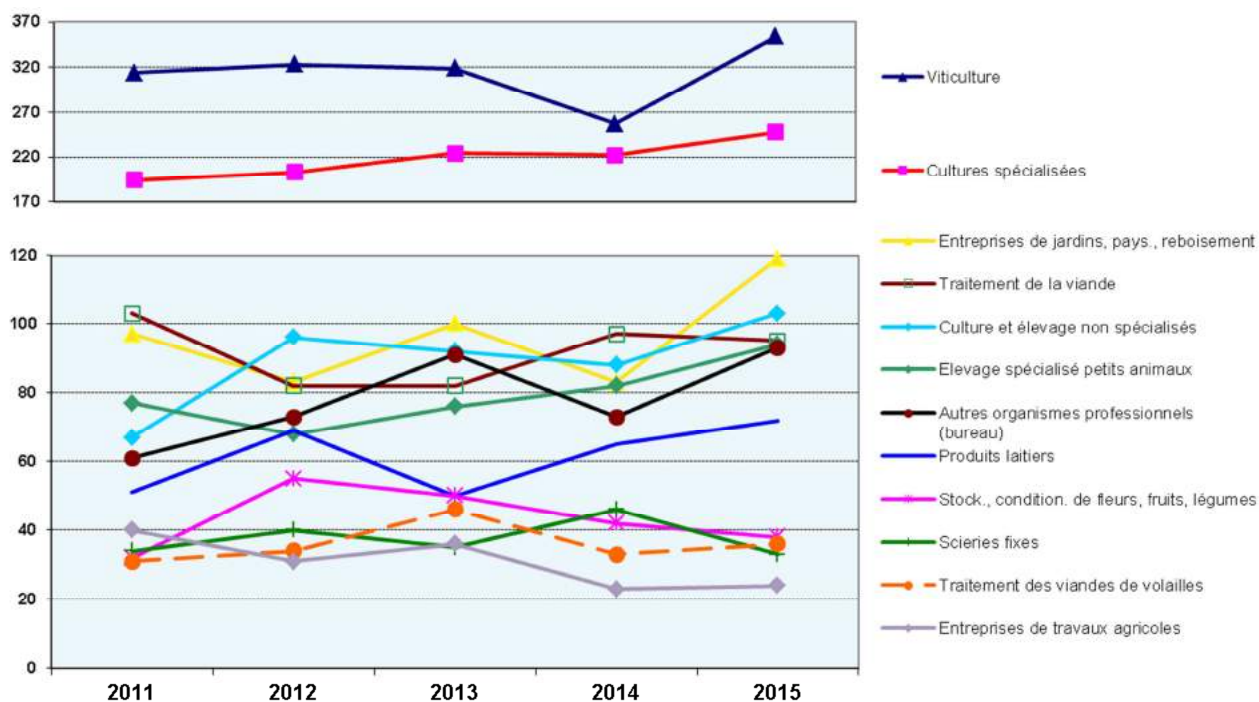


Source : MSA

Le nombre de TMS graves est particulièrement élevé pour la **viticulture** (21,6 % du total des TMS graves) et à un degré moindre pour les **cultures spécialisées** (15,0 %) et les **entreprises de jardins, paysagistes, reboisement** (6,6 %) (Annexe VIII).

6- Evolution des TMS graves

Graphique 20 : Evolution du nombre de TMS graves de 2011 à 2015 pour les 12 principaux secteurs



Source : MSA

La **viticulture** et les **cultures spécialisées** sont les secteurs les plus exposés. La viticulture connaît une hausse du nombre de TMS graves de 37,7 % en 2015 après une baisse de 19,4 % en 2014. Dans les cultures spécialisées, leur nombre augmente de 11,7 % en 2015.

Dans le secteur du **traitement de la viande de gros animaux**, le nombre de TMS graves baisse en 2012 et augmente en 2014. Il est stable en 2015.

Le nombre de TMS graves pour les salariés du secteur des **entreprises de jardins, paysagistes** varie d'une année à l'autre avec un pic en 2015.

Dans le secteur des **cultures et élevages non spécialisés**, le nombre de TMS graves augmente de 43,3 % en 2012, puis baisse légèrement en 2013 et en 2014, pour augmenter à nouveau de 17,0 % en 2015.

Deux autres secteurs connaissent également une forte augmentation du nombre de leurs TMS graves en 2012 puis une baisse en 2013 : les **coopératives de stockage**

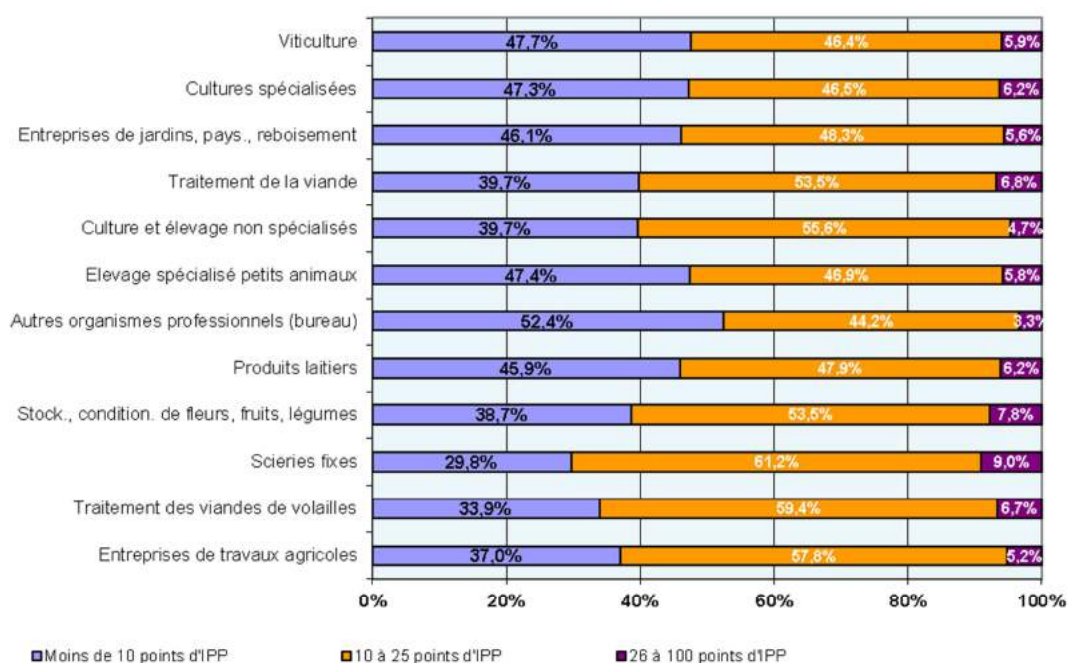
conditionnement de fleurs, fruits et légumes, avec une baisse qui se poursuit en 2014 et en 2015 (+ 71,9 % en 2012, - 9,1 % en 2013, - 16,0 % en 2014 et - 9,5 % en 2015) et les **coopératives de traitement des produits laitiers**, avec une nouvelle hausse en 2014 et en 2015 (+ 35,3 % en 2012, - 27,5 % en 2013, + 30,0 % en 2014 et + 10,8 % en 2015).

Les salariés des **autres organismes professionnels agricoles** connaissent une augmentation de TMS en 2012 et 2013 pour baisser de 19,8 % en 2014 et augmenter à nouveau de 27,4 % en 2015.

7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel

L'évaluation de la gravité est déterminée par le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) sur 5 ans.

Graphique 21 : Répartition des TMS graves selon le taux d'IPP 2011-2015

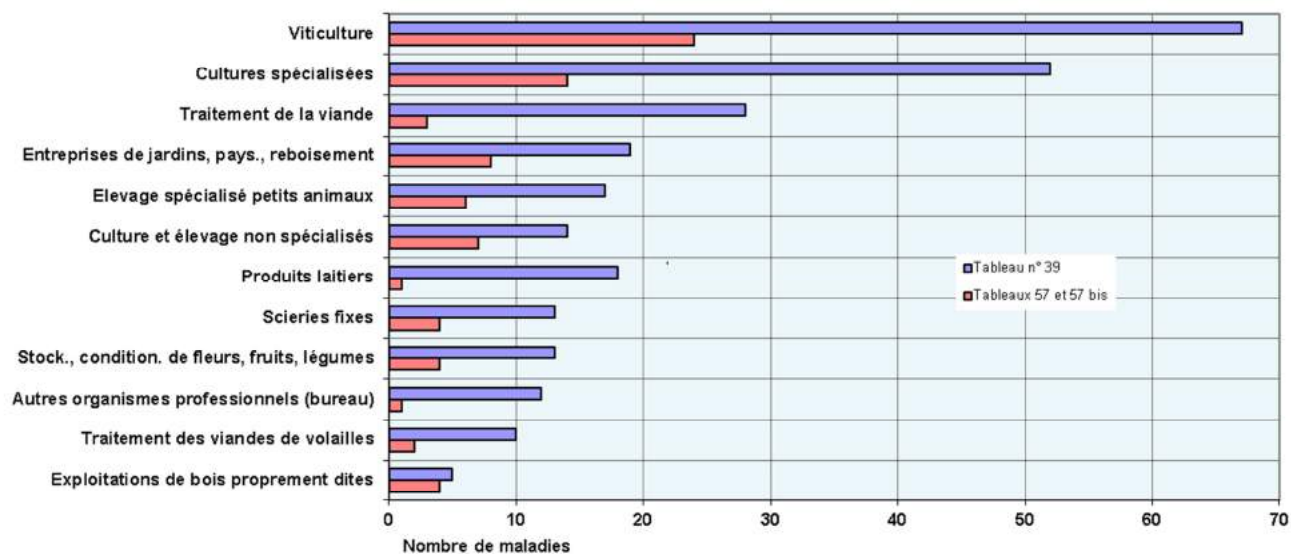


Source : MSA

Parmi les douze secteurs les plus concernés par les accidents graves, le secteur « **Autres organismes professionnels** » est celui pour lequel la part des maladies avec un **taux d'IPP de moins de 10 points** est la plus importante (52,4 %).

Les **scieries fixes** et les **entreprises de stockage et de conditionnement de fleurs, fruits et légumes** ont la proportion la plus importante de TMS avec des **taux IPP supérieurs à 25 %** (attribution d'une rente). Ces TMS correspondent à des TMS invalidants.

Graphique 22 : Nombre de maladies avec taux IPP >25% pour les 3 principaux TMS et pour les 12 secteurs les plus touchés 2011-2015



Source : MSA

Le plus grand nombre d'affections péri-articulaires invalidantes (tableau n° 39) avec des taux d'IPP supérieurs à 25 %, est comptabilisé en **viticulture**, en **cultures spécialisées** et en **traitement de la viande de gros animaux**. Ces trois secteurs comptabilisent à eux seuls 46,4 % des affections péri-articulaires invalidantes.

D'autre part, les salariés des secteurs de la **viticulture**, des **cultures spécialisées** et des **entreprises de jardins, paysagistes, reboisement** sont les plus concernés par les affections invalidantes du rachis lombaire consécutives aux vibrations (tableau n° 57) et consécutives à la manipulation de charges lourdes (tableau n° 57 bis).

ZOOM sur les salariés des 3 secteurs les plus touchés...

La viticulture

Les salariés en viticulture sont très concernés par les TMS.

Ils sont très fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne.

Les contraintes physiques sont également importantes, notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne) et le port de charges. Ils sont soumis aux intempéries⁹.

Le nombre de TMS baisse en 2015, après une hausse en 2013 et 2014. Le nombre de TMS graves augmente fortement en 2015 après une baisse en 2014.

Les femmes sont les plus touchées avec un indice de fréquence supérieur (5,7 TMS pour 1 000 femmes, contre 2,7 TMS pour les hommes).



Les cultures spécialisées

Les salariés du secteur des cultures spécialisées sont essentiellement soumis à des postures inconfortables (station debout prolongée, travail accroupi ou en torsion) et à des contraintes articulaires associées à des gestes répétitifs liés à la cueillette, à la récolte.

Ils travaillent souvent à l'extérieur et sont soumis aux intempéries⁹.

Le personnel féminin travaillant dans ce secteur représente 39,6 % des effectifs en 2015.

Le nombre de TMS est en baisse en 2014 et 2015. Les TMS graves sont en augmentation sur la période 2011-2015.

Les femmes sont les plus touchées par les TMS avec un indice de fréquence supérieur (4,0 TMS pour 1 000 femmes, contre 2,0 TMS pour les hommes).



⁹ Source : L'enquête Sumer 2003 et 2010

Le traitement de la viande de gros animaux



Les salariés des coopératives de traitement de la viande sont surexposés aux contraintes articulaires. Ils effectuent des gestes répétitifs à une cadence souvent élevée.

Ces salariés restent debout une grande partie du temps, ont très souvent les bras en l'air, portent des charges lourdes et travaillent en milieu froid et humide¹⁰. Les trois quarts du personnel de ce secteur sont masculins.

Le nombre de TMS baisse fortement en 2015 après avoir augmenté en 2013 et 2014. Les TMS graves sont stables en 2015. Les femmes sont plus touchées que les hommes par les TMS avec un indice de 69,1 TMS pour 1 000 affiliées contre 30,9 TMS pour les hommes.

¹⁰ Source : L'enquête Sumer 2003 et 2010

II-C Le coût des TMS des salariés agricoles pris en charge par la MSA

Le coût total prend en compte l'ensemble des prestations versées au titre des maladies professionnelles, au cours de l'année considérée. Il résulte de la somme des montants estimés et/ou versés pour 4 types de prestations : **soins de santé, indemnités journalières, prestations exécutées en établissement hospitalier privé ou public (montant indicatif) et capitaux représentatifs des rentes¹¹**.

Le coût moyen annuel par TMS retenu dans cette étude est celui apprécié à partir du nombre de maladies avec ou sans arrêt de travail (coût total/nombre de TMS avec et sans arrêt).

Pour situer le coût des TMS par rapport au coût global des ATMP, trois chiffres importants sont à retenir pour l'année 2015 :

- le coût total des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles (ATMP) : 389 700 000 € avec **un coût moyen de 6 600 €**,
- le coût total des maladies professionnelles (tous tableaux confondus) : 103 430 000 € avec **un coût moyen de 29 500 €**,
- le coût total des TMS : 89 620 000 € avec **un coût moyen de 26 700 €**.

Le coût des TMS représente **86,6 %** du coût total des maladies professionnelles.

1- Les soins de santé

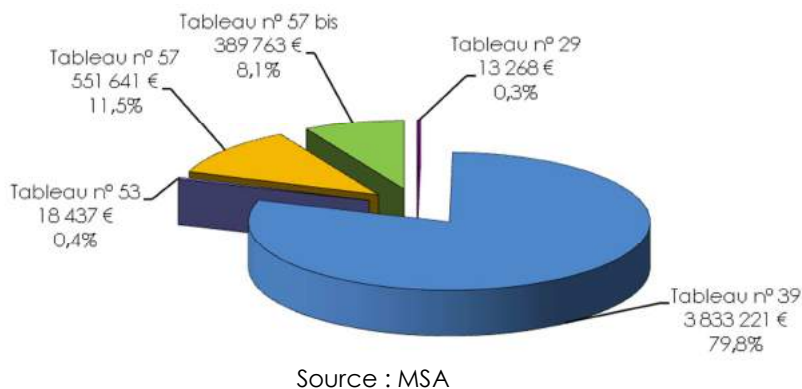
Le montant des soins de santé qui s'élève à **4 806 330** euros pour l'année 2015, comprend la somme des prestations suivantes (hors hospitalisation publique) : les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée.

¹¹ Montant cumulé de la rente calculé sur 28 années

Les coûts des soins de santé

proviennent, pour quatre cinquièmes, des affections péri-articulaires (tableau 39). Les affections du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) représentent près d'un cinquième de ces coûts (Annexe X).

Graphique 23 : Coût 2015 des TMS : montant des soins de santé



2- Les prestations exécutées en établissement hospitalier public

Le montant des dépenses pour les prestations exécutées en établissement d'hospitalisation public est estimé à **324 344** euros pour l'année 2015. Ce montant est indicatif, étant donné que ces dépenses correspondent à une quote-part représentative de la charge des TMS au sein des Maladies Professionnelles pour les prestations exécutées en établissement public et non aux coûts des soins réellement dispensés.

3- Les indemnités journalières (IJ)

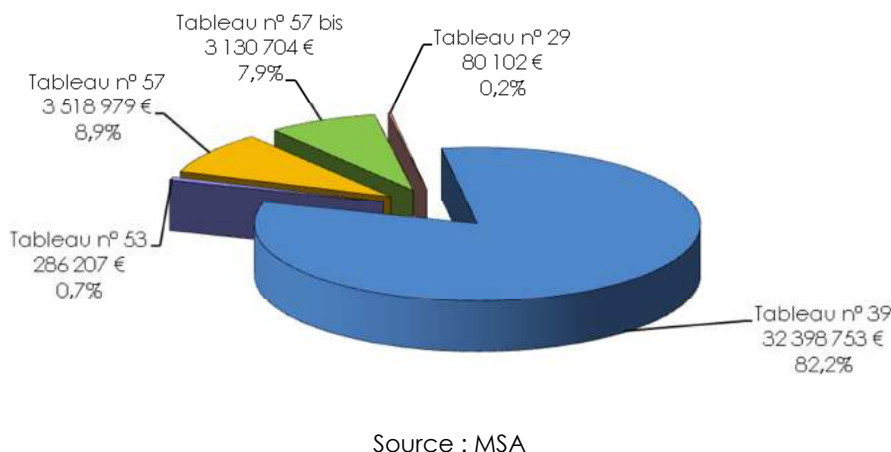
Le montant des indemnités journalières s'élève à **39 414 745** euros pour l'année 2015. Il correspond aux sommes versées en compensation de la perte de revenu liée aux arrêts de travail.

Pour 2015, **875 725 jours**

d'arrêt ont été enregistrés pour les TMS.

Les affections péri-articulaires (tableau 39) représentent 82,2 % des indemnités journalières (Annexe X).

Graphique 24 : Coût 2015 des TMS : montant des IJ



4- Les capitaux de rente

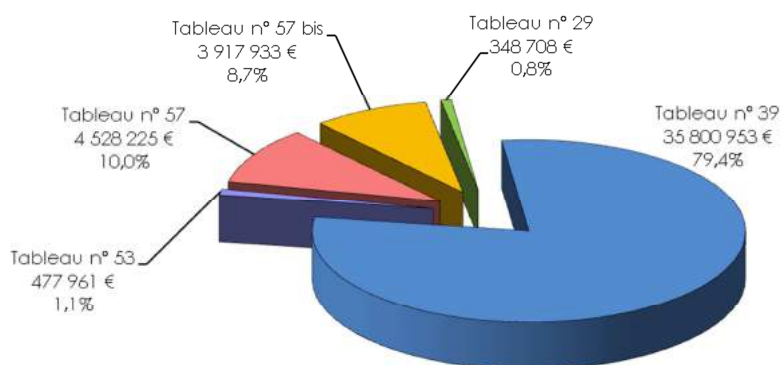
Le montant des capitaux de rente s'élève à **45 073 780** euros pour l'année 2015 (Annexe X).

Les montants des capitaux de rentes comprennent :

- les indemnités en capital et les capitaux représentatifs des rentes attribuées aux victimes atteintes d'une incapacité permanente partielle,
- les capitaux correspondant aux accidents mortels dont le caractère professionnel a été reconnu.

Graphique 25 : Coût 2015 des TMS : montant des capitaux de rente

Les quatre cinquièmes des montants des capitaux représentatifs des rentes sont liés aux affections péri-articulaires (tableau n° 39).



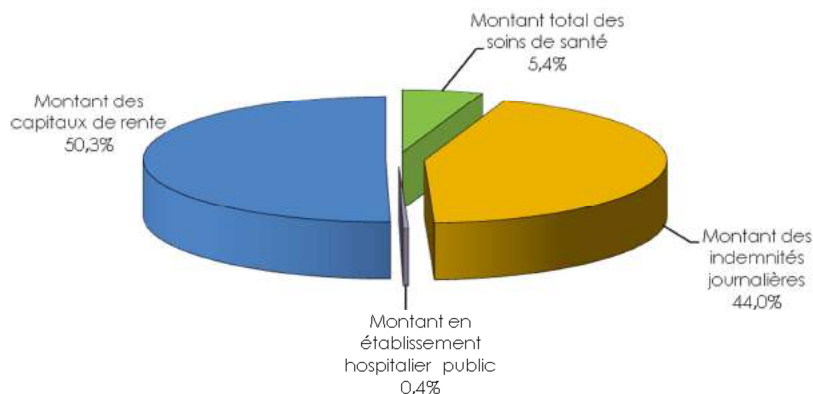
Source : MSA

5- Le coût total

Le coût total des TMS des salariés agricoles s'élève à **89 619 199** euros pour l'année 2015 (Annexe X). Il représente la somme des montants détaillés dans les quatre rubriques précédentes.

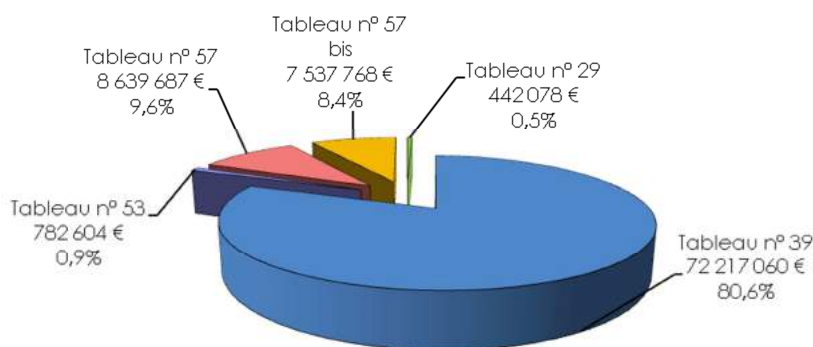
Graphique 26 : Répartition du coût total 2015 des TMS selon les 4 types de prestations

Le premier poste des dépenses est celui des capitaux représentatifs des rentes (50,3 %) puis celui des indemnités journalières (44,0 %).



Source : MSA

Graphique 27 : Coût total 2015 des TMS par tableau



Source : MSA

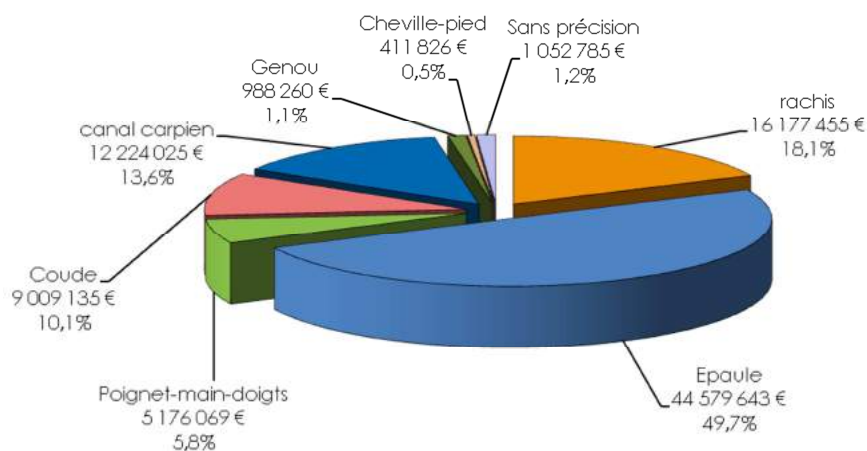
L'essentiel du coût total des TMS est lié aux affections péri-articulaires (tableau n° 39).

Les affections du rachis lombaire (tableaux n° 57 et 57 bis) ont cependant une part conséquente (18,1%) dans le coût total des TMS (Annexe X).

6- Le coût total selon la localisation des pathologies

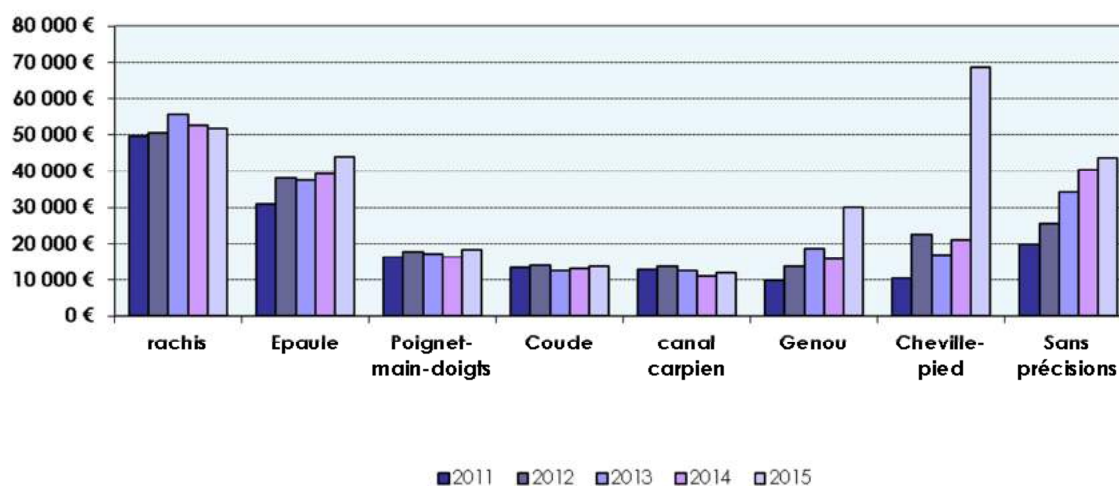
Graphique 28 : Coût total 2015 des TMS par localisation

Le coût total des **affections de l'épaule** constitue près de la moitié du coût total des TMS. Les TMS du **rachis** représentent 18,1 % du coût total pour seulement 9,3 % du nombre de TMS en 2015.



Source : MSA

Graphique 29 : Evolution du coût moyen d'un TMS réparti par localisation



Source : MSA

Les pathologies du **rachis** ont les coûts moyens les plus élevés. Le coût moyen¹² des **affections de l'épaule** est aussi très élevé (Annexe XI).

Le coût moyen d'un TMS localisé au **rachis** évolue à la hausse jusqu'en 2013 et baisse en 2014 et en 2015. Il a augmenté en moyenne de 1,1 % par an entre 2011 et 2015.

Le coût moyen d'un TMS à l'**épaule**, augmente chaque année pour s'élever à 43 921 € en 2015.

Le coût moyen d'un TMS au **genou** est en forte augmentation en 2015 pour atteindre 29 947 €.

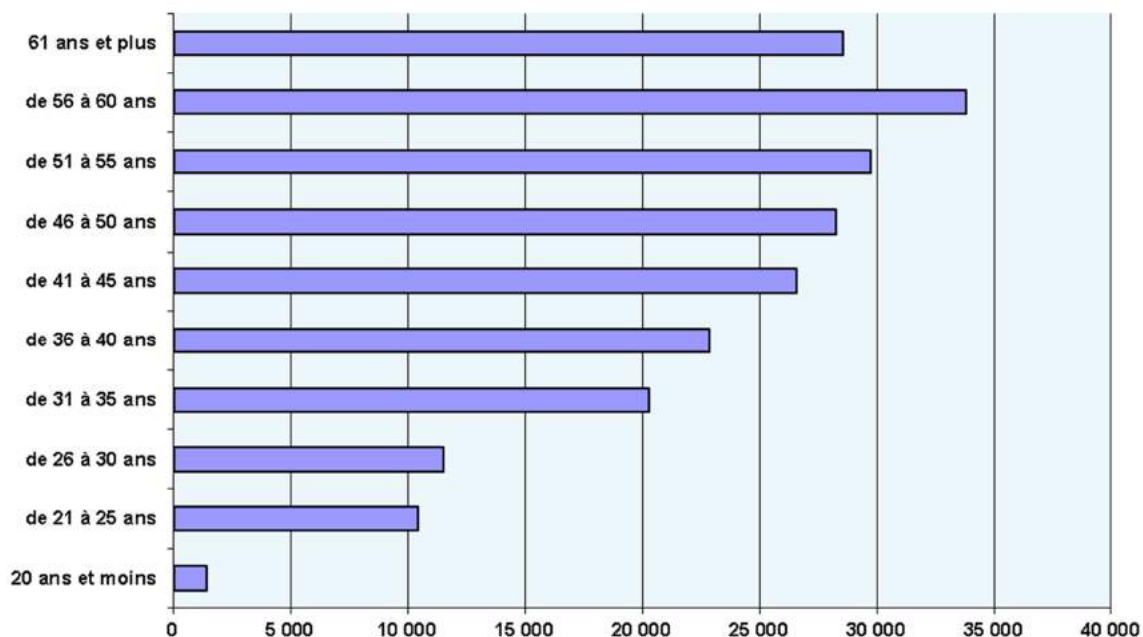
Le coût moyen d'un TMS à la **cheville-pied** est très fluctuant suivant les années. En 2015, il triple par rapport à 2014 pour atteindre 68 638 €. Les effectifs sont cependant très faibles.

Les coûts moyens au **poignet-main-doigt**, **coude** et **canal carpien** restent stables au cours de la période.

¹² Le coût moyen est indicatif du fait que les dépenses hospitalières ne peuvent pas être rattachées de façon spécifique à une localisation.

7- Le coût moyen selon l'âge

Graphique 30 : Coût moyen 2015 des TMS par tranche d'âge

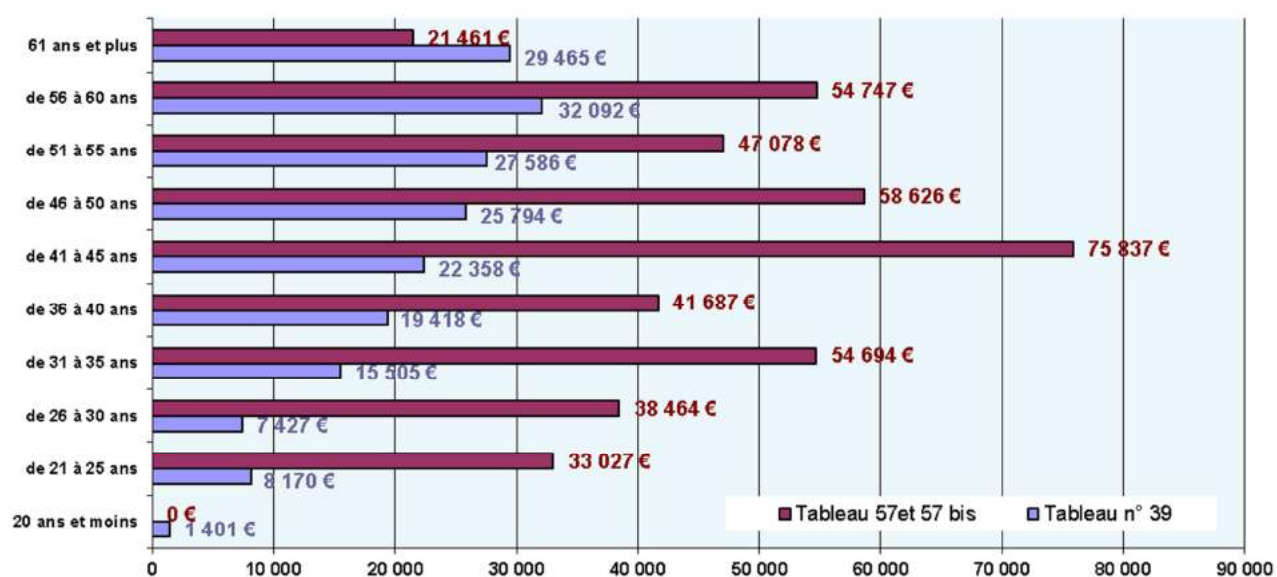


Source : MSA

Avant l'âge de 61 ans, plus le salarié atteint de TMS est âgé, plus le coût moyen de la prise en charge de sa maladie est élevé (Annexe XII).

Le coût moyen pour les TMS des salariés de plus de 50 ans est trois fois plus élevé que celui des salariés de 30 ans et moins.

Graphique 31 : Coût moyen 2015 des TMS par tranche d'âge - Tableaux 39 et 57/57 bis



Source : MSA

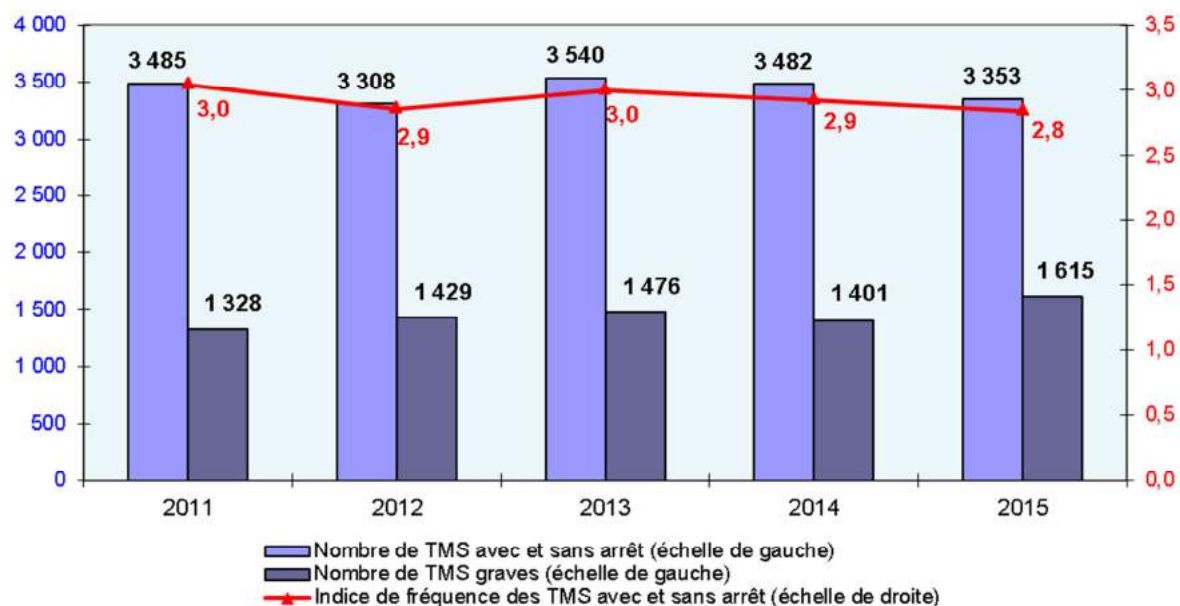
Le coût moyen des affections péri-articulaires (tableau n° 39) a tendance à augmenter progressivement avec l'âge.

A partir de 21 ans et jusqu'à 60 ans, pour chaque tranche d'âge, le coût moyen des affections du rachis (tableaux n° 57 et 57 bis) est systématiquement supérieur au coût moyen des affections péri-articulaires.

Toujours pour les affections du rachis, le coût moyen pour les salariés âgés de 41 à 45 ans est plus important.

FOCUS sur les indicateurs...

Graphique 32 : Evolution du nombre de reconnaissances de TMS et de leur fréquence



Source : MSA

L'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des salariés agricoles fluctue très légèrement sur la période.

On retrouve la même évolution pour le nombre de TMS avec et sans arrêt.

Excepté une légère baisse en 2014, les TMS graves progressent chaque année.

Ce qu'il faut retenir pour les salariés agricoles

concernant les TMS

→ Les TMS représentent 95,8 % des maladies professionnelles reconnues pour les salariés agricoles en 2015 et 95,7 % sur la période 2011-2015.

En 2015 :

→ Les affections péri-articulaires du tableau 39 représentent près de 90 % des TMS reconnus.

→ Les femmes sont plus concernées que les hommes par les TMS (fréquence : femmes 3,4 ‰ versus hommes 2,5 ‰).

→ Les affections du canal carpien représentent 30,4 % des TMS et concernent surtout les femmes. Suivent les pathologies de l'épaule avec 30,3 % des TMS.

Sur la période :

→ La viticulture, les cultures spécialisées et les coopératives de traitement de la viande des gros animaux sont les trois secteurs les plus touchés en nombre par les TMS.

→ Les coopératives de traitement de la viande de gros animaux et des viandes de volailles ont la fréquence la plus élevée aussi bien de TMS avec et sans arrêt que de TMS graves.

→ Le nombre de TMS et l'indice de fréquence sont plus élevés dans les régions de l'ouest.

→ La viticulture, les cultures spécialisées et les entreprises de jardins, paysagistes sont les trois secteurs les plus touchés en nombre par les TMS graves.

concernant le coût des TMS

En 2015 :

→ Les coûts des troubles musculo-squelettiques sont très élevés et représentent 86,6 % du coût total des maladies professionnelles.

→ Le coût moyen d'un TMS est estimé à 26 700 €.

→ Les affections péri-articulaires (tableau 39) représentent à elles seules 80,6 % du coût total des TMS.

→ Les TMS du rachis représentent 18,1 % du coût total pour 9,3 % du nombre de maladies.

→ Le coût moyen d'un TMS a tendance à augmenter avec l'âge de l'affilié, en particulier pour les affections péri-articulaires.

Sur la période :

→ Les affections du rachis ont le coût moyen le plus élevé suivi par celles localisées à l'épaule.

III- LES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires¹³.

Les prestations attribuées par le régime ATEXA pour les non-salariés sont versées de la manière suivante :

- **Les soins de santé** (frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitalisation privée...) remboursés par le régime,
- Le non-salarié bénéficie **d'indemnités journalières** en cas d'incapacité temporaire de travail pour la période supérieure au-delà du délai de carence de 7 jours : avant 2015, ces indemnités n'étaient versées seulement pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- Une **rente** viagère est versée au chef d'exploitation à partir d'une incapacité permanente partielle (IPP) supérieure ou égale à 30 %. Les conjoints des chefs d'exploitation ou les aides familiaux bénéficient d'une rente en cas d'IPP égale à 100 %.

Les données présentées concernent les TMS reconnus comme maladies professionnelles, pour les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles, les conjoints, les aides familiaux et les solidaires. On distingue les **TMS avec et sans arrêt** de travail, qui ont donné lieu à un premier remboursement de soins et/ou à un versement d'indemnités journalières (IJ) et les **TMS graves** qui ont donné lieu à une première reconnaissance d'un taux d'IPP au moins égal à 1 %.

Attention :

En raison de la mise en place en 2012 d'une nouvelle procédure d'enregistrement des déclarations de maladies professionnelles, l'affectation au tableau d'un certain nombre de maladie n'est pas encore connue, ce qui a pu générer une baisse du nombre total de TMS.

¹³ Cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Pour les **non-salariés** (tous statuts sauf « enfants »), sont présentées les évolutions du nombre de TMS par tableau, âge, sexe, secteur, localisation et fréquence, ainsi que le coût des TMS pour 2015.

Les données du nombre de TMS par tableau, âge, sexe, sont également présentées pour les conjoints collaborateurs.

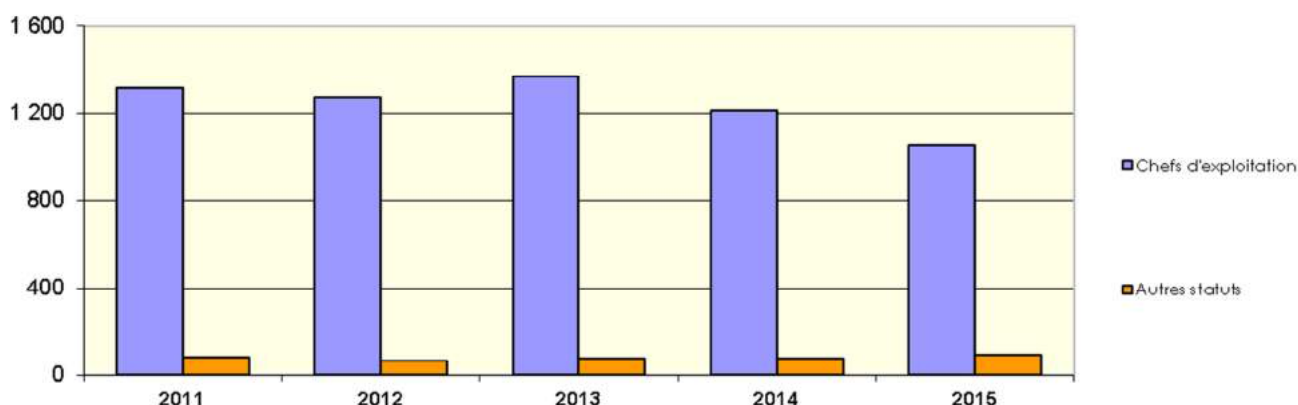
Pour les **chefs d'exploitation** agricole sont présentés : une répartition du nombre et de la fréquence de TMS par secteur, ainsi que des indicateurs sur la gravité des TMS et le coût des TMS pour 2015.

III- A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les non-salariés

Les TMS représentent 88,1 % des maladies professionnelles reconnues avec et sans arrêt pour les non-salariés agricoles pour la période 2011-2015 et 86,1 % pour la seule année 2015.

1- Evolution annuelle du nombre de TMS par statut

Graphique 33 : Evolution du nombre de TMS des non-salariés par statut

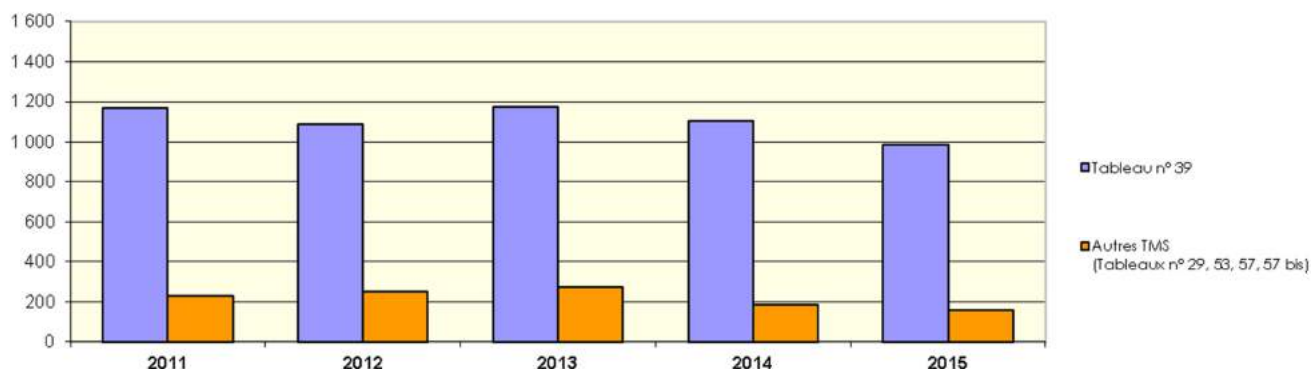


Source : MSA

Le nombre de TMS touchant les chefs d'exploitation connaît un pic en 2011 et en 2013. Il baisse de 11,2 % en 2014 et de 12,9 % en 2015. Celui touchant les autres statuts augmente en 2015 et concerne essentiellement les conjoints collaborateurs.

2- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP

Graphique 34 : Répartition annuelle des TMS des non-salariés



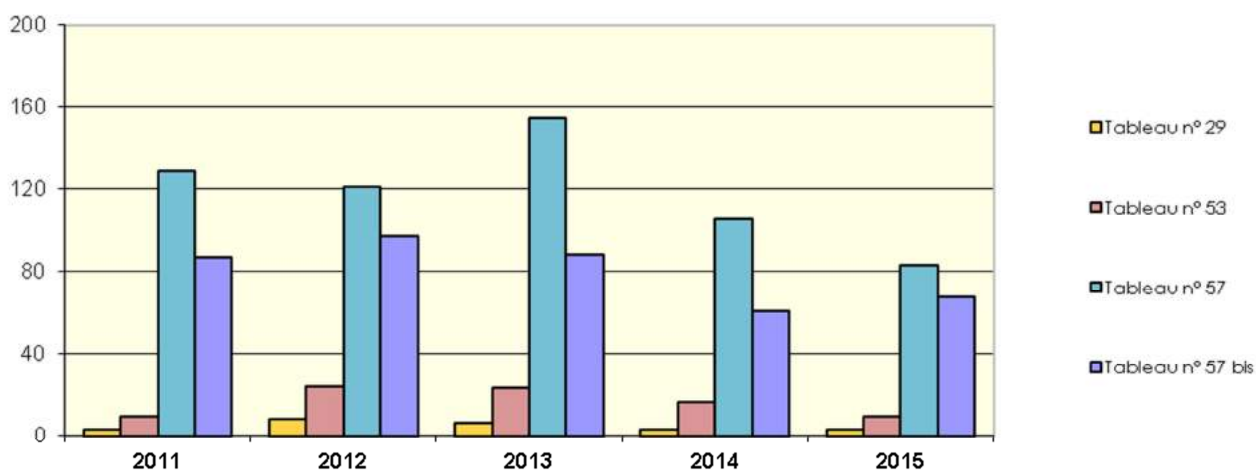
Source : MSA

Les affections péri-articulaires (tableau n° 39) représentent à elles seules 83,4 % des TMS sur la période 2011-2015 et 85,8 % sur l'année 2015. Ce tableau regroupe quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe I).

Le nombre de ces affections baisse de 10,8 % en 2015 (Annexe XIII).

Après avoir augmenté jusqu'en 2013, le nombre des TMS des autres tableaux que le tableau n° 39 baisse de 32,0 % en 2014 et de 11,9 % en 2015.

Graphique 35 : Détail des TMS autres que ceux du tableau n° 39 pour les non-salariés



Source : MSA

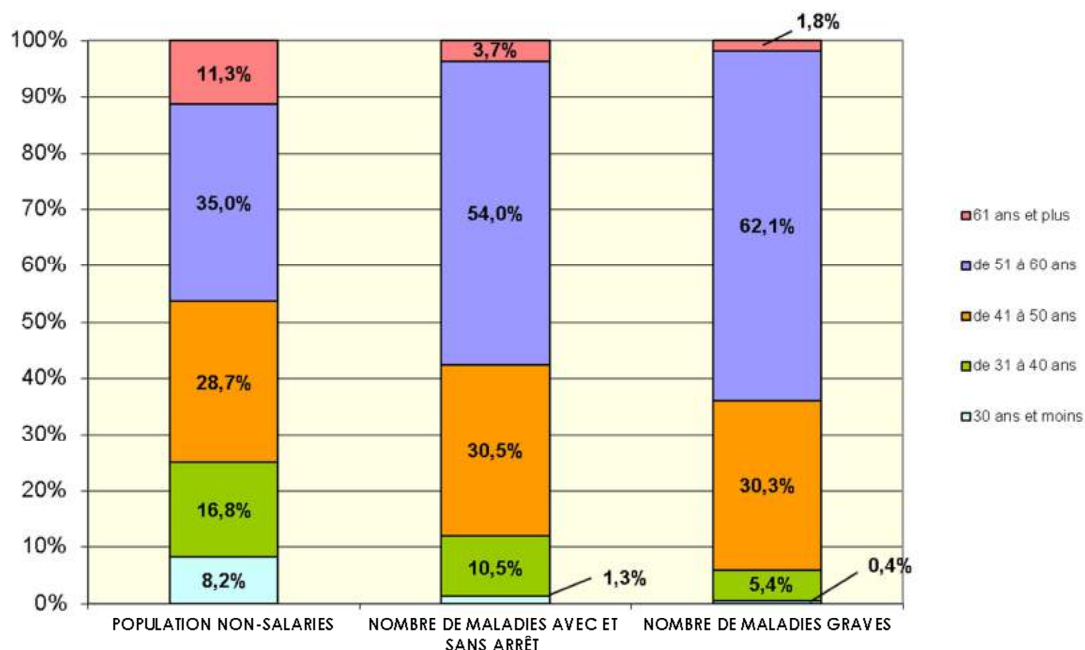
Les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations (tableau n° 57) connaissent un pic en 2013, puis une baisse de 32,3 % en 2014 et de 21,0 % en 2015.

Les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau n° 57bis) augmentent de 11,5 % en 2015, après avoir connu une baisse en 2013 et 2014.

Le nombre de lésions chroniques du ménisque (tableau n° 53) baisse en 2015 et celui des affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par des machines (tableau n°29) reste stable, cependant ces affections concernent un petit nombre de TMS.

3- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2015

Graphique 36 : Répartition des TMS non-salariés par âge en 2015



Source : MSA

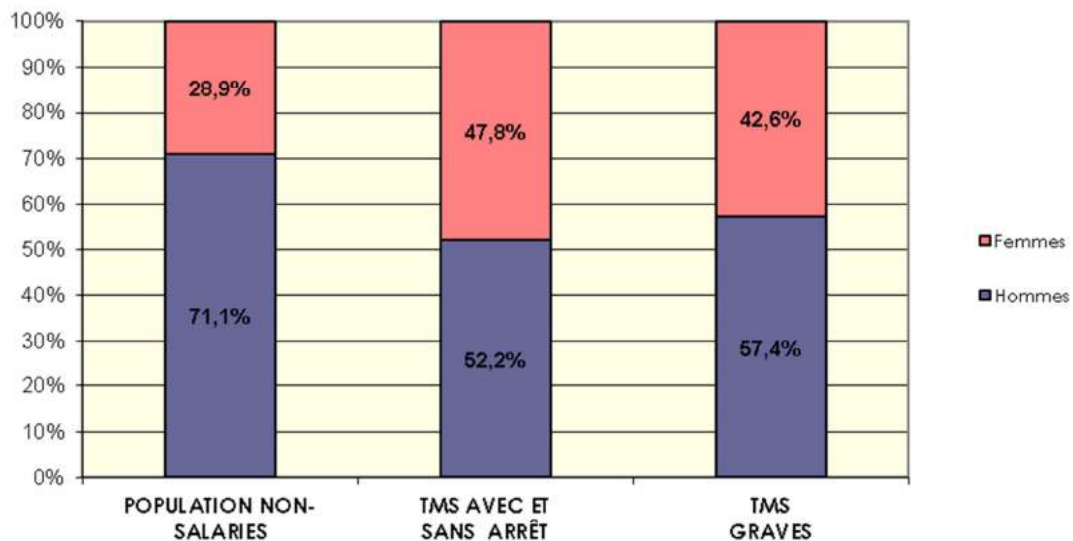
Dans ce graphique, **la population non salariée agricole** a été répartie en cinq tranches d'âge. Elle est majoritairement âgée de 41 ans et plus : 72,4 % des affiliés pour les hommes et 81,5 % pour les femmes.

Les **TMS avec et sans arrêt** concernent surtout cette même tranche d'âge : 87,2 % pour les hommes et 89,3 % pour les femmes. Plus de la moitié des TMS concerne les non-salariés âgés de 51 à 60 ans.

La tranche d'âge des 51 à 60 ans est encore plus représentée pour les **TMS graves**.

4- Nombre de TMS selon le sexe en 2015

Graphique 37 : Répartition des TMS non-salariés par sexe en 2015

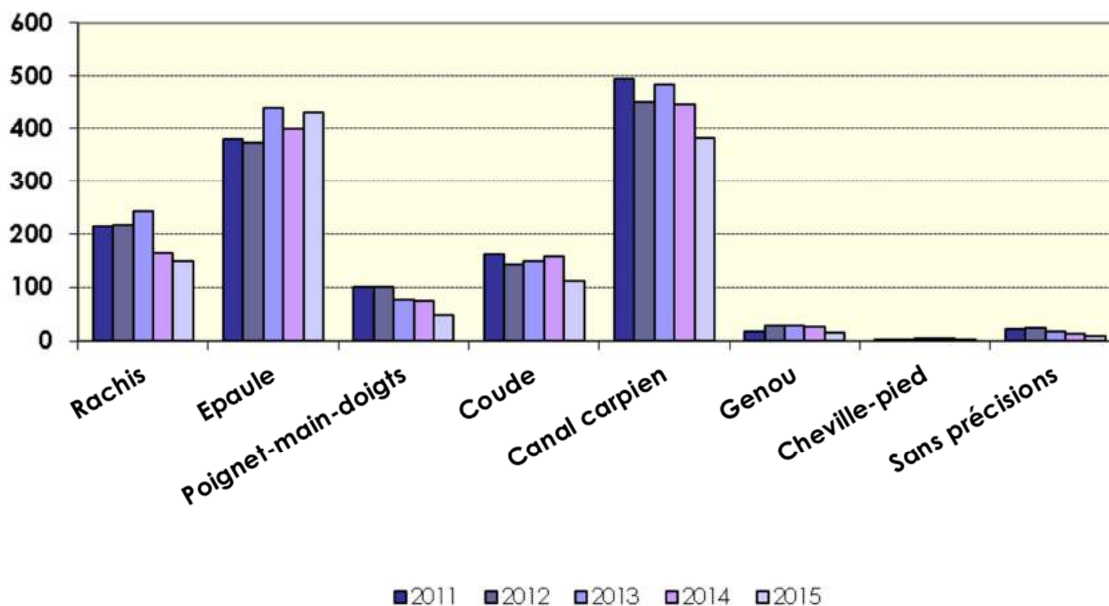


Source : MSA

En 2015, **les hommes** représentent **71,1 %** de la **population** non salariée agricole mais seulement 52,2 % des TMS. La **fréquence des TMS** est deux fois plus élevée **chez les femmes** (3,4 contre 1,5 chez les hommes). Elle est deux fois plus élevée également pour les TMS graves (1,2 chez les femmes contre 0,6 chez les hommes).

5- Evolution annuelle du nombre de TMS selon la localisation

Graphique 38 : Evolution du nombre de TMS réparti par localisation pour les non-salariés



Source : MSA

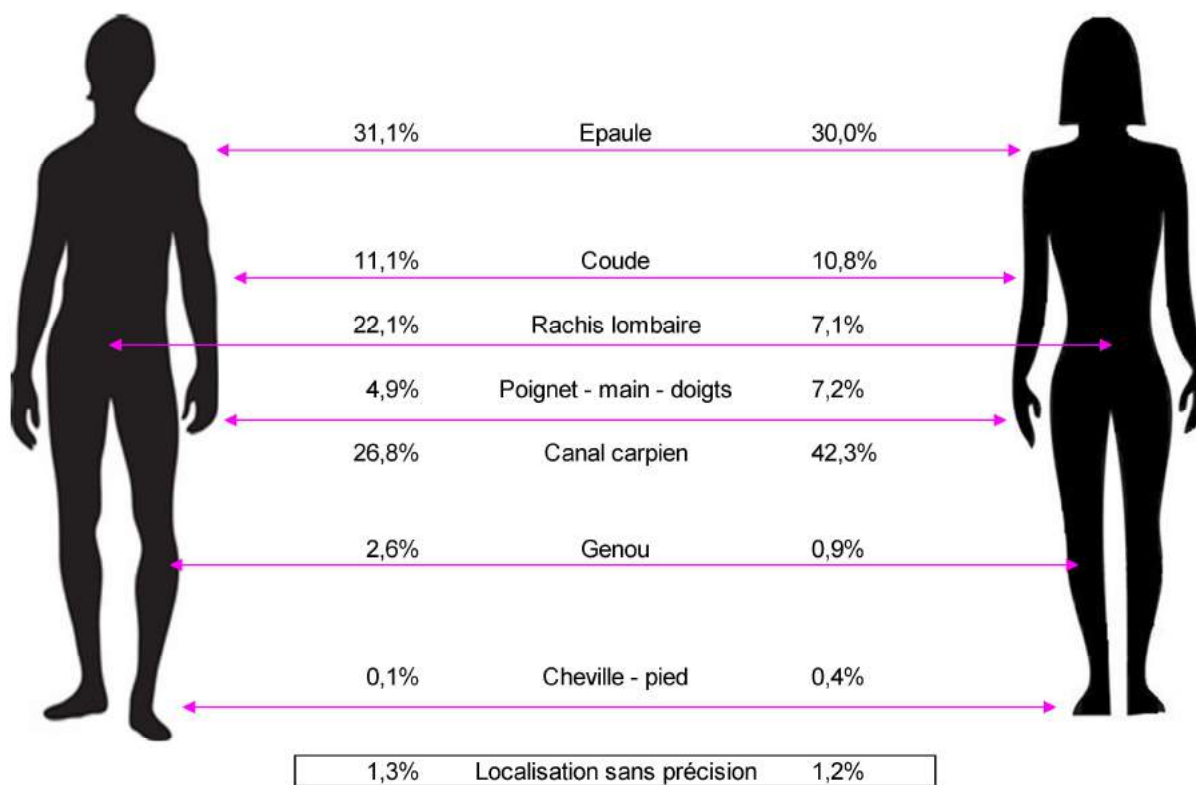
En 2015, les affections du **canal carpien** représentent 33,3 % des TMS et sont en baisse de 14,1 % par rapport à 2014.

Les pathologies de **l'épaule** représentent 37,5 % des TMS (+ 7,8 % par rapport à 2014).

Pour les principales autres localisations, les affections situées au niveau du **rachis** représentent 13,1 % des TMS et baissent de 9,0 % en 2015, celles du **coude**, 9,7 % (- 29,1 % par rapport à 2014) et les affections du **poignet-main-doigt**, 4,1 %, avec une baisse de 36,5 % par rapport à 2014.

6- Répartition des TMS selon la localisation et le sexe

Schéma 6 : Répartition des TMS avec-sans arrêt selon la localisation
(Nombre cumulé de 2011 à 2015)



Source : MSA

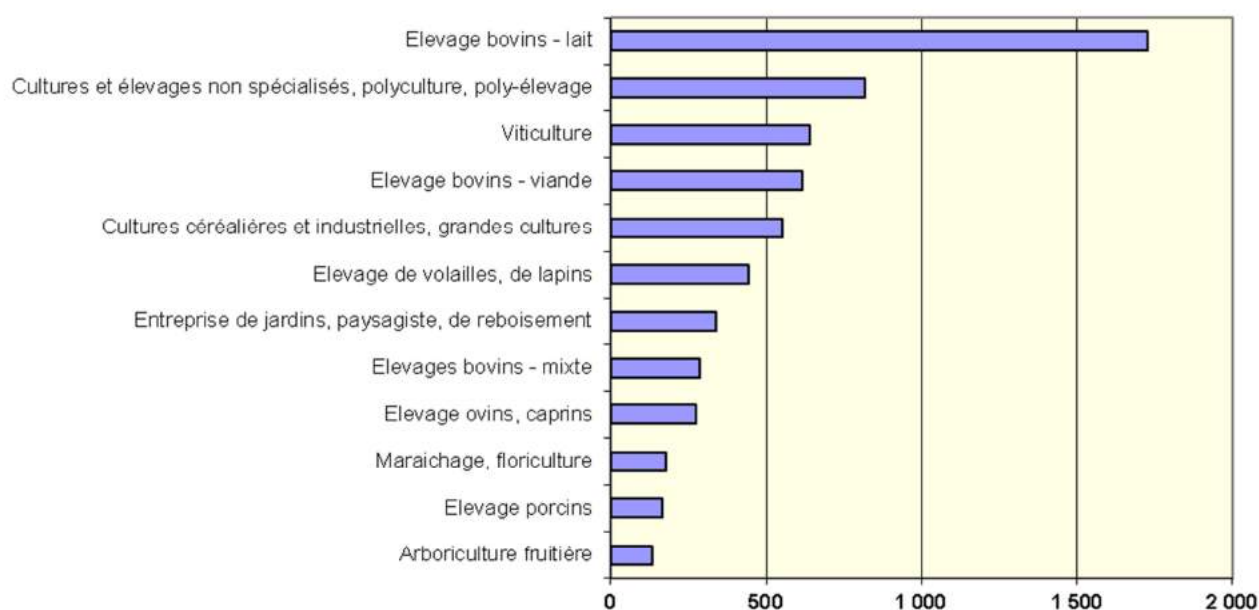
Les TMS avec et sans arrêt localisés au **canal carpien** sont plus fréquents chez les femmes (42,3 % des TMS qui leurs sont reconnus) que chez les hommes (26,8 %) affectés par un TMS.

Les TMS du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes atteints d'un TMS, 22,1 % contre 7,1 % pour les femmes.

Les hommes affectés par un TMS ont près de trois fois plus de TMS localisés au **genou** que les femmes.

7- Nombre de TMS selon le secteur professionnel

Graphique 39 : Nombre de TMS avec et sans arrêt des non-salariés par secteur d'activité 2011-2015

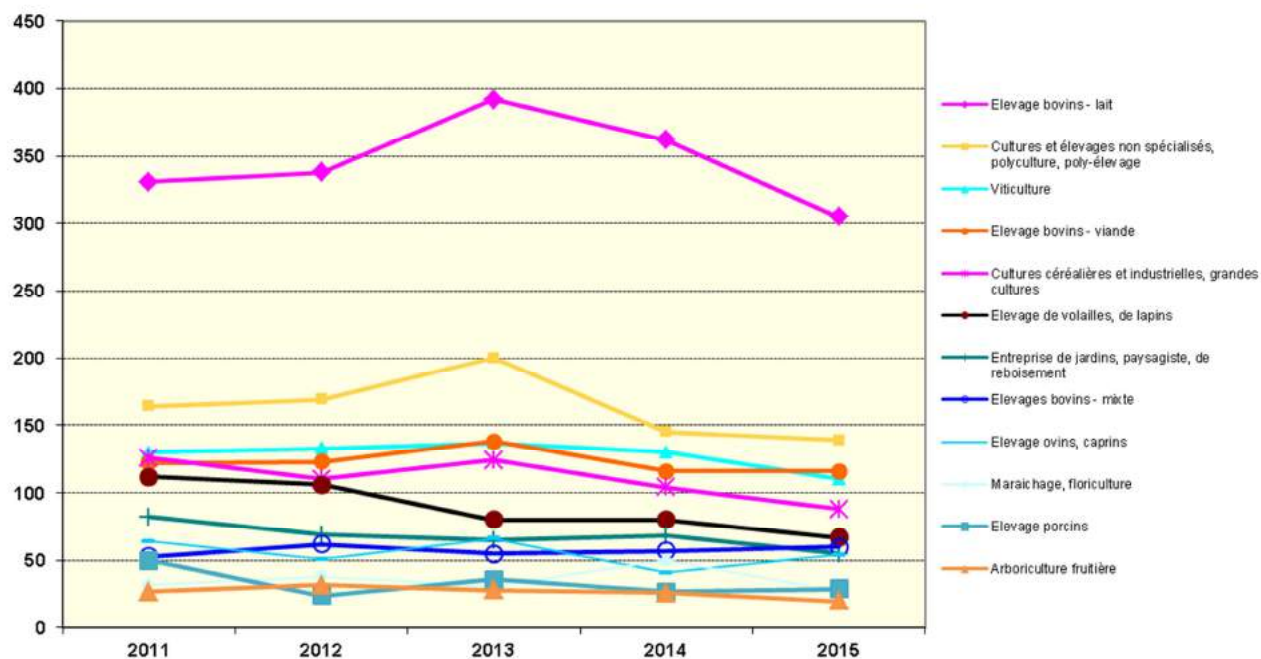


Source : MSA

Le secteur des élevages bovins pour la production laitière est concerné par le plus grand nombre de TMS mais il représente également une des populations les plus importantes. Il regroupe 26,1 % des TMS pour 15,5 % de la population. Viennent ensuite les secteurs des cultures et élevages non spécialisés et de la viticulture (Annexe XV).

8- Evolution du nombre de TMS selon le secteur professionnel

Graphique 40 : Evolution du nombre de TMS des non-salariés de 2011 à 2015



Source : MSA

Quelle que soit l'année, le secteur **élevage de bovins - lait** est celui où l'on comptabilise le plus de TMS avec et sans arrêt. Le nombre de ces maladies augmente de 16,0 % en 2013 pour baisser de 7,7 % en 2014 et de 15,7 % en 2015.

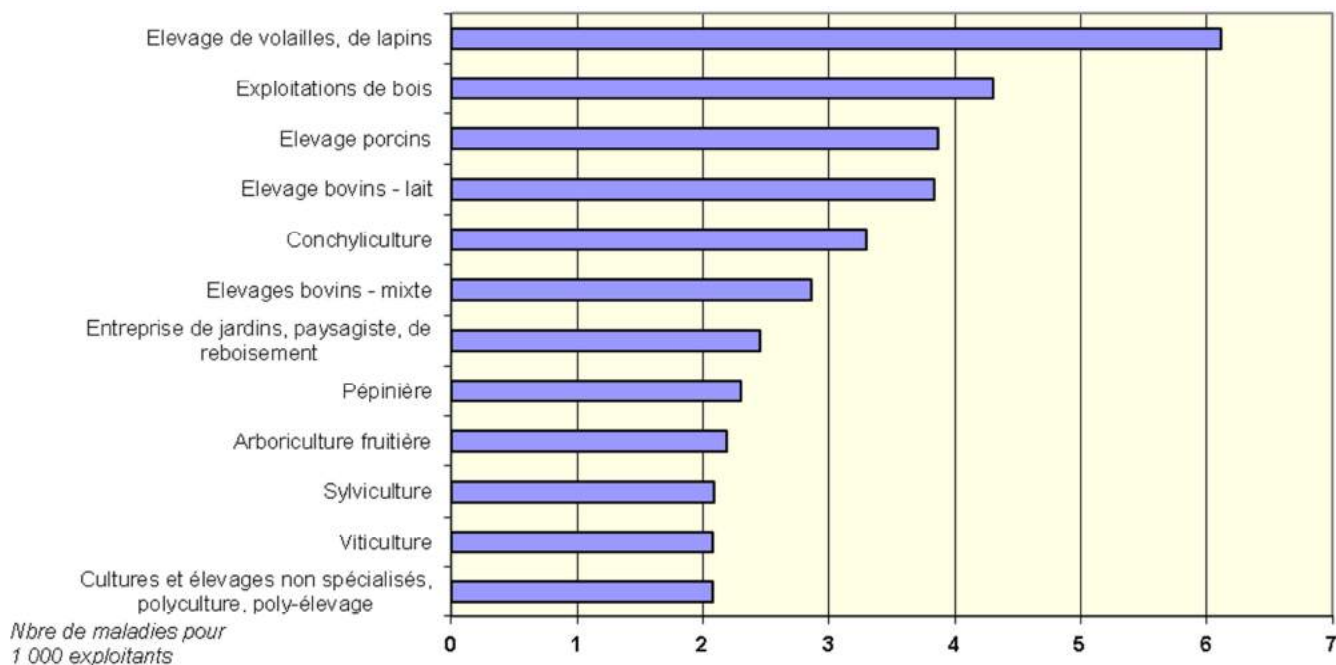
Les **cultures et élevages non spécialisés**, deuxième secteur en nombre de TMS, suit la même évolution que le secteur élevage de bovins - lait, avec une baisse moins forte en 2015 (- 4,1 %).

Le nombre de TMS dans le secteur de la **viticulture** baisse de 15,4 % en 2015.

Après une augmentation en 2013, le secteur **élevage de bovins - viande** connaît une baisse de ses TMS de 15,9 % en 2014 et une stabilité en 2015.

9- Indice de fréquence par secteur professionnel

Graphique 41 : Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des non-salariés 2011-2015 pour les 12 principaux secteurs



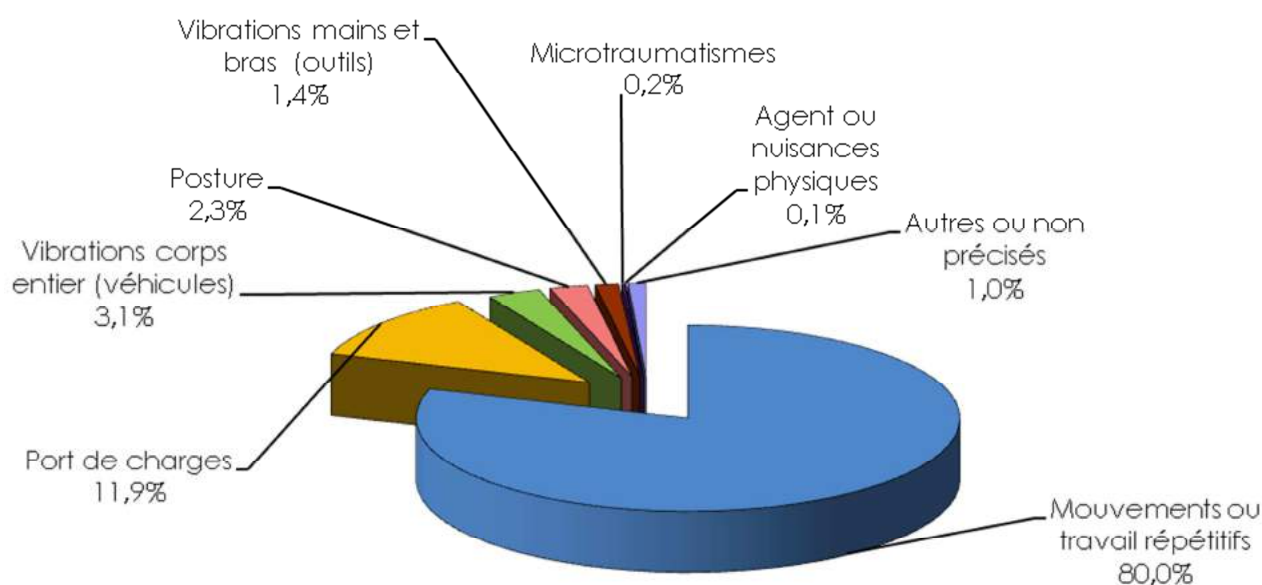
Source : MSA

Les affiliés du secteur **des élevages de volailles et de lapins** sont les plus touchés par les TMS, avec 6,1 TMS pour 1 000 non-salariés (Annexe XV). L'évolution est à la baisse, l'indice de fréquence passant de 7,5 TMS pour 1 000 non-salariés en 2011 à 4,7 en 2015. En revanche, ce secteur n'est qu'à la sixième place en nombre de TMS avec et sans arrêt.

Viennent ensuite, sur la période 2011-2015, les 4 secteurs suivants : les **exploitations de bois** (4,3 TMS pour 1 000 affiliés), les **élevages porcins** (3,9 TMS pour 1 000 affiliés), les **élevages bovins-lait** (3,8 TMS pour 1 000 affiliés) et la **conchyliculture** (3,3 TMS pour 1000 affiliés).

10- Répartition des TMS par agent causal

Graphique 42 : Répartition des TMS par agent causal - non-salariés - 2011-2015



Source : MSA

Les mouvements ou le travail répétitif sont la cause de 80,0 % des TMS des non-salariés agricoles sur la période 2011-2015 et de 80,9 % en 2015.

La deuxième cause de TMS est **le port de charges** avec 11,9 % des causes sur la période et 12,2 % en 2015.

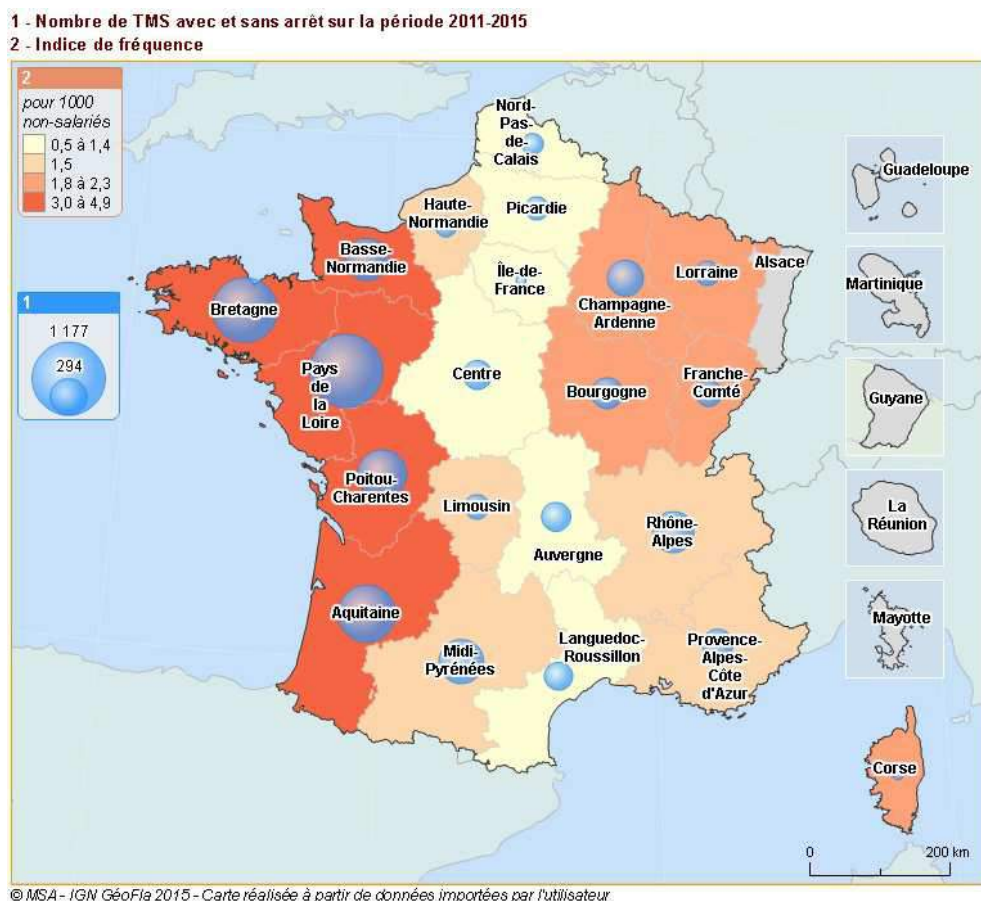
Les vibrations du corps entier, sont la troisième cause de TMS avec 3,1 % des causes de TMS sur la période et 2,9 % en 2015.

La part de **la posture** dans les causes de TMS est de 2,3 % sur la période et de 1,8 % en 2015.

Ces proportions fluctuent sur la période. Aucune tendance à la hausse ou à la baisse ne se dégage.

11- Répartition des TMS par région

Schéma 7 : Nombre de TMS et indice de fréquence par région – Non-salariés – 2011-2015



Source : MSA

Le **nombre de TMS et l'indice de fréquence** sont là encore plus **élevés** dans les régions de l'**ouest** (Pays de la Loire : 4,9 TMS pour 1 000 non-salariés ; Bretagne : 4,0 ‰ ; Poitou-Charentes : 3,7 ‰ ; Aquitaine : 3,1 ‰ et Basse-Normandie : 3,0 ‰).

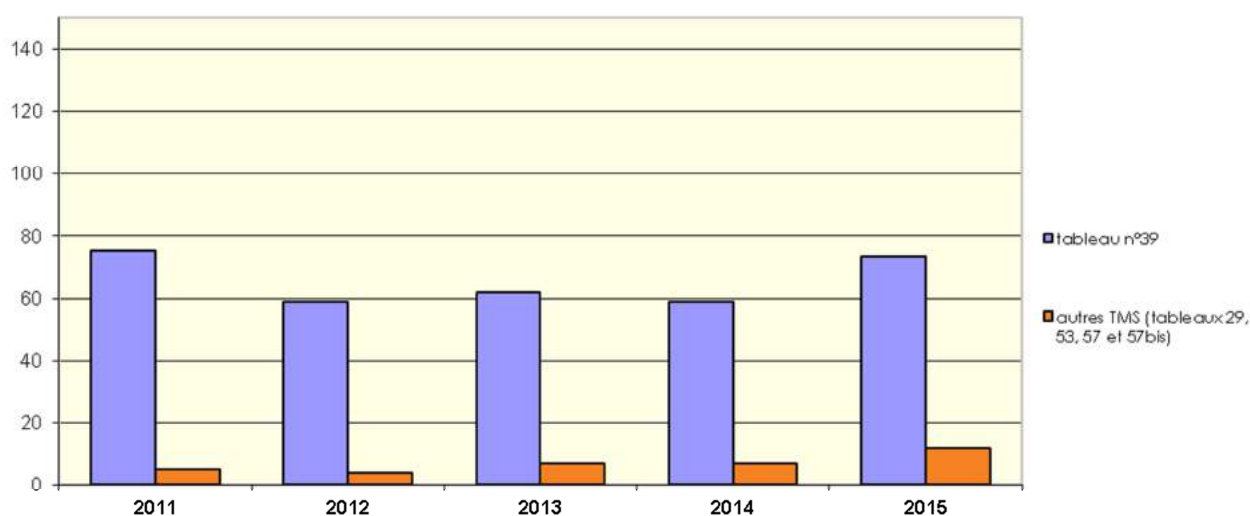
L'indice de fréquence est le plus **faible** pour la région **Ile-de France** (0,5 ‰). Il est également bas pour les régions Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais (1,1 ‰ chacune), Auvergne (1,2 ‰), Centre (1,3 ‰) et Picardie (1,4 ‰). Ces régions ont également un faible nombre de TMS.

III-B Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les conjoints collaborateurs

Les TMS représentent **91,0 %** des maladies professionnelles reconnues pour les conjoints collaborateurs pour la **période 2011-2015** et **90,4 %** pour la seule **année 2015**.

1- Répartition des TMS selon les tableaux de MP

Graphique 43 : Détail des TMS par tableau pour les conjoints collaborateurs



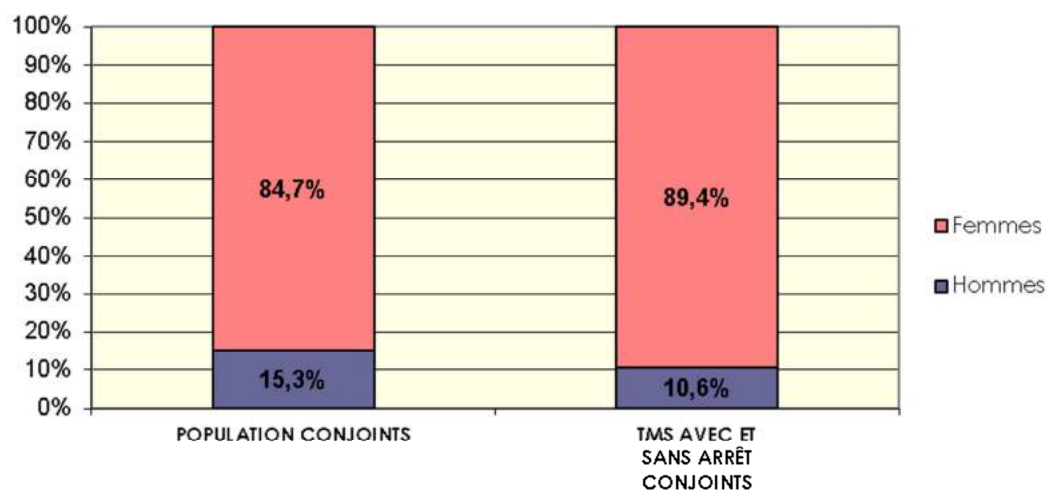
Source : MSA

Pour l'année 2015, **les affections péri-articulaires** (tableau n° 39) représentent à elles seules **85,9 % des TMS**, une part qui est en constante diminution depuis 2011. Ce tableau regroupe quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe XIII).

Le nombre de TMS tous tableaux augmente de 28,8 % en 2015.

2- Nombre de TMS selon le sexe

Graphique 44 : Répartition des TMS par sexe pour les conjoints collaborateurs en 2015

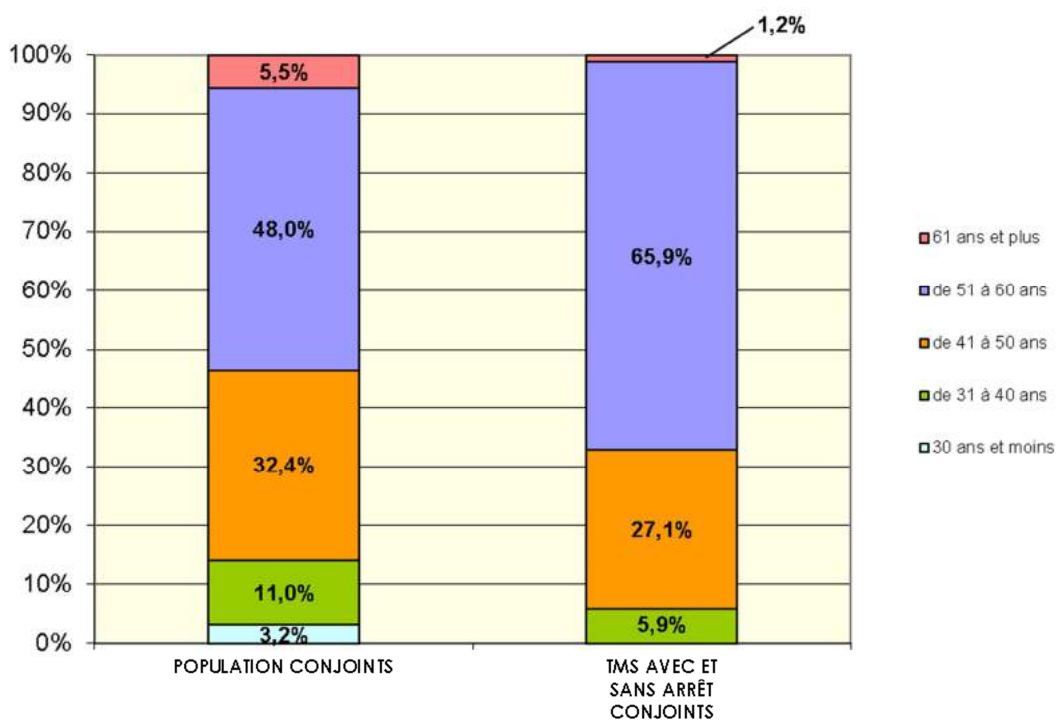


Source : MSA

La population de conjoints des non-salariés est en grande majorité féminine (84,7 %). Les femmes représentent 89,4 % des conjoints ayant un TMS en 2015. Proportionnellement, elles sont davantage concernées par les TMS (fréquence des TMS : femmes 2,6 ‰ versus hommes 1,7 ‰).

3- Nombre de TMS selon les tranches d'âges

Graphique 45 : Répartition des TMS par tranche d'âge pour les conjoints en 2015



Source : MSA

Dans ce graphique, **la population** des **conjointes** est répartie en cinq tranches d'âge.

Elle est majoritairement âgée de 41 ans et plus : 85,9 % des conjointes. Près de la moitié se situe dans la tranche des 51 à 60 ans. 94,1 % des TMS avec et sans arrêt concernent les 41 ans et plus.

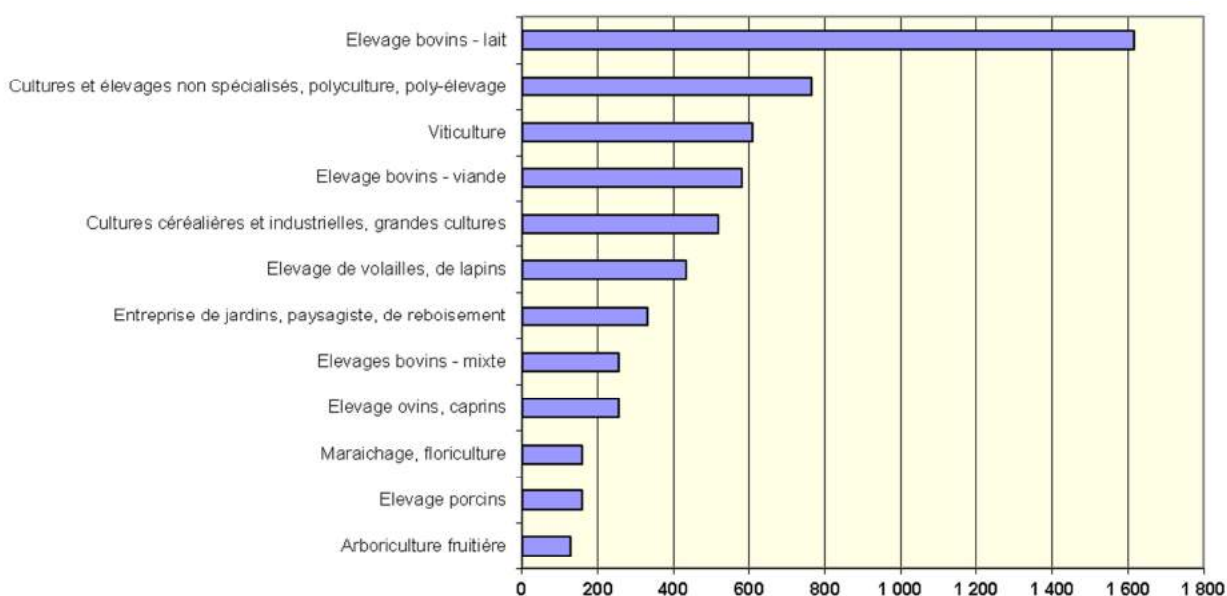
III-C Evolution et répartition du nombre de TMS pour les chefs d'exploitation

Les chefs d'exploitation représentent **82,1 % de la population des non-salariés** en 2015.

Les TMS représentent 88,0 % des maladies professionnelles reconnues pour les chefs d'exploitation pour la période 2011-2015 et 85,8 % pour la seule année 2015.

1- Répartition du nombre de TMS avec et sans arrêt par secteur

Graphique 46 : Nombre de TMS avec et sans arrêt des chefs d'exploitation par secteur d'activité 2011-2015

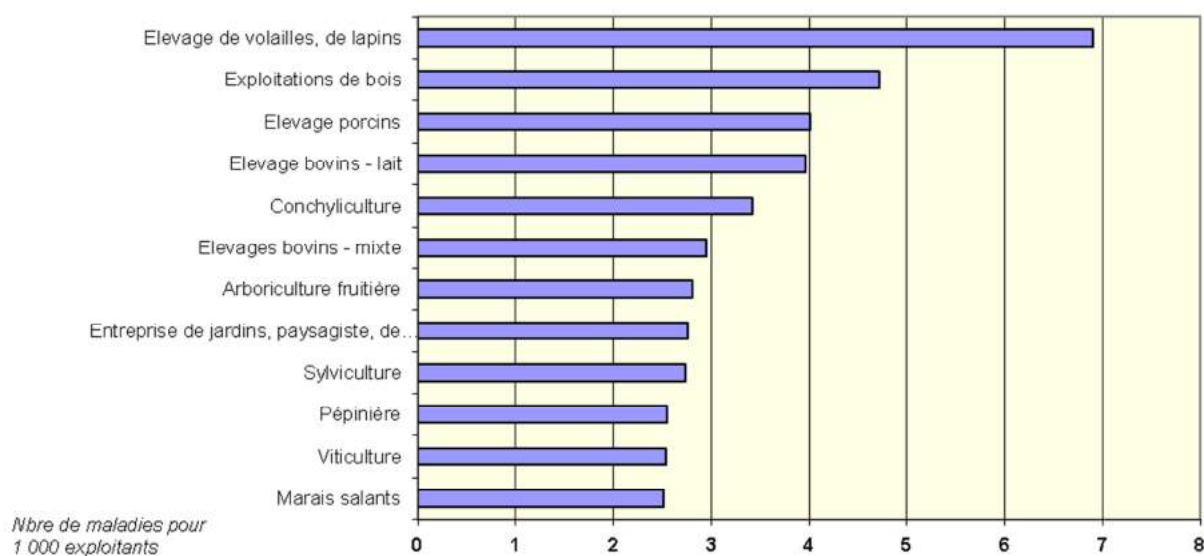


Source : MSA

Le secteur des **élevages bovins** pour la **production laitière** est concerné par le plus grand nombre de TMS (25,9 % du total des TMS tous secteurs) mais il représente également la population la plus importante. Viennent ensuite les secteurs des **cultures et élevages non spécialisés**, de la **viticulture** et des **élevages bovins - viande** (Annexe XVI).

2- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel

Graphique 47 : Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des chefs d'exploitation 2011-2015



Source : MSA

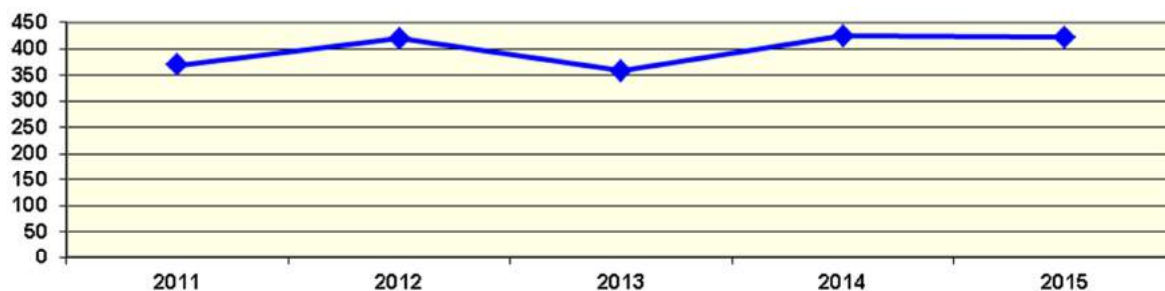
Le secteur des **élevages de volailles et de lapins** est toujours le plus touché, avec 6,9 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation sur la période 2011-2015, en baisse depuis 2011 (Annexe XVI). Cependant, ce secteur n'est qu'à la sixième place en nombre de TMS avec et sans arrêt.

Viennent ensuite les **exploitations de bois**, avec 4,7 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation sur la période 2011-2015. Après avoir augmenté en 2012 et 2013, son indice de fréquence baisse de 32,7 % en 2014 et de 35,9 % en 2015. Puis viennent les **élevages porcins**, et les **élevages de bovins - lait** avec, pour chacun, 4,0 TMS pour 1 000 personnes.

3- Evolution du nombre de TMS graves

Les TMS graves, qui ont donné lieu à une reconnaissance d'un taux d'IPP d'au moins 1 %, représentent 32,0 % des TMS reconnus pour les chefs d'exploitation sur la période 2011-2015.

Graphique 48 : Evolution du nombre de TMS graves pour les chefs d'exploitation de 2011 à 2015

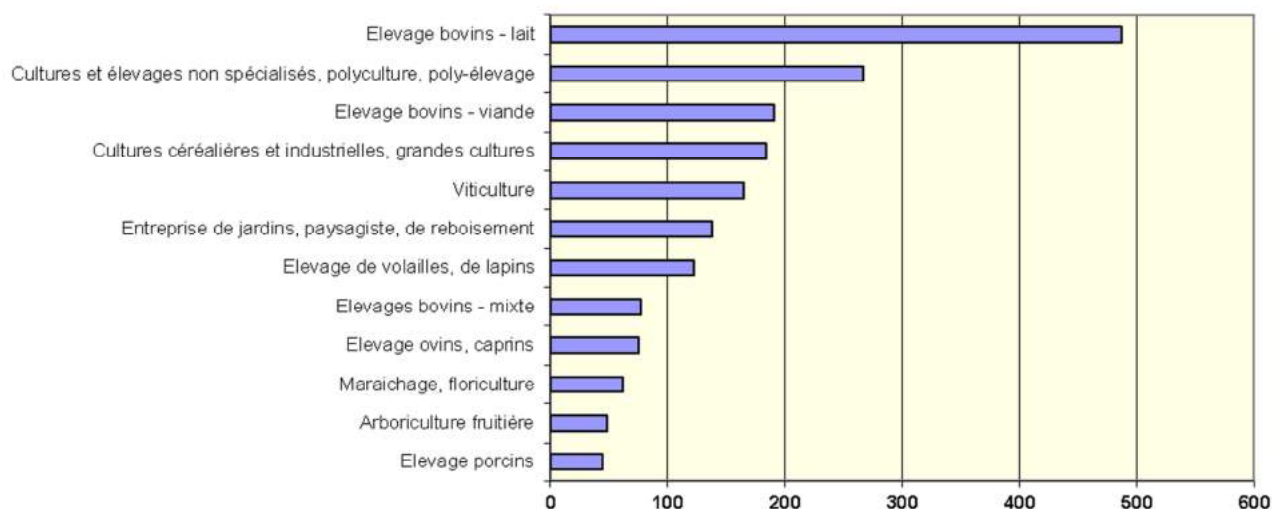


Source : MSA

Le nombre de TMS graves chez les chefs d'exploitation fluctue jusqu'en 2014 et reste stable en 2015.

4- Répartition du nombre de TMS graves par secteur

Graphique 49 : Nombre de TMS graves pour les chefs d'exploitation 2011-2015

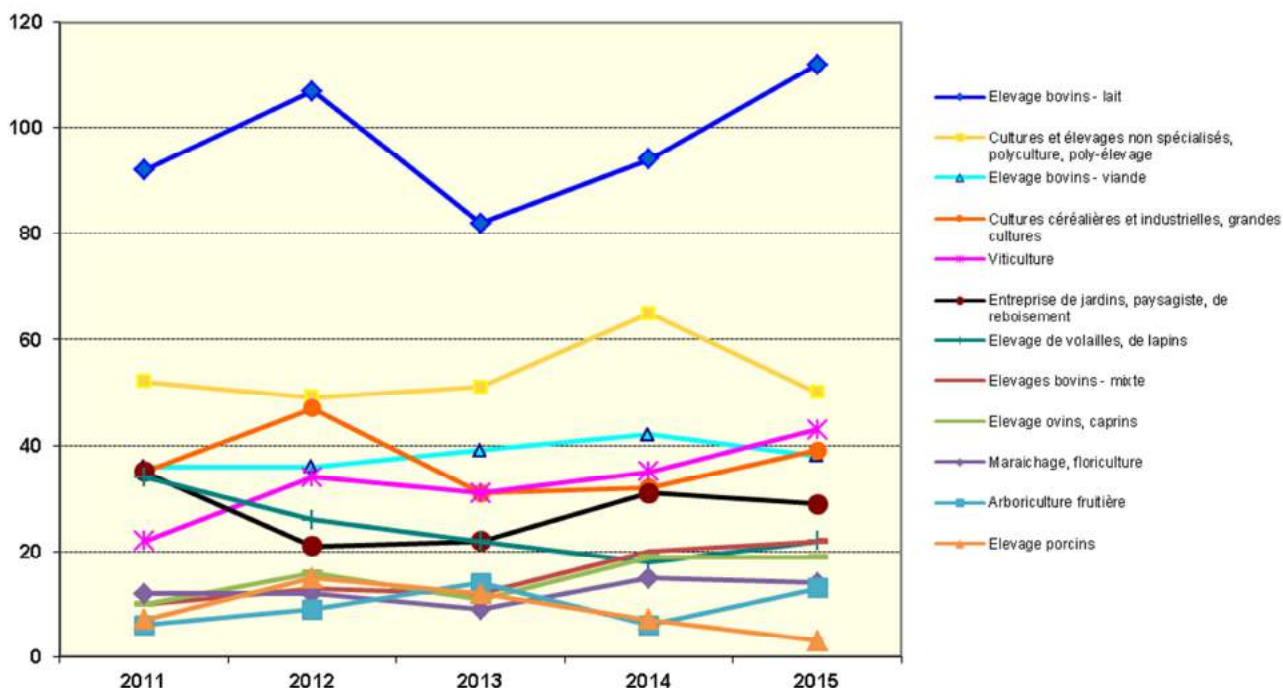


Source : MSA

Comme pour les TMS avec et sans arrêt, le plus grand nombre de TMS graves est recensé chez les éleveurs de **bovins laitiers** avec 487 cas sur la période 2011-2015 (Annexe XVII).

5- Evolution des TMS graves selon le secteur professionnel

Graphique 50 : Evolution du nombre de TMS graves pour les chefs d'exploitation de 2011 à 2015



Source : MSA

Dans le secteur des **élevages de bovins** (lait, viande et mixte), après une augmentation de 21,9 % en 2012, le nombre de TMS graves baisse de 25,1 % en 2013 et augmente à nouveau de 16,8 % en 2014 et de 18,5 % en 2015.

En 2015, le nombre de TMS graves des chefs d'exploitation de **cultures et élevages non spécialisés** baisse par rapport à 2014 de 23,1 %, après avoir augmenté de 27,5 % l'année précédente. Il est stable sur le reste de la période.

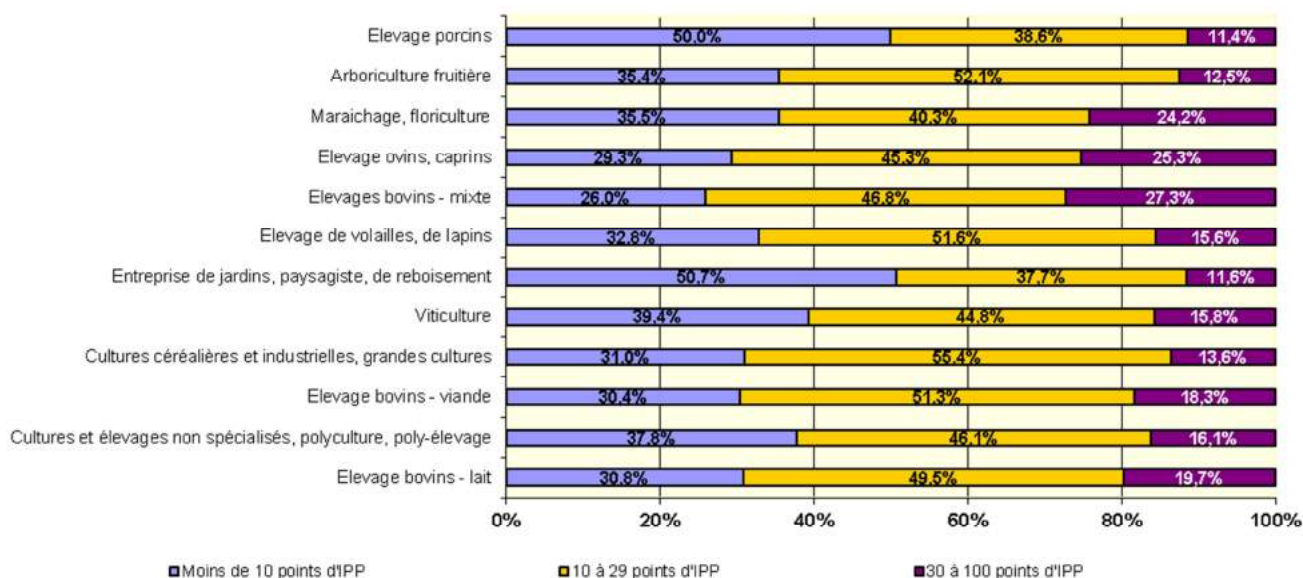
Le nombre de TMS graves baisse en moyenne de 10,3 % depuis 2011 dans le secteur des **élevages de volailles – lapins**. Au contraire, le nombre de TMS graves a été multiplié par deux depuis 2011 dans le secteur de la **viticulture**.

Après une diminution du nombre de TMS graves en 2013 dans le secteur des **cultures**
céréaliers et industrielles, il se stabilise en 2014, puis augmente de 21,9 % en 2015.

6- Gravité des TMS selon le secteur professionnel pour les chefs d'exploitation

L'évaluation de la gravité est déterminée par le taux d'IPP des TMS graves cumulés sur 5 ans dans les douze secteurs professionnels les plus touchés.

Graphique 51 : Répartition des TMS graves selon le taux d'IPP pour les 12 secteurs les plus touchés 2011-2015



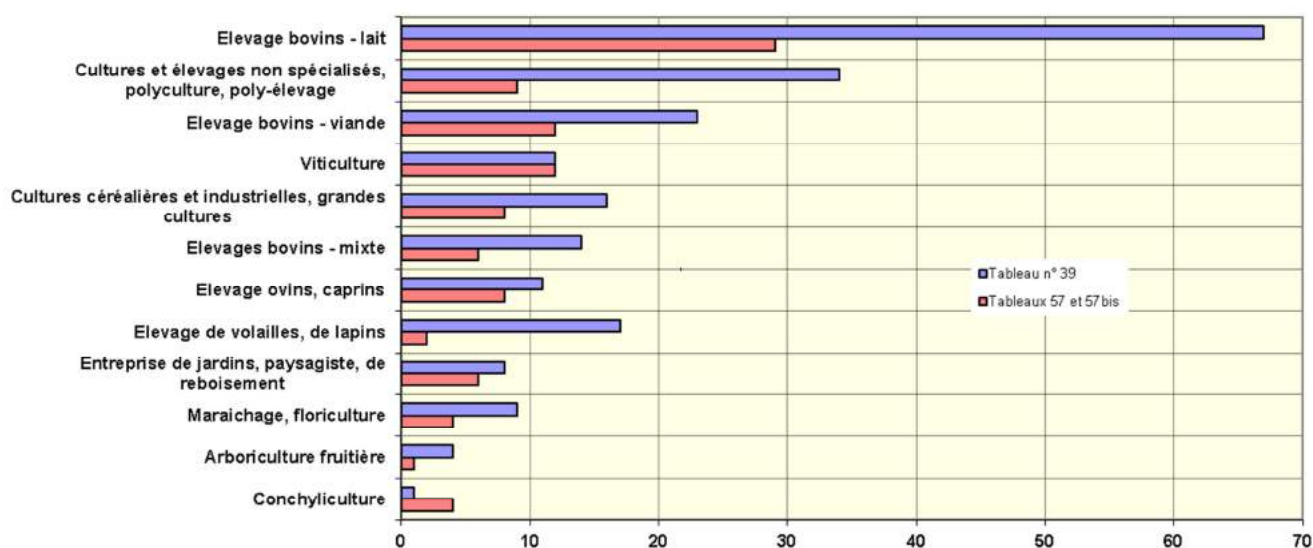
Source : MSA

C'est dans les secteurs des **entreprises de jardin paysagistes** et des **élevages porcins** que l'on retrouve la part la plus importante de maladies avec **une IPP de moins de 10 points**.

Les **élevages de bovins mixtes** et les **élevages d'ovins et caprins**, sont les secteurs où la proportion de rentes avec un taux **d'IPP supérieur ou égal à 30 points** est la plus importante.

Toutefois ces chiffres sont à relativiser. En effet, une rente n'étant accordée pour les exploitants agricoles qu'à partir d'une IPP supérieure ou égale à 30 %, une sous déclaration est très probable pour les taux inférieurs à 30 %.

Graphique 52 : Nombre de maladies avec taux IPP >30% des chefs d'exploitation pour les 3 principaux tableaux TMS et pour les 12 secteurs les plus touchés 2011-2015



Source : MSA

Pour les douze secteurs les plus touchés, le plus grand nombre d'affections péri-articulaires graves (tableau n° 39) avec des taux IPP d'au moins 30 % est dénombré dans le secteur des **élevages bovins-lait** qui regroupe à lui seul trois de ces maladies graves sur dix. Vient ensuite le secteur des **cultures et élevages non spécialisés**.

Par ailleurs, le secteur des **élevages de bovins-lait**, des **élevages de bovins-viande** et de la **viticulture** sont les plus concernés par les affections graves du rachis lombaire consécutives aux vibrations (tableau n° 57) et consécutives à la manipulation de charges lourdes (tableau n° 57bis).

ZOOM sur les chefs d'exploitation des 4 secteurs les plus touchés...

L'élevage bovins - lait

Les éleveurs de bovins laitiers sont exposés à des contraintes articulaires. Ils effectuent des gestes répétitifs à une cadence souvent élevée et ils manipulent des charges lourdes. Ces chefs d'exploitation restent debout une grande partie du temps. Ils ont très souvent des postures inconfortables au contact des animaux lors de soins, de la manipulation, de la traite.... Ils sont également exposés à des nuisances sonores, à la conduite de machines mobiles et aux vibrations¹⁴. Les trois quarts de la population sont des hommes.



Sur la période 2011-2015, le nombre de TMS augmente jusqu'en 2013 puis baisse en 2014 et 2015. En revanche, l'évolution est plus fluctuante chaque année pour les TMS graves, avec un pic en 2015.

Les femmes sont fortement touchées par les TMS avec une fréquence de 7,9 TMS pour 1 000 affiliées contre 2,0 TMS pour les hommes.

Les cultures et élevages non spécialisés



Les chefs d'exploitation du secteur des cultures et élevages non spécialisés sont essentiellement soumis à des postures inconfortables (station debout prolongée, travail accroupi ou en torsion), et à des contraintes articulaires associées à des gestes répétitifs.

Ils travaillent souvent à l'extérieur, sont soumis aux intempéries et à des contraintes liées à la durée du travail¹⁵.

Sur la période 2011-2015, le nombre de TMS avec et sans arrêt est relativement stable jusqu'en 2012, puis connaît une évolution à la hausse en 2013 et à la baisse en 2014 et en 2015. Le nombre de TMS graves est relativement stable sur la période, à l'exception d'un pic en 2014.

¹⁴ Sources : Enquête SUMER 2010

La viticulture

Les viticulteurs sont très concernés par les TMS.

Ils sont très fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne.

Les contraintes physiques sont également importantes notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne) et le port de charges. Ils sont soumis aux intempéries¹⁵.

Près de trois chefs d'exploitation sur dix sont des femmes.

Le nombre de TMS avec et sans arrêt augmente en 2012 et en 2013 puis baisse légèrement en 2014 et plus fortement en 2015. Le nombre de TMS graves a tendance à augmenter sur la période.



Les cultures céréalières et industrielles

Les chefs d'exploitation en cultures de céréales et industrielles sont soumis principalement aux vibrations transmises lors de la conduite de machines et à la manutention de charges lourdes. Ils peuvent aussi travailler de nuit et sont exposés aux variations climatiques¹⁶. Plus d'un cinquième de la population des chefs d'exploitation sont des femmes.

Le nombre de TMS baisse en 2014 puis en 2015. Le nombre de TMS graves fluctue, avec un pic en 2012.



¹⁵ Sources : Enquête SUMER 2010

7- Indice de fréquence de TMS avec et sans arrêt de travail pour les chefs d'exploitation, par secteur professionnel et selon le sexe

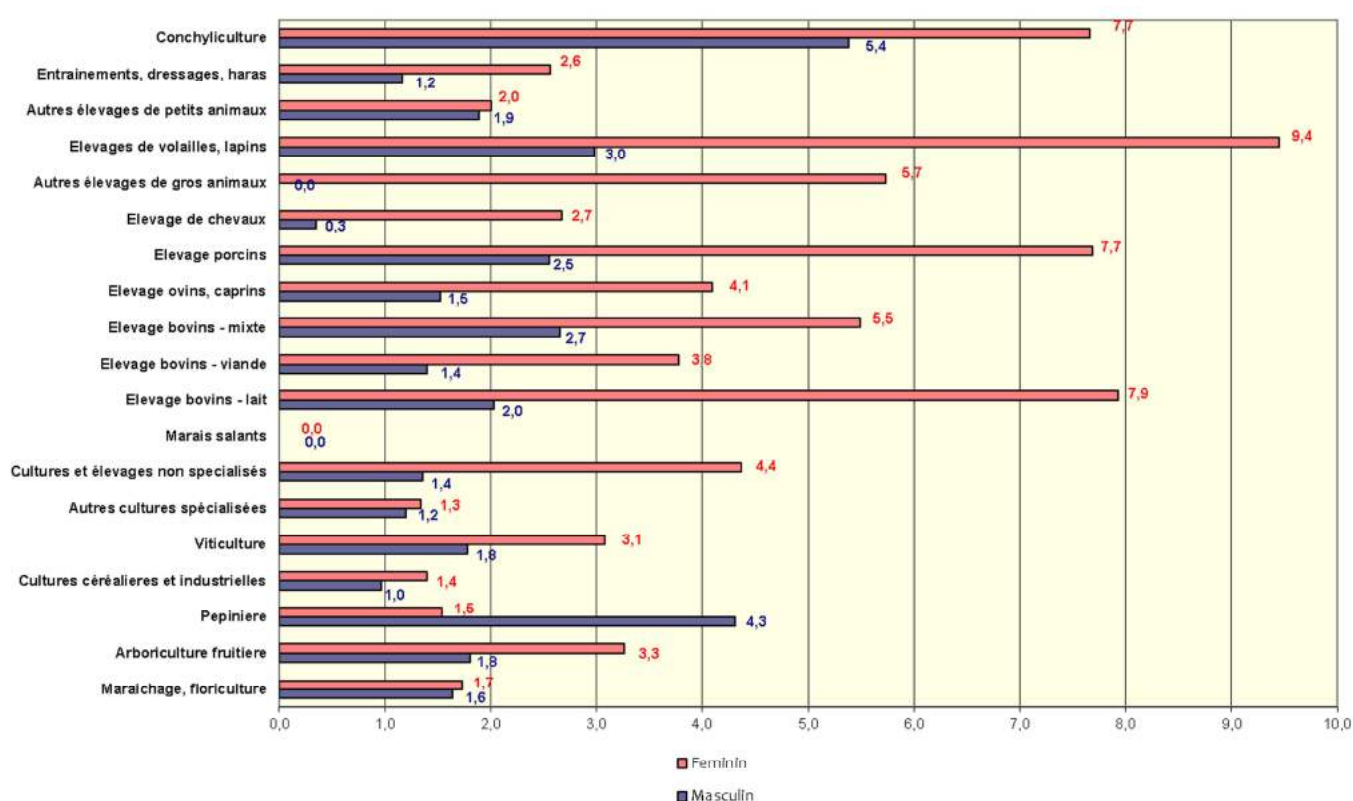
Les graphiques présentés dans ce point reprennent, par secteur et par sexe, le nombre de TMS avec et sans arrêt de travail pour l'année 2015.

Valeur p : résultat obtenu suite au test du Khi deux (test non valide en cas de faible effectif) : si la valeur du p est $< 0,05$, on conclut que la différence entre les taux est statistiquement significative.

Avec une valeur $p < 0,0001$ ($p < 10^{-4}$) la différence est très significative.

● Cultures et élevages

Graphique 53 : Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des chefs d'exploitation par sexe - Cultures et élevages - Année 2015



Source : MSA

L'indice de fréquence des TMS est très significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes pour les secteurs suivants : élevages de volailles, lapins (9,4 versus 3,0), élevages bovins-lait (7,9 versus 2,0), cultures élevages non spécialisés (4,4 versus 1,4) et élevages bovins-viande (3,8 versus 1,4) avec une valeur $p < 10^{-4}$.

Cinq autres secteurs ont également un indice fréquence des TMS significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes : élevages porcins (7,7 versus 2,5), élevages

bovins - mixte (5,5 versus 2,7), élevages ovins, caprins (4,1 versus 1,5), viticulture (3,1 versus 1,8) et élevages de chevaux (2,7 versus 0,3).

Travaux forestiers

Le secteur forestier se caractérise par une prédominance des travailleurs de sexe masculin (97,6 % d'hommes). La totalité des TMS a été déclarée chez **les hommes**.

	Hommes	Femmes
310 Sylviculture	-	-
330 Exploitations de bois	2,9	-
340 Scieries fixes	-	-

Travaux agricoles (ETA-JEV)

Le secteur des travaux agricoles se caractérise également par une prédominance des travailleurs de sexe masculin (94,9% d'hommes).

L'indice de fréquence est plus élevé chez les hommes mais ce n'est pas significatif.

III-D Le coût des TMS des chefs d'exploitation agricole pris en charge par la MSA

Nouvelles données

Les données concernant les coûts des TMS engendrés et détaillés pour les non-salariés agricoles peuvent désormais être déterminées. Cependant, ces montants sont indicatifs et non exhaustifs.

Le coût total prend en compte l'ensemble des prestations versées au titre des maladies professionnelles, au cours de l'année considérée. Il résulte de la somme des montants **versés** pour 3 types de prestations : **soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes (rentes payées)**. Les prestations en hospitalisation publique ne sont pas connues.

Les coûts des TMS des chefs d'exploitation représentent 95,9 % des coûts des TMS des non-salariés. Seuls ces coûts seront retenus par la suite.

Le coût moyen annuel¹⁶ par TMS retenu dans cette étude est celui apprécié à partir du nombre de maladies avec ou sans arrêt de travail (coût total/nombre de TMS avec et sans arrêt).

Pour situer le coût des TMS par rapport au coût global des ATMP pour les chefs d'exploitation, trois chiffres importants sont à retenir pour l'année 2015 :

- le coût total des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles (ATMP) : 78 215 000 € avec **un coût moyen de 3 700 €**,
- le coût total des maladies professionnelles (tous tableaux confondus) : 10 952 000 € avec **un coût moyen de 8 900 €**,
- le coût total des TMS : 7 816 000 € avec **un coût moyen de 7 400 €**.

Le coût des TMS représente **71,4 %** du coût total des maladies professionnelles.

¹⁶ La différence entre les coûts moyens pour les salariés agricoles et les chefs d'exploitation agricole peut s'expliquer par différents facteurs :

- Le coût des rentes des chefs correspond aux rentes payées et n'intègre pas les provisions des rentes contrairement aux salariés agricoles où les capitaux de rentes sont pris en compte
- Les chefs bénéficient d'une rente à partir d'un taux d'IPP égal à 30%. Les salariés agricoles bénéficient d'une rente à partir d'un taux d'IPP égal à 10% et d'une indemnité en capital pour un taux inférieur à 10%
- Les chefs d'exploitation bénéficient d'une indemnité journalière forfaitaire à partir du 8^{ème} jour d'arrêt. Les salariés agricoles bénéficient d'une indemnité journalière basée sur le montant de leur salaire dès le 1^{er} jour d'arrêt
- Le coût total intègre l'ensemble des prestations payées sur la période, quelle que soit l'année de survenue de l'ATMP. Chez les non-salariés les ATMP pris en compte remontent depuis 2002 (mise en place de l'ATEXA), tandis que chez les salariés agricoles, ATMP remontent depuis 1973

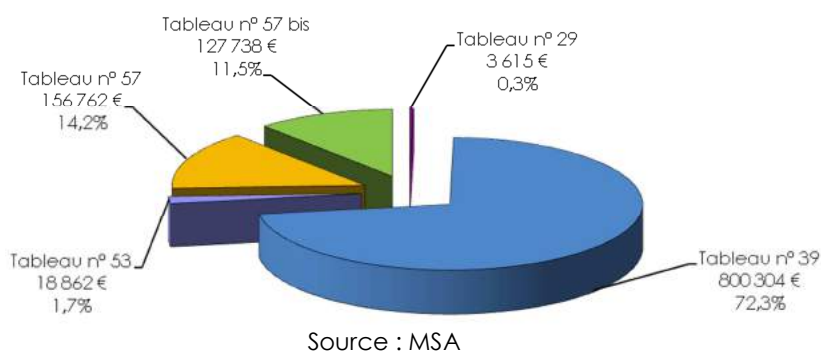
1- Les soins de santé

Le montant des soins de santé qui s'élève à **1 107 281** euros pour l'année 2015, comprend la somme des prestations suivantes (hors hospitalisation publique) : les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée.

Les coûts des soins de santé

proviennent, pour 72,3 %, des affections péri-articulaires (tableau 39). Les affections du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) représentent un quart de ces coûts.

Graphique 54 : Coût 2015 des TMS : montant des soins de santé

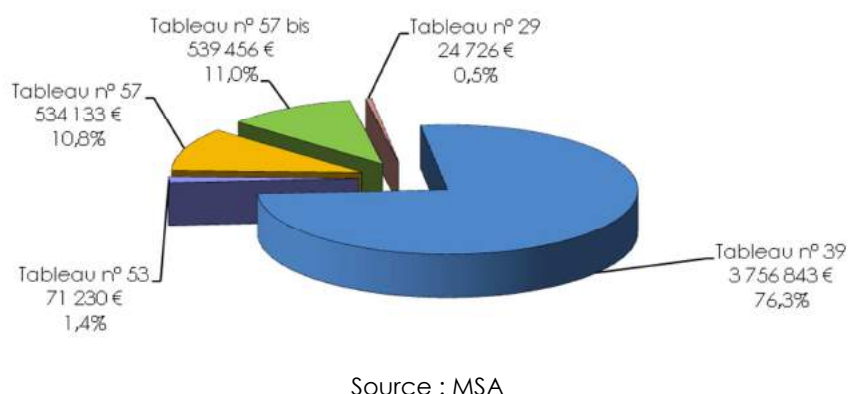


2- Les indemnités journalières (IJ)

Le montant des indemnités journalières s'élève à **4 926 388** euros pour l'année 2015. Il correspond aux sommes versées en compensation de la perte de revenu liée aux arrêts de travail. Pour les chefs d'exploitation, les indemnités journalières sont versées à partir du 8^{ème} jour d'arrêt.

Les affections péri-articulaires (tableau 39) représentent plus des trois quarts du montant des indemnités journalières.

Graphique 55 : Coût 2015 des TMS : montant des IJ



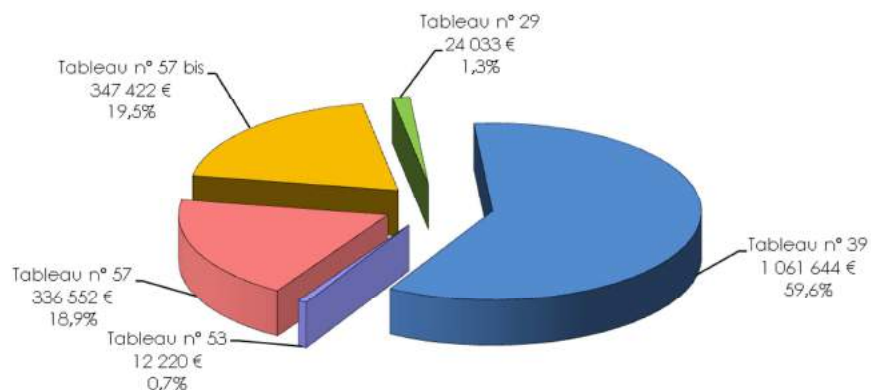
3- Les rentes de victime

Le montant des rentes de victimes s'élève à **1 781 871** euros pour l'année 2015.

Ces rentes sont attribuées aux victimes atteintes d'une incapacité permanente partielle, à partir d'un taux d'incapacité de 30 %.

Les coûts des rentes de victime proviennent, pour trois cinquièmes, des affections péri-articulaires (tableau 39). Les affections du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) représentent 38,4 % de ces coûts.

Graphique 56 : Coût 2015 des TMS : montant des rentes de victime



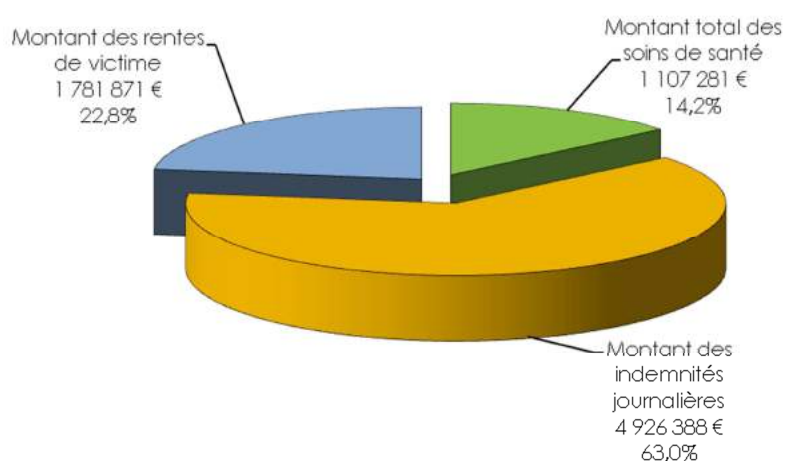
Source : MSA

4- Le coût total

Le coût total des TMS des chefs d'exploitation agricole s'élève à **7 815 540** euros pour l'année 2015. Il représente la somme des montants détaillés dans les trois rubriques précédentes.

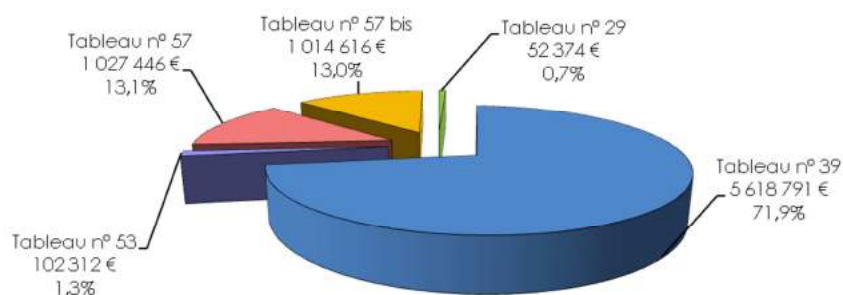
Graphique 57 : Répartition du coût total 2015 des TMS selon les 4 types de prestations

Le premier poste des dépenses est celui des indemnités journalières (63,0 %) puis celui des rentes de victime (22,8 %).



Source : MSA

Graphique 58 : Coût total 2015 des TMS par tableau



Source : MSA

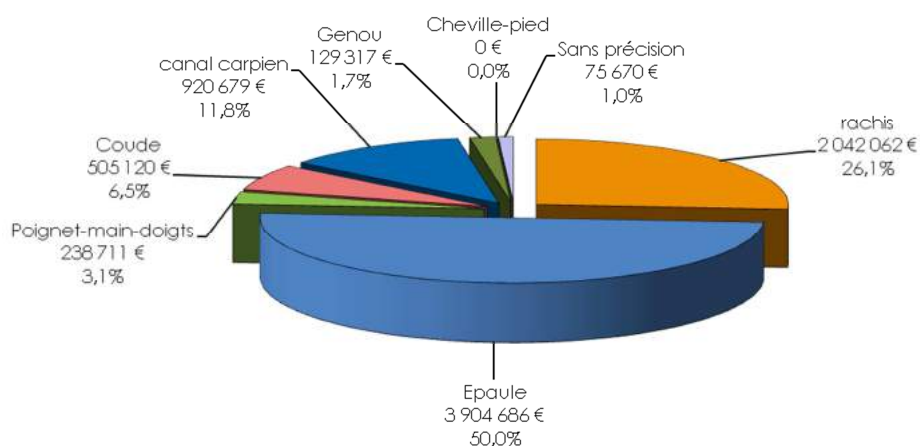
L'essentiel du coût total des TMS est lié aux affections péri-articulaires (tableau n° 39).

Les affections du rachis lombaire (tableaux n° 57 et 57 bis) ont cependant une part conséquente (26,1 %) dans le coût total des TMS (Annexe X).

5- Le coût total selon la localisation des pathologies

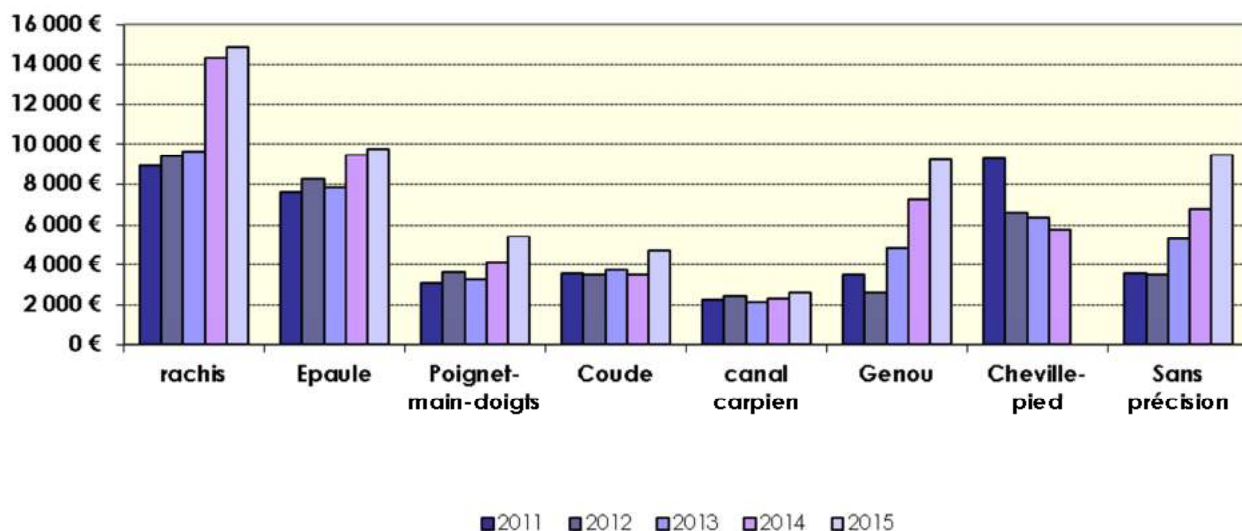
Graphique 59 : Coût total 2015 des TMS par localisation

Le coût total des **affections de l'épaule** constitue la moitié du coût total des TMS. Les TMS du **rachis** représentent 26,1 % du coût total pour seulement 13,1 % du nombre de TMS en 2015.



Source : MSA

Graphique 60 : Evolution du coût moyen d'un TMS réparti par localisation



Source : MSA

Les pathologies du **rachis** ont les coûts moyens les plus élevés suivis par ceux des **affections de l'épaule** aussi très élevés.

Le coût moyen d'un TMS localisé au **rachis** évolue à la hausse chaque année, en particulier entre 2013 et 2014. Il a augmenté en moyenne de 13,5 % par an entre 2011 et 2015, pour atteindre 14 906 € en 2015.

Excepté une légère baisse en 2013, le coût moyen d'un TMS à l'**épaule** augmente chaque année pour s'élever à 9 786 € en 2015.

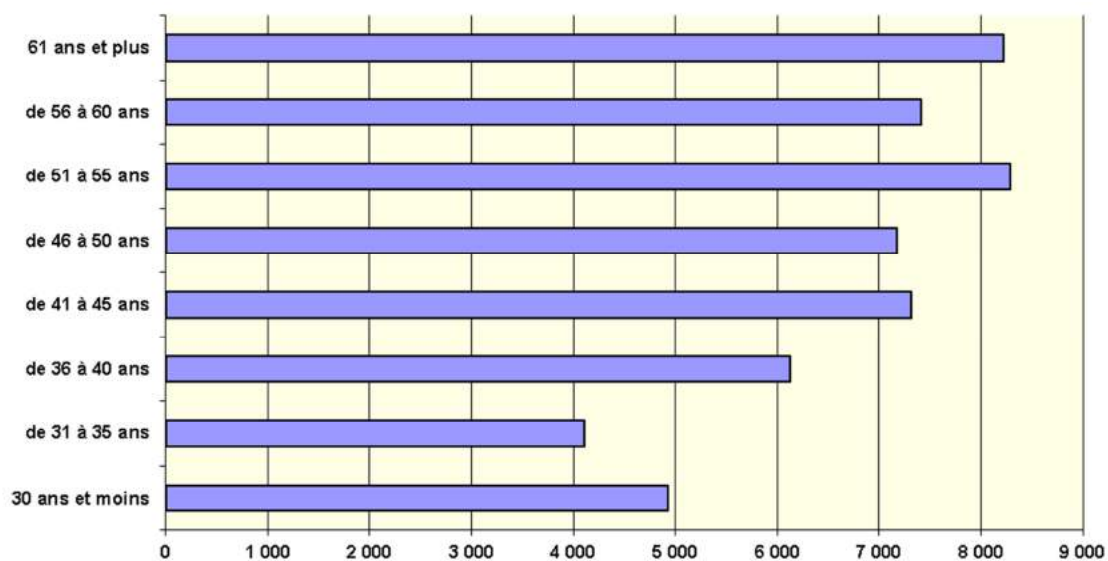
Le coût moyen d'un TMS au **genou** est en forte augmentation depuis 2013 pour atteindre 9 237 € en 2015.

Le coût moyen d'un TMS à la **cheville-pied** baisse chaque année, il est nul en 2015. Les effectifs sont cependant très faibles.

Les coûts moyens au **poignet-main-doigt**, **coude** et **canal carpien** sont relativement stables au cours de la période mais augmentent en 2015.

6- Le coût moyen selon l'âge

Graphique 61 : Coût moyen 2015 des TMS par tranche d'âge



Source : MSA

Le coût moyen d'un TMS varie selon l'âge, les chefs d'exploitation les plus âgés ont globalement un coût moyen plus élevé que les moins âgés. Cependant, cette différence est beaucoup moins flagrante que chez les salariés agricoles.

Graphique 62 : Coût moyen 2015 des TMS par tranche d'âge - Tableaux 39 et 57/57 bis



Source : MSA

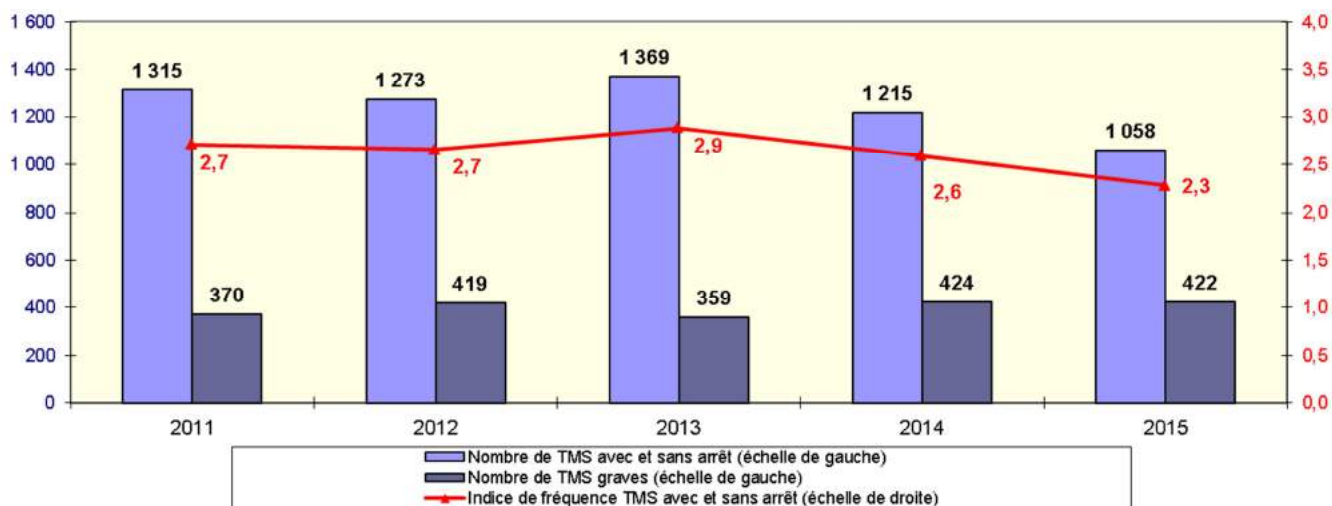
Le coût moyen des affections péri-articulaires (tableau n° 39) a tendance à augmenter progressivement avec l'âge. Il est le plus faible pour les chefs d'exploitation âgés de 31 à 35 ans.

Pour chaque tranche d'âge, le coût moyen des affections du rachis (tableaux n° 57 et 57 bis) est systématiquement supérieur au coût moyen des affections péri-articulaires.

Toujours pour les affections du rachis, le coût moyen pour les chefs d'exploitation âgés de 36 à 45 ans est plus important.

FOCUS sur les indicateurs...

Graphique 63 : Evolution pour les chefs d'exploitation du nombre de TMS et de leur fréquence



Source : MSA

Après la hausse en 2013, **l'indice de fréquence des TMS** avec et sans arrêt des chefs d'exploitation **baisse en 2014 et en 2015**.

On retrouve cette même évolution quant au nombre de TMS avec et sans arrêt.

Le nombre de **TMS graves fluctue**, avec une stabilité entre 2014 et 2015.

Ce qu'il faut retenir pour les non-salariés

- Les TMS représentent **88,1 %** des maladies professionnelles reconnues pour les non-salariés sur la période 2011-2015 (86,1 % pour l'année 2015).
- Les affections péri-articulaires du tableau **n°39** représentent **83,4 %** des TMS reconnus sur la période 2011-2015 (85,8 % pour l'année 2015).
- Les TMS avec et sans arrêt localisés au **canal carpien** sont plus fréquents chez les femmes (42,3 % des TMS reconnus contre 26,8 %) alors que ceux du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes, 22,1 % contre 7,1 % sur la période 2011-2015.
- Le plus grand nombre de TMS touche les non-salariés des **élevages de bovins laitiers**. Il augmente en 2013 puis baisse en 2014 et en 2015. Les deux secteurs suivants sont les **cultures et élevages non spécialisés** et la **viticulture**.
- Les **élevages de volailles et de lapins** ont la **fréquence** de TMS la plus élevée avec 6,1 TMS pour 1 000 non-salariés sur la période 2011-2015.
- Le nombre de TMS et l'indice de fréquence sont plus élevés dans les **régions de l'ouest**.

Concernant les statuts conjoints collaborateurs

- Les TMS représentent 91,0 % des maladies professionnelles reconnues sur la période 2011-2015 (90,4 % pour l'année 2015).
- Les affections péri-articulaires du tableau n° 39 représentent 85,9 % des TMS reconnus en 2015. La part de ces affections parmi les TMS est en constante diminution depuis 2011.
- En 2015, l'indice de fréquence est plus élevé chez les femmes : 2,6 TMS pour 1 000 affiliées contre 1,7 chez les hommes.

Concernant les chefs d'exploitation agricole

- Les TMS représentent 88,0 % des maladies professionnelles reconnues pour les chefs d'exploitation sur la période 2011-2015 (85,8 % pour l'année 2015).
- Le secteur des élevages de volailles et de lapins est toujours le plus touché, avec 6,9 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation sur la période 2011-2015.
- Le nombre de TMS graves représente 32,0 % des TMS reconnus sur la période 2011-2015.
- Le secteur des élevages bovins-lait regroupe trois affections péri-articulaires (tableau n° 39) sur dix avec un taux d'IPP d'au moins 30 %.
- Les coûts des troubles musculo-squelettiques représentent 71,4 % du coût total des maladies professionnelles.

IV- CONCLUSION

Les données de l'observatoire des troubles musculo-squelettiques (TMS) des actifs agricoles (salariés et exploitants) montrent l'importance considérable de ces maladies professionnelles : 93,1 % du nombre total des maladies sur l'année 2015 (95,8 % pour les salariés agricoles et 86,1 % pour les exploitants agricoles).

Aucun secteur professionnel n'est épargné. Le nombre de cas et la fréquence des TMS sont caractéristiques des différents secteurs d'activité agricole.

Pour les salariés, les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont la viticulture, les cultures spécialisées et le traitement de la viande des gros animaux. Les secteurs du traitement de la viande de gros animaux et du traitement des viandes de volailles présentent la fréquence de TMS la plus élevée.

Pour les non-salariés, les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont l'élevage de bovins-lait, les cultures et élevages non spécialisés et la viticulture. On retrouve la fréquence de TMS la plus élevée dans les secteurs de l'élevage de volailles et de lapins, les exploitations de bois et les élevages porcins.

Outre la santé des individus, les répercussions sociales et financières sont telles qu'elles peuvent mettre en péril la santé économique des entreprises. Les TMS sont devenus un enjeu majeur de prévention pour les entreprises et pour les services de santé et sécurité au travail et plus largement un enjeu de santé publique.

Ces éléments d'information permettent de déterminer les priorités d'actions selon les secteurs professionnels et les réalités de terrain. Ils constituent également un levier important pour initier ou renforcer des démarches de prévention en entreprise.

Quelques faits marquants en 2015...



Le 52ème Salon de l'Agriculture

s'est tenu du 21 février au 1er mars 2015.

La MSA était présente et a diffusé, en partenariat avec Radiofrance,, plus de 30 heures de direct sur les radios France Bleu France Inter et France Info.

Le Salon International de l'Agriculture pousse les champs de la réflexion et approfondit, pour cette édition 2015, la thématique de « L'Agriculture en mouvement ». Un des plus grands défis de la science aujourd'hui est de faire en sorte que les sociétés puissent subvenir à leurs besoins tout en ménageant la biosphère.



Salon International du Machinisme Agricole (SIMA) - organisé au Parc des Expositions de Paris-Villepinte –

Cette année, le stand MSA a vu son nombre

de visiteurs et de participants au parcours Santé-Sécurité au Travail doubler, passant de 931 personnes en 2013 à 1 803 personnes en 2015.

Les journées Régionales 2015

L'année 2015 a marqué le retour des journées régionales Santé-Sécurité au Travail.

Elles se sont déroulées du 3 au 25 septembre 2015, à la CCMSA pour 3 d'entre elles et 2 en région (à Toulouse et à Rennes)

Médecins et infirmiers au travail, ainsi que les conseillers en prévention du réseau étaient présents.

Le moment fort de ces journées a été **la présentation du nouveau plan SST2016-2020, dont l'une des priorités porte sur les TMS.**



Le Symposium de l'Inma, qui s'est déroulé le 18 septembre 2015 à Tours avait pour thématique centrale **"Actualités sur les risques professionnels en élevage : organisation de travail, zoonoses"**.

Au programme des travaux : l'évolution du monde agricole dans la gestion des élevages, le comportement animal et la docilité, la conception des bâtiments d'élevage pour le bien-être de tous, **les troubles musculo-squelettiques** et la salle de traite, la Tuberculose bovine et la fièvre Q.

Exemples de publications nationales en 2015...



www.msa.fr
Le Service MSA

Chaque année, la DSST réalise un bilan national à partir d'indicateurs TMS sur la base les déclarations de maladies professionnelles reconnues

Observatoire des TMS des actifs agricoles -Bilan national 2010-2014

Le bilan national des données 2010-2014 sur les TMS des actifs agricoles permet de déterminer les priorités d'actions selon les secteurs professionnels et les réalités de terrain.

Ils constituent également un levier important pour initier ou renforcer des démarches de prévention en entreprise.

Ce bilan montre l'importance de ces maladies qui représentent **93,1% du nombre total de l'ensemble de maladies professionnelles** en 2015 (95,6 % pour les salariés agricoles et 87,3 % pour les non salariés agricoles).

Téléchargement :

[11864 Observatoire des TMS 2010 2014](#)



Le contrat de prévention MSA

Présentation de l'accompagnement et de l'appui technique et financier proposés par la MSA avec le contrat de prévention. Ce dispositif est réservé aux entreprises agricoles de plus de moins de 200 salariés.

Téléchargement :

[10327 Le contrat de prévention](#)



outils mis en œuvre par la
MSA pour favoriser
l'appropriation de la culture
d'évaluation et de
prévention des risques par
les entreprises du secteur
agricole

Les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers en prévention :

-Le dispositif **AFSA** permet à une entreprise de "se mettre en mouvement" sur les questions de santé-sécurité au travail en réalisant une première action de prévention . (Aides Financières Simplifiées Agricoles),

- Le dispositif des **Contrats de prévention** s'adresse, pour sa part, plutôt aux entreprises désireuses d'être accompagnées dans la mise en œuvre d'un programme de prévention pluriannuel et acquérir une certaine autonomie en matière de management de la prévention des risques professionnels dans leur structure. (Contrats de prévention)

Le dispositif de **subvention** et de prêts a pour objet d'accompagner, quant à lui, la mise en place d'aménagements ou de dispositifs qui marquent un réel progrès en termes de prévention (innovation) ("Autres aides")

L'octroi d'une aide financière par la MSA en appui à cet accompagnement n'est pas automatique, il dépend des priorités de la politique de prévention définies en concertation entre l'Etat, la MSA et les partenaires sociaux.

Chaque année, la CCMSA réalise un rapport sur l'utilisation des financements dans le cadre de ces dispositifs. [Rapport annuel 2015](#)

Réduire le mal de dos sur mon tracteur

Pour réduire les risques
de mal de dos sur
mon tracteur

Bien choisir et utiliser son siège à suspension



Cette brochure présente des conseils et des solutions pour préserver son dos lors de travaux réalisés avec une machine agricole.

Le choix et l'utilisation du siège de suspension est l'une des thématiques principales développées.

Téléchargement :

[11204 Pour réduire les risques de mal de dos sur mon tracteur](#)

Les gestes et les postures du bûcheron

* vous guider

Gestes et postures
du bûcheron

Conseils et bonnes pratiques



Ce livret, à destination des travailleurs forestiers, informe sur les bons gestes et les bonnes postures à adopter pour chaque situation de travail (endurance, travail musculaire, abattage, ébranchage).

Téléchargement :

[7481 Gestes et postures du bûcheron](#)

Bilan de l'activité en Santé-Sécurité au Travail Année 2015

L'ACTIVITÉ 2015 EN SANTÉ- SÉCURITÉ AU TRAVAIL



www.msa.fr

Le bilan national SST 2015 détaille **toutes les actions menées par les équipes SST** MSA et les CGSS dans le cadre de la dernière année du plan 2011-2015, **notamment sur les TMS**.

Les données de sinistralité, les enquêtes menées par la MSA, ainsi que l'activité des fonctions supports (formation, juridique...) sont également présentées. Retrouvez également une annexe regroupant les données nationales d'activité de surveillance médicale, d'actions en milieu de travail et de secourisme.

Téléchargement :

[11853 Rapport d'activité 2015 en Santé-Sécurité au Travail](#)

[11853 Annexe rapport d'activité 2015 en SST](#)

Le plan SST 2011-2015

L'année 2015, dernière année du PSST

PLAN SST 2011-2015 BILAN



www.msa.fr

Avec encore de nombreuses actions nationales réalisées, notamment :

ZOOM sur une action nationale

Bilan de l'observatoire des TMS

Qui est concerné ?

Les salariés et les exploitants agricoles.

Comment s'est déroulée cette action ?

Cet observatoire réalisé chaque année permet de suivre l'évolution d'indicateurs spécifiques sur les TMS en agriculture. Il présente également les actions de prévention des TMS menées par la MSA auprès des professionnels agricoles (élaboration d'outils, interventions lors de manifestations sur les TMS...).

“Ce support de référence est une aide pour déterminer les actions prioritaires de prévention des TMS du plan SST 2016-2020.”

AXES DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX (ADN)

Troubles musculo-squelettiques

■ Cahier des charges pour la conception et le déploiement d'une méthodologie de prévention des TMS.

Par **Rachel Detraye**, conseillère nationale en prévention des risques professionnels, CCMSA



Constat d'une problématique

La MSA a fait le constat d'une très faible demande d'interventions en prévention des TMS dans les entreprises dites "non structurées".

Un premier échange avec les équipes SST du réseau MSA a montré qu'une communication descendante trop technicienne et trop centrée sur les notions de santé et de sécurité au travail était en décalage avec les préoccupations quotidiennes de nos ressortissants.

Pour améliorer la communication des messages de prévention et la mise en œuvre d'actions concrètes par les cibles, en 2015, une réflexion a été engagée sur un changement d'approche par notre réseau des "décideurs" des exploitations et entreprises agricoles, en tenant compte :

- du niveau hétérogène en prévention des TMS des équipes SST du réseau,
- de contraintes de disponibilité temporelle pour la mise en œuvre des actions de prévention des TMS,
- de la difficulté de ces mêmes équipes à faire le lien entre préoccupations des adhérents et TMS.

4359 maladies professionnelles liées aux TMS ont été recensées chez les actifs agricoles (salariés et non-salariés).

"L'ambition de la MSA est d'agir avec les entreprises sur les déterminants des situations de travail générateurs de TMS pour, à long terme, diminuer leur nombre."

La réalisation d'un cahier des charges par un groupe de travail SST de la MSA a permis d'imaginer les contours d'une méthode et d'un ensemble d'outils adaptés à créer qui permettent de mieux mobiliser les décideurs sur les questions de prévention des TMS, en vue d'un déploiement sur la durée du futur Plan SST.

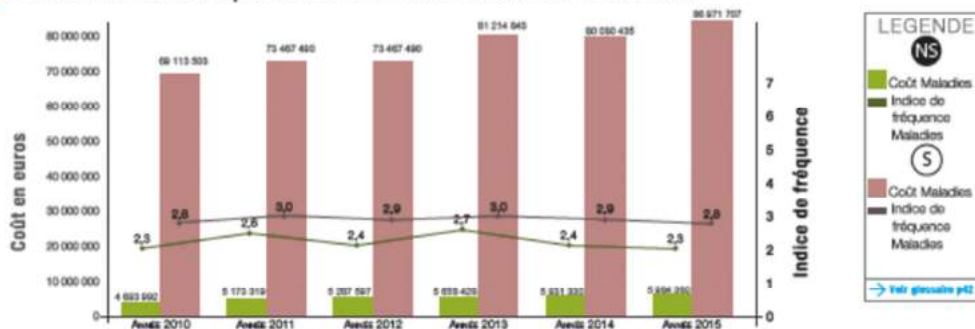
👁 Perspectives

Le transfert de la méthodologie permettra de :

- augmenter le nombre d'actions de prévention des TMS mises en œuvre par les adhérents sans avoir à mobiliser de ressources humaines SST supplémentaires,
 - favoriser la prise de recul de l'adhérent pour l'amener à considérer la prévention TMS comme une dimension de la gestion globale de son entreprise.
- évaluer nos actions.

■ Sinistralité

■ Coûts et indices de fréquence des MP avec et sans arrêt liés aux TMS



Accidents NS : après une hausse des TMS durant 3 ans, l'année 2015 confirme la tendance à la diminution du nombre de cas déjà observée en 2014. En revanche les coûts progressent.

Accidents S : l'augmentation du nombre de TMS entre 2010 et 2014 semble s'effacer et retour en nombre de cas et de fréquence à la situation de 2010. En revanche, les coûts augmentent (hausse de la durée moyenne d'arrêt).



Pour retrouver cette cartographie **INTERACTIVE** et voir apparaître des exemples de projets et d'actions mis en place par les services Santé-Sécurité au Travail des MSA depuis 2011, connectez-vous sur <http://ssa.msa.fr/lfr/actions-sante-securite-travail-msa>.

PLAN SANTÉ-SÉCURITÉ
AU TRAVAIL EN AGRICULTURE
2016-2020



Préparation du Plan SST MSA 2016-2020

Après plus d'un an de processus collaboratif avec le réseau SST, **le nouveau plan 2016-2020 a été présenté aux différentes instances nationales**

Etape ultime de cette démarche participative, une **consultation nationale SST** a eu lieu entre le 20 et le 28 mai 2015. Elle a permis d'ajuster les indicateurs et les cibles en prenant en compte les remarques de l'ensemble du réseau.

Ce nouveau plan SST MSA 2016-2020 a été présenté à l'ensemble des collaborateurs lors des journées régionales de septembre 2015.

Téléchargement :

[11847 Plan SST en agriculture 2016-2020](#)

Et depuis, que s'est-il passé? ...

Pour plus d'information sur les TMS, rendez-vous sur le site internet Santé et Sécurité en Agriculture de la MSA (SSA)

ssa.msa.fr

...et pour consulter l'exhaustivité des actions, des faits, des études et travaux menés par les MSA et/ou la CCMSA,



GLOSSAIRE



ABREVIATIONS

AAEXA (ou ATEXA) : Assurance contre les Accidents et les maladies professionnelles des Exploitants Agricoles

ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ARACT : Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail

APRIA R.S.A. : Réunion de sociétés d'assurances. Cet organisme assure la gestion de trois associations spécialisées dans l'assurance santé des professionnels indépendants : le **GAMEX** (Groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles, gestionnaire du régime obligatoire d'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles), la **RAM** (Réunion des Assureurs Maladie pour le régime obligatoire d'assurance maladie et maternité des professions indépendantes - artisans, commerçants, professions libérales) et l'**AAA** (Associations des Assureurs AAEXA)

AT : Accident du Travail

ATEXA : Assurance **A**ccidents du **T**ravail et maladies professionnelles des **EX**ploitants Agricoles

CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la CCMSA

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail [anciennement centres d'aides par le travail (CAT)]

ETA – JEV : Entreprise de travaux agricoles ; Entreprise de jardin espaces verts

INMA : Institut National de Médecine Agricole

InVS : Institut de Veille Sanitaire

IJ : Indemnité Journalière

IPP : Incapacité Permanente Partielle

MP : Maladie Professionnelle

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPA : Organisme professionnel agricole

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Public

OREADE : ORigine et Evènements des Accidents des Exploitants

ORPA : Observatoire des Risques Professionnels Agricole de la CCMSA

PACTE : Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'Etat

PSST : Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture

RA : Régime Agricole de protection sociale

RAAMSES : Régime Agricole d'Assurance Maladie et des Etudes Statistiques

SAEXA : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

SID : Système d'Information Décisionnel

SID ATMPEXA : Système d'Information Décisionnel pour les accidents du travail et des maladies professionnelles des exploitants agricoles.

SIMPAT : Système d'Information sur les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail (pour les salariés agricoles)

SISAL : Système d'Information du **SAL**ariat de la MSA (cotisations)

SST : Santé Sécurité au Travail

STIVAB : Etude pluridisciplinaire sur la santé et les conditions de travail dans la filière viande bretonne.

SUMER : SURveillance Médicale des Risques professionnels

TMS : Trouble Musculo-Squelettique

DEFINITIONS

Indice annuel de fréquence : nombre de maladies professionnelles avec et sans arrêt de travail par millier de travailleurs

Taux annuel de fréquence : nombre de maladies professionnelles avec et sans arrêt de travail par million d'heures travaillées

Maladie avec ou sans arrêt : maladie ayant donné lieu à un premier paiement de prestation (soin de santé et/ou Indemnité Journalière)

Maladie grave : maladie ayant entraîné une incapacité permanente partielle de la victime

Non-salariés agricoles : population regroupant les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles, les membres non-salariés et mandataires de sociétés, les conjoints ayant le statut de collaborateurs ou les conjoints participants aux travaux, les aides familiaux, les retraités ayant conservé la qualité de chef d'exploitation et les enfants de 14 à 16 ans (ou 20 ans en cas de poursuite des études)

Rente : pour les salariés agricoles, indemnisation versée à la victime atteinte d'une IPP égale ou supérieure à 10 % et calculée sur la base du salaire des douze mois civils précédant l'arrêt de travail (pour un taux de moins de 10 %, la rente est versée en une fois sous forme de capital)

Pour les non-salariés agricoles, indemnisation versée au chef d'exploitation à partir d'une IPP égale ou supérieure à 30 % mais également au conjoint du chef d'exploitation ou à l'aide familial en cas d'IPP de 100 %

Salariés agricoles : regroupe les ouvriers et les employés occupés dans les exploitations, entreprises, établissements, organismes, syndicats et groupements agricoles, assurés par la MSA contre le risque d'accident du travail, de trajet et de maladie professionnelle (AT-MP)

Cette population comprend également les gardes chasse, gardes-pêche, gardes forestiers, jardiniers, ainsi que les services de remplacement, les apprentis et stagiaires relevant du régime agricole

Soins de santé : somme des prestations en nature payées par la MSA : médicaments, consultations, hospitalisations privées ...

Travailleur : personne ayant travaillé dans un établissement d'une entreprise, quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur

TABLES des graphiques et des schémas

LISTE DES GRAPHIQUES

POUR LES ACTIFS AGRICOLES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES ET DE TMS AU REGIME AGRICOLE ET AU REGIME GENERAL SUR LA PERIODE 2011-2015	12
GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DE LA POPULATION DES ACTIFS AGRICOLES SELON LES 3 GRANDS SECTEURS ECONOMIQUES (2011-2015)	20
GRAPHIQUE 3 : NOMBRE DE RECONNAISSANCES DE TMS AVEC ET SANS ARRET 2005-2015	21
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DU NOMBRE DE TMS DES ACTIFS AGRICOLES SELON LES 3 GRANDS SECTEURS ECONOMIQUES	21
GRAPHIQUE 5 : REPRESENTATION DES TMS AU SEIN DES MALADIES PROFESSIONNELLES	22
GRAPHIQUE 6 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS PAR SECTEUR ECONOMIQUE 2011-2015	23
GRAPHIQUE 7 : REPARTITION DES TMS PAR AGENT CAUSAL - ACTIFS - 2011-2015	26

POUR LES SALARIES AGRICOLES

GRAPHIQUE 8 : REPARTITION ANNUELLE DES TMS AVEC ET SANS ARRET	29
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION ANNUELLE DES TMS PAR TABLEAU AUTRES QUE CEUX DU TABLEAU N° 39	30
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DES TMS DES SALARIES PAR TRANCHE D'AGE EN 2015	31
GRAPHIQUE 11 : REPARTITION DES TMS DES SALARIES PAR SEXE EN 2015	32
GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS REPARTI PAR LOCALISATION POUR LES SALARIES	33
GRAPHIQUE 13 : REPARTITION DES TMS PAR AGENT CAUSAL – SALARIES – 2011-2015	35
GRAPHIQUE 14 : NOMBRE CUMULE DE TMS AVEC ET SANS ARRET 2011-2015 POUR LES 12 PRINCIPAUX SECTEURS	37
GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS DE 2011 A 2015 POUR LES 12 PRINCIPAUX SECTEURS	38
GRAPHIQUE 16 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS AVEC ET SANS ARRET 2011-2015 POUR LES 12 PRINCIPAUX SECTEURS	39
GRAPHIQUE 17 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS AVEC ET SANS ARRET PAR SEXE - CULTURES ET ELEVAGES - ANNEE 2015	40
GRAPHIQUE 18 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS AVEC ET SANS ARRET PAR SEXE - COOPERATION - ANNEE 2015	42
GRAPHIQUE 19 : NOMBRE CUMULE DE TMS GRAVES 2011-2015 POUR LES 12 PRINCIPAUX SECTEURS	43
GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS GRAVES DE 2011 A 2015 POUR LES 12 PRINCIPAUX SECTEURS	44
GRAPHIQUE 21 : REPARTITION DES TMS GRAVES SELON LE TAUX D'IPP 2011-2015	45
GRAPHIQUE 22 : NOMBRE DE MALADIES AVEC TAUX IPP >25% POUR LES 3 PRINCIPAUX TMS ET POUR LES 12 SECTEURS LES PLUS TOUCHES 2011-2015	46
GRAPHIQUE 23 : COUT 2015 DES TMS : MONTANT DES SOINS DE SANTE	50
GRAPHIQUE 24 : COUT 2015 DES TMS : MONTANT DES IJ	50
GRAPHIQUE 25 : COUT 2015 DES TMS : MONTANT DES CAPITAUX DE RENTE	51
GRAPHIQUE 26 : REPARTITION DU COUT TOTAL 2015 DES TMS SELON LES 4 TYPES DE PRESTATIONS	51
GRAPHIQUE 27 : COUT TOTAL 2015 DES TMS PAR TABLEAU	52
GRAPHIQUE 28 : COUT TOTAL 2015 DES TMS PAR LOCALISATION	52
GRAPHIQUE 29 : EVOLUTION DU COUT MOYEN D'UN TMS REPARTI PAR LOCALISATION	53
GRAPHIQUE 30 : COUT MOYEN 2015 DES TMS PAR TRANCHE D'AGE	54
GRAPHIQUE 31 : COUT MOYEN 2015 DES TMS PAR TRANCHE D'AGE - TABLEAUX 39 ET 57/57 BIS	55
GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RECONNAISSANCES DE TMS ET DE LEUR FREQUENCE	56

GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS DES NON-SALARIES PAR STATUT	59
GRAPHIQUE 34 : REPARTITION ANNUELLE DES TMS DES NON-SALARIES.....	60
GRAPHIQUE 35 : DETAIL DES TMS AUTRES QUE CEUX DU TABLEAU N° 39 POUR LES NON-SALARIES	60
GRAPHIQUE 36 : REPARTITION DES TMS NON-SALARIES PAR AGE EN 2015.....	61
GRAPHIQUE 37 : REPARTITION DES TMS NON-SALARIES PAR SEXE EN 2015	62
GRAPHIQUE 38 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS REPARTI PAR LOCALISATION POUR LES NON-SALARIES	63
GRAPHIQUE 39 : NOMBRE DE TMS AVEC ET SANS ARRET DES NON-SALARIES PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2011-2015	65
GRAPHIQUE 40 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS DES NON-SALARIES DE 2011 A 2015.....	66
GRAPHIQUE 41 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS AVEC ET SANS ARRET DES NON-SALARIES 2011-2015 POUR LES 12 PRINCIPAUX SECTEURS	67
GRAPHIQUE 42 : REPARTITION DES TMS PAR AGENT CAUSAL - NON-SALARIES - 2011-2015	68
GRAPHIQUE 43 : DETAIL DES TMS PAR TABLEAU POUR LES CONJOINTS COLLABORATEURS	70
GRAPHIQUE 44 : REPARTITION DES TMS PAR SEXE POUR LES CONJOINTS COLLABORATEURS EN 2015	71
GRAPHIQUE 45 : REPARTITION DES TMS PAR TRANCHE D'AGE POUR LES CONJOINTS EN 2015.....	72
GRAPHIQUE 46 : NOMBRE DE TMS AVEC ET SANS ARRET DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2011-2015	73
GRAPHIQUE 47 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS AVEC ET SANS ARRET DES CHEFS D'EXPLOITATION 2011-2015	74
GRAPHIQUE 48 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS GRAVES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION DE 2011 A 2015	75
GRAPHIQUE 49 : NOMBRE DE TMS GRAVES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION 2011-2015	75
GRAPHIQUE 50 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TMS GRAVES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION DE 2011 A 2015	76
GRAPHIQUE 51 : REPARTITION DES TMS GRAVES SELON LE TAUX D'IPP POUR LES 12 SECTEURS LES PLUS TOUCHES 2011-2015...	77
GRAPHIQUE 52 : NOMBRE DE MALADIES AVEC TAUX IPP >30% DES CHEFS D'EXPLOITATION POUR LES 3 PRINCIPAUX TABLEAUX TMS ET POUR LES 12 SECTEURS LES PLUS TOUCHES 2011-2015	78
GRAPHIQUE 53 : INDICE DE FREQUENCE DES TMS AVEC ET SANS ARRET DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR SEXE - CULTURES ET ELEVAGES - ANNEE 2015	81
GRAPHIQUE 54 : COUT 2015 DES TMS : MONTANT DES SOINS DE SANTE.....	84
GRAPHIQUE 55 : COUT 2015 DES TMS : MONTANT DES IJ	84
GRAPHIQUE 56 : COUT 2015 DES TMS : MONTANT DES RENTES DE VICTIME.....	85
GRAPHIQUE 57 : REPARTITION DU COUT TOTAL 2015 DES TMS SELON LES 4 TYPES DE PRESTATIONS.....	85
GRAPHIQUE 58 : COUT TOTAL 2015 DES TMS PAR TABLEAU	86
GRAPHIQUE 59 : COUT TOTAL 2015 DES TMS PAR LOCALISATION	86
GRAPHIQUE 60 : EVOLUTION DU COUT MOYEN D'UN TMS REPARTI PAR LOCALISATION	87
GRAPHIQUE 61 : COUT MOYEN 2015 DES TMS PAR TRANCHE D'AGE	88
GRAPHIQUE 62 : COUT MOYEN 2015 DES TMS PAR TRANCHE D'AGE - TABLEAUX 39 ET 57/57 BIS	89
GRAPHIQUE 63 : EVOLUTION POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION DU NOMBRE DE TMS ET DE LEUR FREQUENCE.....	90

LISTE DES SCHEMAS

SCHEMA 1 : REPARTITION DES TMS SELON LA LOCALISATION (NOMBRE CUMULE DE 2011 A 2015)	24
SCHEMA 2 : REPARTITION DES TMS POUR LES ACTIFS AGRICOLES SELON LA LOCALISATION ET LE SEXE	25
SCHEMA 3 : NOMBRE DE TMS ET INDICE DE FREQUENCE PAR REGION - ACTIFS – 2011-2015	27
SCHEMA 4 : REPARTITION DES TMS POUR LES SALARIES AGRICOLES SELON LA LOCALISATION	34
SCHEMA 5 : NOMBRE DE TMS ET INDICE DE FREQUENCE PAR REGION – SALARIES – 2011-2015	36
SCHEMA 6 : REPARTITION DES TMS AVEC-SANS ARRET SELON LA LOCALISATION	64
SCHEMA 7 : NOMBRE DE TMS ET INDICE DE FREQUENCE PAR REGION – NON-SALARIES – 2011-2015	69

ANNEXES

- **Annexe I :** Les tableaux de maladies professionnelles du régime agricole, relatifs aux TMS
- **Annexe II :** Les catégories de Risque AT des actifs agricoles par grand secteur économique
- **Annexe III :** Répartition (%) de la population des actifs agricoles
- **Annexe IV :** Répartition (%) pour les actifs agricoles du nombre de TMS
- **Annexe V :** Répartition, pour les actifs agricoles, de l'indice de fréquence des TMS
- **Annexe VI :** Evolution, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt par tableau de maladies
- **Annexe VII :** Répartition (%), pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par tranche d'âge
- **Annexe VIII :** Répartition, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe IX :** Répartition, pour les salariés agricoles, de l'indice de fréquence des TMS avec ou sans arrêt par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe X :** Répartition, pour les salariés agricoles, du coût des TMS pour l'année 2012, selon le type de prestation
- **Annexe XI :** Coût moyen 2015, pour les salariés agricoles, d'un TMS par localisation (syndrome)
- **Annexe XII :** Coût moyen 2015, pour les salariés agricoles, d'un TMS par classe d'âge
- **Annexe XIII :** Evolution, du nombre de TMS pour les non-salariés agricoles par statut et par tableau de maladies
- **Annexe XIV :** Répartition (%) pour les non-salariés, du nombre de TMS par statut et par tranche d'âge
- **Annexe XV :** Répartition, pour les non-salariés agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe XVI :** Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe XVII :** Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS graves par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe XVIII :** Les catégories de Risque AT des salariés du Régime Agricole
- **Annexe XIX :** Les catégories de Risque AT des non-salariés du Régime Agricole
- **Annexe XX :** Programme du colloque INMA

Annexe I

Les tableaux de maladies professionnelles du régime agricole, relatifs aux TMS

Tableau 29		
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes		
Date de création : décret du 22 mai 1973		Dernière mise à jour : décret du 19 août 1993
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Affections ostéo-articulaires confirmées par des examens radiologiques : - arthrose du coude comportant des signes radiologiques d'ostéophytose ; - ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) ; - ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de K��lher). Troubles angioneurotiques de la main, pr��dominant �� l'index et au m��dus, pouvant s'accompagner de crampes de la main et de troubles prolong��s de la sensibilit�� et confirm��s par des ��preuves fonctionnelles.	5 ans 1 an 1 an 1 an	Travaux exposant habituellement aux vibrations transmises par : - Les machines-outils tenues �� la main, notamment : les machines percutantes, telles que les marteaux piqueurs, les burineurs, les machines roto-percutantes, telles que les marteaux perforateurs, les machines rotatives, telles que les meuleuses, les scies �� cha��ne, les taille-haies, les d��broussailleuses portatives, les tondeuses, les motohoues, les motoculteurs munis d'un outil rotatif, les machines alternatives, telles que les pon��seuses et les scies sauteuses ; - Les outils associ��s �� certaines des machines pr��c��d��es, notamment dans les travaux de burinage ; - Les objets en cours de fa��onnage, notamment dans les travaux de meulage et de polissage et les travaux sur machine �� r��treindre.
B - Affections ost��o-articulaires confirm��es par des examens radiologiques : - arthrose du coude comportant des signes radiologiques d'ost��ophytose ; - ost��on��crose du semi-lunaire (maladie de Kienb��ck) ; - ost��on��crose du scapho��ide carpien (maladie de K��lher).	5 ans 1 an 1 an	Travaux exposant habituellement aux chocs provoqu��s par l'utilisation manuelle d'outils percutants : - travaux de martelage ; - travaux de terrassement et de d��molition ; - utilisation de pistolets de scellement ; - utilisation de s��cateurs pneumatiques.
C - Atteinte vasculaire cubito-palmaire en r��gle unilat��rale (syndrome du marteau hypoth��nar) entra��nant un ph��nom��ne de Raynaud ou des manifestations isch��miques des doigts confirm��e par l'art��riographie objectivant un an��vrisme ou une thrombose de l'art��re cubitale ou de l'arcade palmaire superficielle.	1 an (sous r��serve d'une dur��e d'exposition de 5 ans).	Travaux exposant habituellement �� l'utilisation du talon de la main en percussion directe it��rative sur un plan fixe ou aux chocs transmis �� l'��minence hypoth��nar par un outil percut�� ou percutant.

Tableau 39		
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail		
Date de création : 15 janvier 1976		Dernière mise à jour : 21 août 1993 (décret du 19 août 1993)
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Épaule		
Épaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs).	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
Épaule enraidie succédant à une épaule douloureuse simple rebelle.	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
B - Coude		
Épicondylite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination.
Épitrochléite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination.
Hygromas :		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude ;	7 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital).	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
C - Poignet main et doigt		
Tendinite.	7 jours	Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.
Ténosynovite.	7 jours	
Syndrome du canal carpien.	30 jours	Travaux comportant de façon habituelle soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours	
D - Genou		
Syndrome de compression du nerf sciatique poplite externe.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée.
Hygromas :		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du genou ;	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
Tendinite de la patte d'oie.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
E - Cheville et pied		
Tendinite achilléenne.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds.

Tableau 53		
Lésions chroniques du ménisque		
Date de création : décret du 19 août 1993		Dernière mise à jour :
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif, confirmées par examens complémentaires ou au cours de l'intervention curative, ainsi que leurs complications : fissuration ou rupture du ménisque.	2 ans	Travaux comportant des efforts ou des ports de charges exécutés habituellement en position agenouillée ou accroupie.

Tableau 57		
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier		
Date de création : 20 mars 1999		Dernière mise à jour : décret du 22 août 2008
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences, transmises au corps entier : 1. Par l'utilisation ou la conduite : - de tracteurs ou machines agricoles, y compris les tondeuses autoportées, - de tracteurs ou engins forestiers, - d'engins de travaux agricoles ou publics, - de chariots automoteurs à conducteurs portés ; 2. Par l'utilisation de crible, concasseur, broyeur ; 3. Par la conduite de tracteurs routiers et de camions monoblocs ; 4. Par l'utilisation et la conduite des sulkys de courses et d'entraînement de trot, tractés par des chevaux

Tableau 57bis		
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes		
Date de création : 20 mars 1999 (décret du 19 mars 1999)		Dernière mise à jour : -
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux de manutention manuelle habituelle de charges lourdes effectués : - dans les exploitations agricoles et forestières, les scieries ; - dans les établissements de conchyliculture et de pisciculture ; - dans les entreprises de travaux agricoles, les entreprises de travaux paysagers ; - dans les entreprises artisanales rurales ; - dans les abattoirs et entreprises d'équarrissage ; - dans le chargement et le déchargement en cours de fabrication, dans la livraison, le stockage et la répartition des produits agricoles et industriels, alimentaires et forestiers.

Les catégories de Risque AT des actifs agricoles par grand secteur économique

CODES ET LIBELLES RISQUES DES SALARIES AGRICOLES	CODES ET LIBELLES ACTIVITES DES NON SALARIES AGRICOLES	SECTEUR ECONOMIQUE
110 Cultures spécialisées	01 - Maraîchage, floriculture	primaire
-	02 - Arboriculture fruitière	primaire
-	03 - Pépinière	primaire
-	04 - Cultures céréalières et industrielles	primaire
120 Champignonnières	07 - Autres cultures spécialisées	primaire
130 Elevages spécialisés gros animaux	08 - Elevages bovins – lait	primaire
-	09 - Elevages bovins – viande	primaire
-	10 - Elevages bovins mixte	primaire
-	11 - Elevages ovins, caprins	primaire
-	12 - Elevages porcins	primaire
-	13 - Elevages de chevaux	primaire
-	14 - Autres élevages de gros animaux	primaire
140 Elevages spécialisés petits animaux	15 - Elevages de volailles, de lapins	primaire
-	16 - Autres élevages de petits animaux	primaire
150 Entraînement, dressage, haras	17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	primaire
160 Conchyliculture	18 - Conchyliculture	primaire
170 Marais salants	20 - Marais salants	primaire
180 Cultures et élevages non spécialisés	19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture	primaire
190 Viticulture	05 - Viticulture	primaire
310 Sylviculture	06 - Sylviculture	primaire
320 Gemmage	-	primaire
330 Exploitations de bois proprement dites	21 - Exploitations de bois	primaire
340 scieries fixes	22 - Scieries fixes	primaire
400 Entreprises de travaux agricoles	23 - Entreprises de travaux agricoles	secondaire
410 Entreprises de jardins, paysagistes	24 - Entreprises de jardins, paysagistes	primaire
500 Artisans ruraux du bâtiment	-	secondaire
510 Autres artisans ruraux	-	secondaire
600 Stockage, condition. de pdts ag. sf fleurs . . .	-	secondaire
610 Approvisionnement	-	secondaire
620 Produits laitiers	-	secondaire
630 Traitement de la viande	-	secondaire
640 Conserveries de pdts autres que la viande	-	secondaire
650 Vinification	-	secondaire
660 Insémination artificielle	-	secondaire
670 Sucrerie, distillation	-	secondaire
680 Meunerie, panification	-	secondaire
690 Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	-	secondaire
760 Traitement des viandes de volailles	-	secondaire
770 Coopératives diverses	-	secondaire
801 Mutualité agricole	25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	tertiaire
811 Crédit agricole	-	tertiaire
821 Autres organismes professionnels	-	tertiaire
830 SICAIE personnel statutaire	-	tertiaire
832 SICAIE personnel temporaire	-	tertiaire
900 Gardes-chasses, gardes-pêche	-	primaire
910 Jardiniers, gardes -de propriété, -forestiers	-	primaire
920 Organismes de remplac., travail temporaire	-	primaire
940 Membres bénévoles	-	tertiaire
950 Etablissements privés d'enseig. tech ag.	-	tertiaire
970 Personnel enseignant agricole privé	-	tertiaire
980 Travailleurs handicapés des CAT	-	tertiaire

Annexe III

Répartition (%) de la population des actifs agricoles

POPULATION AGRICOLE	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
secteur primaire	71 %	70 %	71 %	71 %	71 %	71 %
secteur secondaire	9 %	9 %	9 %	9 %	9 %	9 %
secteur tertiaire	20 %	21 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Total population	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Annexe IV

Répartition (%), pour les actifs agricoles, du nombre de TMS

NOMBRE DE TMS	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
secteur primaire	74 %	74 %	76 %	73 %	74 %	74 %
secteur secondaire	21 %	21 %	20 %	22 %	21 %	21 %
secteur tertiaire	5 %	5 %	4 %	6 %	5 %	5 %
Total TMS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Annexe V

Répartition, pour les actifs agricoles, de l'indice de fréquence¹ des TMS

FREQUENCE DES TMS	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
secteur primaire	3,02	2,90	3,14	2,90	2,81	2,95
secteur secondaire	6,94	6,43	6,57	6,51	6,03	6,49
secteur tertiaire	0,71	0,68	0,60	0,78	0,69	0,69
tous secteurs	2,80	2,66	2,83	2,71	2,58	2,72

¹ Indice de fréquence : Nombre de maladies avec ou sans arrêt pour 1 000 affiliés

Annexe VI

Evolution, pour les salariés agricoles, du nombre de reconnaissances de TMS avec ou sans arrêt par tableau de maladie

ANNEES	NOMBRE DE RECONNAISSANCES DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
2011	12	3 150	22	173	128	3 485
2012	9	2 998	19	150	132	3 308
2013	6	3 198	31	179	126	3 540
2014	8	3 156	29	160	129	3 482
2015	8	3 011	22	168	144	3 353

Annexe VII

Répartition (%) en 2015, pour les salariés agricoles, du nombre de reconnaissances de TMS avec ou sans arrêt et graves par tranche d'âge

TRANCHES D'ÂGES	POPULATION	NOMBRE DE TMS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE DE TMS GRAVES
20 ans et moins	13,9 %	0,5 %	0,1 %
de 21 à 30 ans	26,7 %	7,6 %	3,5 %
de 31 à 40 ans	19,0 %	16,9 %	12,9 %
de 41 à 50 ans	18,8 %	35,4 %	36,5 %
de 51 à 60 ans	15,7 %	38,2 %	45,9 %
61 ans et plus	6,0 %	1,5 %	1,1 %

Annexe VIII

Répartition, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						NBRE DE MALADIES GRAVES					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
110	476	460	523	472	447	2 378	194	203	224	222	248	1 091
120	38	26	29	22	25	140	13	19	17	15	19	83
130	53	53	65	57	64	292	18	30	19	25	33	125
140	208	194	240	178	198	1 018	77	68	76	82	94	397
150	38	31	44	29	57	199	23	15	17	15	17	87
160	42	30	26	35	31	164	8	16	8	10	14	56
170	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1
180	185	201	222	195	174	977	67	96	92	88	103	446
190	689	636	711	753	694	3 483	314	323	319	257	354	1 567
310	38	49	31	38	45	201	18	12	29	33	22	114
320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
330	42	47	37	20	38	184	25	23	19	24	14	105
340	85	78	79	75	68	385	34	40	35	46	33	188
400	72	68	72	69	99	380	40	31	36	23	24	154
410	278	232	281	268	296	1 355	97	83	100	83	119	482
500	13	9	4	11	11	48	3	5	5	2	6	21
510	5	11	8	7	11	42	4	3	7	4	5	23
600	45	46	40	68	58	257	14	16	24	27	24	105
610	60	65	78	68	64	335	15	24	29	36	36	140
620	138	163	135	150	121	707	51	69	50	65	72	307
630	290	281	322	335	275	1 503	103	82	82	97	95	459
640	29	26	27	32	26	140	18	15	12	5	14	64
650	27	29	35	26	19	136	7	13	15	19	14	68
660	22	12	25	16	22	97	9	7	7	8	14	45
670	10	6	4	5	6	31	3	4	2	5	1	15
680	6	8	4	0	2	20	0	2	6	0	0	8
690	117	78	91	85	61	432	32	55	50	42	38	217
760	108	107	101	90	86	492	31	34	46	33	36	180
770	77	60	53	50	63	303	7	11	24	18	19	79
830	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
900	1	1	0	1	1	4	1	3	0	0	0	4
910	26	26	18	25	25	120	11	16	11	10	11	59
920	7	15	6	6	8	42	0	3	4	2	5	14
940	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
950	0	3	1	2	1	7	0	0	0	0	0	0
970	1	3	3	6	1	14	0	3	1	0	1	5
980	14	14	11	14	9	62	4	3	1	2	4	14
--4	10	11	3	5	8	37	0	2	1	1	1	5
801	23	27	25	20	19	114	18	13	10	19	8	68
811	14	18	8	20	11	71	6	9	3	4	9	31
821	185	170	156	200	189	900	61	73	91	73	93	391
Autres	11	14	21	29	20	95	2	4	4	6	15	31
Ensemble	3 485	3 308	3 540	3 482	3 353	17 168	1 329	1 429	1 476	1 401	1 615	7 250

Répartition, pour les salariés agricoles, de l'indice de fréquence¹ des TMS avec ou sans arrêt par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	INDICE DE FREQUENCE DES MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
110	3,03	3,03	3,28	2,93	2,77	3,00
120	21,29	14,48	15,98	12,10	13,91	15,54
130	3,99	3,77	4,44	3,70	4,06	3,99
140	7,87	7,39	9,39	7,06	7,84	7,91
150	2,32	1,87	2,66	1,75	3,49	2,41
160	6,80	4,53	3,74	4,80	4,15	4,75
170	0,00	0,00	2,09	0,00	0,00	0,43
180	1,77	1,89	2,01	1,79	1,61	1,81
190	4,09	3,75	3,90	4,02	3,74	3,90
310	7,32	9,69	6,03	7,39	8,97	7,87
320						
330	4,96	5,76	4,58	2,27	4,07	4,29
340	8,57	8,03	8,42	7,97	7,39	8,09
400	2,20	1,98	1,95	1,75	2,52	2,08
410	4,65	3,82	4,52	4,25	4,75	4,40
500	8,38	6,50	3,26	10,43	11,82	7,81
510	2,89	6,66	5,02	4,50	7,59	5,26
600	3,27	3,37	2,87	4,61	3,92	3,62
610	2,35	2,53	2,97	2,61	2,44	2,58
620	7,60	8,73	7,26	8,20	6,60	7,68
630	37,48	34,26	38,93	44,08	39,74	38,81
640	9,29	9,02	9,91	11,95	10,54	10,09
650	2,74	2,98	3,50	2,65	2,00	2,78
660	7,46	4,14	8,54	5,19	7,02	6,47
670	2,68	1,61	1,26	1,16	2,12	1,74
680	11,35	14,46	9,55	0,00	3,77	7,77
690	9,28	6,61	8,11	7,03	5,22	7,27
760	33,42	33,08	31,60	28,36	24,71	30,15
770	14,16	11,53	10,13	9,52	12,31	11,54
830	3,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,67
832						
900	0,78	0,80	0,00	0,80	0,82	0,64
910	2,49	2,65	1,95	2,83	2,97	2,57
920	1,45	2,46	1,04	1,06	1,56	1,53
940	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
950	0,00	0,03	0,01	0,02	0,01	0,01
970	0,21	0,63	0,60	1,18	0,20	0,57
980	1,39	1,36	1,09	1,34	0,87	1,21
--4	0,34	0,36	0,10	0,18	0,29	0,25
801	0,81	1,01	0,96	0,77	0,74	0,86
811	0,18	0,23	0,10	0,26	0,14	0,18
821	1,77	1,62	1,50	1,92	1,86	1,73
Autres						
Ensemble	3,04	2,86	3,00	2,92	2,84	2,93

¹Indice de fréquence : Nombre de maladies avec ou sans arrêt pour 1 000 travailleurs

Annexe X

Répartition, pour les salariés agricoles, du coût des TMS pour l'année 2015, selon le type de prestation

TYPE DE PRESTATIONS	COÛT TOTAL DES MALADIES (TMS)					TOTAL
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	
MONTANTS DES SOINS DE SANTE	13 268 €	3 833 221 €	18 437 €	551 641 €	389 763 €	4 806 330 €
MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES	80 102 €	32 398 753 €	286 207 €	3 518 979 €	3 130 704 €	39 414 745 €
MONTANT DES PRESTATIONS EXECUTEES EN ETABLISSEMENT HOSPITALIER PUBLIC	0 €	184 133 €	0 €	40 842 €	99 369 €	324 344 €
MONTANT DES CAPITAUX DE RENTE	348 708 €	35 800 953 €	477 961 €	4 528 225 €	3 917 933 €	45 073 780 €
COÛT TOTAL DES TMS	442 078 €	72 217 060 €	782 605 €	8 639 687 €	7 537 769 €	89 619 199 €

Annexe XI

Coût moyen 2015, pour les salariés agricoles, d'un TMS par localisation (syndrome)

COÛTS	Rachis	Epaule	Poignet-main-doigts	Coude	Canal carpien	Genou	Cheville-pied	sans précision
Coût moyen par syndrome	51 851 €	43 921 €	18 420 €	13 588 €	11 996 €	29 947 €	68 638 €	43 866 €

Annexe XII

Coût moyen 2015, pour les salariés agricoles, d'un TMS par classe d'âge

TRANCHES D'ÂGE	COÛT MOYEN D'UN TMS PAR TABLEAUX DE MALADIES					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
20 ans et moins	0 €	1 401 €	0 €	0 €	0 €	1 401 €
de 21 à 25 ans	0 €	8 170 €	0 €	39 079 €	24 957 €	10 447 €
de 26 à 30 ans	0 €	7 427 €	0 €	37 226 €	39 599 €	11 530 €
de 31 à 35 ans	0 €	15 505 €	0 €	65 975 €	47 172 €	20 294 €
de 36 à 40 ans	0 €	19 418 €	35 326 €	46 268 €	36 151 €	22 853 €
de 41 à 45 ans	0 €	22 358 €	4 294 €	75 455 €	76 424 €	26 553 €
de 46 à 50 ans	82 393 €	25 794 €	17 669 €	56 539 €	61 148 €	28 282 €
de 51 à 55 ans	61 157 €	27 586 €	64 675 €	39 810 €	53 905 €	29 737 €
de 56 à 60 ans	24 850 €	32 092 €	34 448 €	50 004 €	62 750 €	33 784 €
61 ans et plus	0 €	26 724 €	0 €	28 261 €	7 861 €	26 237 €

Annexe XIII

Evolution du nombre de TMS pour les non-salariés agricoles par statut et par tableau de maladies

STATUTS	ANNEES	NOMBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
		TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
CHEFS D'EXPLOITATION	2011	3	1 092	9	129	82	1 315
	2012	7	1 028	24	121	93	1 273
	2013	6	1 104	22	150	87	1 369
	2014	2	1 040	16	100	57	1 215
	2015	3	910	8	76	61	1 058
STATUTS (HORS CHEFS)	2011	0	76	0	0	5	81
	2012	1	62	0	0	4	67
	2013	0	68	1	5	1	75
	2014	1	65	0	5	4	75
	2015	0	76	1	7	7	91
DONT CONJOINTS COLLABORATEURS	2011	0	75	0	0	5	80
	2012	1	59	0	0	3	63
	2013	0	62	1	5	1	69
	2014	1	59	0	3	3	66
	2015	0	73	0	7	5	85
ENSEMBLE NON SALARIES	2011	3	1 168	9	129	87	1 396
	2012	8	1 090	24	121	97	1 340
	2013	6	1 172	23	155	88	1 444
	2014	3	1 105	16	105	61	1 290
	2015	3	986	9	83	68	1 149

Annexe XIV

Répartition (%), pour les non-salariés, du nombre de TMS par statut et par tranche d'âge

TRANCHES D'ÂGES	CHEFS D'EXPLOITATION		STATUTS (hors CHEFS)		CONJOINTS COLLABORATEURS		ENSEMBLE NON SALARIES	
	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS
30 ans et moins	8,2 %	1,4 %	7,8 %	0,0 %	3,2 %	0,0 %	8,2 %	1,3 %
de 31 à 40 ans	17,8 %	11,0 %	12,3 %	5,5 %	11,0 %	5,9 %	16,8 %	10,5 %
de 41 à 50 ans	29,5 %	30,6 %	24,9 %	28,6 %	32,4 %	27,1 %	28,7 %	30,5 %
de 51 à 60 ans	35,2 %	53,2 %	34,0 %	63,7 %	48,0 %	65,9 %	35,0 %	54,0 %
61 ans et plus	9,2 %	3,8 %	21,0 %	2,2 %	5,5 %	1,2 %	11,3 %	3,7 %

Annexe XV

Répartition, pour les non-salariés agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					TOTAL	INDICE DE FREQUENCE DES TMS					2011-2015
	2011	2012	2013	2014	2015		2011	2012	2013	2014	2015	
Maraîchage, floriculture	32	38	31	50	27	178	1,59	1,95	1,62	2,72	1,50	1,87
Arboriculture fruitière	27	32	28	26	20	133	2,15	2,59	2,31	2,17	1,70	2,19
Pépinière	11	7	7	4	10	39	3,21	2,05	2,08	1,17	3,03	2,30
Cultures céréalières et industrielles, « grandes cultures »	126	110	124	104	88	552	1,26	1,11	1,27	1,07	0,92	1,13
Viticulture	130	133	137	130	110	640	2,03	2,13	2,23	2,15	1,84	2,08
Autres cultures spécialisées	7	5	8	5	3	28	2,04	1,43	2,22	1,35	0,78	1,55
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	164	169	200	145	139	817	2,03	2,13	2,54	1,85	1,81	2,07
Marais salants	1	2	1	0	0	4	1,93	3,70	1,83	0,00	0,00	1,47
Élevage bovins - lait	331	338	392	362	305	1 728	3,50	3,66	4,33	4,12	3,57	3,83
Élevage bovins - viande	122	123	138	116	116	615	1,69	1,74	1,99	1,72	1,76	1,78
Élevage bovins - mixte	53	62	55	57	60	287	2,46	2,97	2,73	2,94	3,23	2,85
Élevage ovins, caprins	64	51	66	41	54	276	2,23	1,80	2,35	1,47	1,95	1,96
Élevage porcins	50	24	36	27	29	166	5,54	2,73	4,20	3,23	3,55	3,87
Élevage de chevaux	6	5	4	7	8	30	0,63	0,52	0,41	0,73	0,84	0,63
Autres élevages de gros animaux	2	2	0	3	2	9	1,33	1,33	0,00	1,91	1,26	1,16
Élevages de volailles, lapins	112	106	80	80	67	445	7,54	7,19	5,49	5,55	4,71	6,11
Autres élevages de petits animaux	10	12	7	10	10	49	1,17	1,35	0,77	1,08	1,04	1,08
Entraînements, dressages, haras, clubs hippiques	12	13	13	15	14	67	1,40	1,47	1,42	1,62	1,49	1,48
Conchyliculture	2	5	9	3	8	27	1,23	2,99	5,42	1,84	4,99	3,30
Sylviculture	4	1	2	2	0	9	4,32	1,15	2,29	2,39	0,00	2,09
Exploitations de bois	22	26	34	23	17	122	3,72	4,47	6,07	4,17	3,10	4,31
Scieries fixes	1	2	0	0	0	3	2,25	4,61	0,00	0,00	0,00	1,45
Entreprises de travaux agricoles	23	4	7	11	7	52	3,07	0,53	0,93	1,46	0,92	1,38
Entreprises de jardins, paysagiste, de reboisement	82	69	65	68	55	339	3,01	2,50	2,35	2,46	1,97	2,46
Mandataires des sociétés ou caisses locales d'AMA	0	0	0	1	0	1	0,00	0,00	0,00	3,53	0,00	0,62
Ensemble	1 394	1 339	1 444	1 290	1 149	6 616	2,33	2,27	2,48	2,25	2,04	2,28

Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						INDICE DE FREQUENCE DES TMS					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015
Maraîchage, floriculture	29	33	29	45	23	159	1,86	2,18	1,95	3,15	1,66	2,16
Arboriculture fruitière	27	30	27	25	19	128	2,87	3,24	2,96	2,78	2,16	2,81
Pépinière	9	7	6	4	10	36	3,12	2,44	2,12	1,42	3,65	2,55
Cultures céréalières et industrielles, « grandes cultures »	116	107	117	96	84	520	1,44	1,33	1,47	1,21	1,06	1,30
Viticulture	123	126	132	128	101	610	2,47	2,58	2,74	2,69	2,15	2,53
Autres cultures spécialisées	7	5	7	5	3	27	3,02	2,15	2,96	2,10	1,24	2,29
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	156	155	192	135	127	765	2,50	2,51	3,12	2,19	2,08	2,48
Marais salants	1	2	1	0	0	4	3,36	6,39	3,12	0,00	0,00	2,51
Élevage bovins - lait	310	320	372	342	272	1 616	3,67	3,86	4,54	4,28	3,47	3,96
Élevage bovins - viande	112	119	132	108	109	580	1,88	2,02	2,28	1,90	1,95	2,01
Élevage bovins - mixte	49	57	46	51	53	256	2,67	3,19	2,64	3,03	3,26	2,95
Élevage ovins, caprins	60	49	59	38	50	256	2,77	2,28	2,75	1,77	2,34	2,38
Élevage porcins	45	24	34	27	28	158	5,49	2,98	4,31	3,50	3,70	4,01
Élevage de chevaux	5	5	4	7	8	29	0,91	0,89	0,71	1,26	1,45	1,05
Autres élevages de gros animaux	2	2	0	2	2	8	2,48	2,56	0,00	2,58	2,58	2,04
Élevages de volailles, lapins	110	103	78	78	64	433	8,65	8,12	6,20	6,26	5,20	6,90
Autres élevages de petits animaux	9	12	7	10	9	47	1,99	2,61	1,50	2,13	1,93	2,03
Entraînements, dressages, haras, clubs hippiques	11	12	12	11	14	60	1,55	1,64	1,58	1,43	1,80	1,60
Conchyliculture	2	4	8	2	8	24	1,42	2,79	5,65	1,44	5,82	3,42
Sylviculture	4	0	2	2	0	8	6,31	0,00	3,38	3,53	0,00	2,74
Exploitations de bois	22	26	33	22	14	117	4,26	5,11	6,74	4,54	2,91	4,71
Scieries fixes	1	2	0	0	0	3	2,62	5,31	0,00	0,00	0,00	1,67
Entreprises de travaux agricoles	23	4	6	11	6	50	3,62	0,63	0,95	1,73	0,94	1,57
Entreprises de jardins, paysagiste, de reboisement	80	68	65	65	54	332	3,35	2,81	2,70	2,70	2,23	2,76
Mandataires des sociétés ou caisses locales d'AMA	0	0	0	1	0	1	0,00	0,00	0,00	3,79	0,00	0,69
Ensemble	1 313	1 272	1 369	1 215	1 058	6 227	2,71	2,65	2,88	2,59	2,28	2,63

Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS graves par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NOMBRE DE TMS GRAVES					2011-2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Maraîchage, floriculture	12	12	9	15	14	62
Arboriculture fruitière	6	9	14	6	13	48
Pépinière	1	5	2	1	1	10
Cultures céréalières et industrielles, « grandes cultures »	35	47	31	32	39	184
Viticulture	22	34	31	35	43	165
Autres cultures spécialisées	0	1	0	1	2	4
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	52	49	51	65	50	267
Marais salants	1	0	0	0	1	2
Élevage bovins - lait	92	107	82	94	112	487
Élevage bovins - viande	36	36	39	42	38	191
Élevage bovins - mixte	10	13	12	20	22	77
Élevage ovins, caprins	10	16	11	19	19	75
Élevage porcins	7	15	12	7	3	44
Élevage de chevaux	2	2	1	1	1	7
Autres élevages de gros animaux	0	0	0	1	0	1
Élevages de volailles, lapins	34	26	22	18	22	122
Autres élevages de petits animaux	1	3	4	1	2	11
Entraînements, dressages, haras, clubs hippiques	4	5	1	6	3	19
Conchyliculture	2	4	1	5	1	13
Sylviculture	0	2	0	0	0	2
Exploitations de bois	3	7	8	21	4	43
Scieries fixes	0	1	0	0	1	2
Entreprises de travaux agricoles	5	4	6	3	2	20
Entreprises de jardins, paysagiste, de reboisement	35	21	22	31	29	138
Mandataires des sociétés ou caisses locales d'AMA	0	0	0	0	0	0
Ensemble	370	419	359	424	422	1 994

Les catégories de Risque AT des salariés du Régime Agricole

CODE SECTEUR	LIBELLE SECTEUR
110	Cultures spécialisées
120	Champignonnières
130	Elevage spécialisé gros animaux
140	Elevage spécialisé petits animaux
150	Entrainement, dressage, haras
160	Conchyliculture
170	Marais salants
180	Culture et élevage non spécialisés
190	Viticulture
310	Sylviculture
320	Gemmage
330	Exploitations de bois proprement dites
340	scieries fixes
400	Entreprises de travaux agricoles
410	Entreprises de jardins, paysagistes, entreprises de reboisement
500	Artisans ruraux du bâtiment
510	Autres artisans ruraux
600	Stockage, conditionnement de produits agricoles (sf fleurs, fruits, légumes)
610	Approvisionnement
620	Produits laitiers
630	Traitement de la viande
640	Conserveries de produits autres que la viande
650	Vinification
660	Insémination artificielle
670	Sucrierie, distillation
680	Meunerie, panification
690	Stockage, conditionnement de fleurs, fruits, légumes
760	Traitement des viandes de volailles
770	Coopératives diverses
801	Mutualité agricole (bureau)
811	Crédit agricole (bureau)
821	Autres organismes professionnels (bureau)
830	SICAE personnel statutaire
832	SICAE personnel temporaire
900	Gardes-chasses, gardes-pêche
910	Jardiniers, gardes de propriété, gardes-forestiers
920	Organismes de remplacement, travail temporaire
940	Membres bénévoles
950	Etablissements privés d'enseignement technique agricole
970	Personnel enseignant des établissements d'enseignement agricole privé
980	Travailleurs handicapés des ESAT
--4	Apprentis

Les catégories de Risque AT des non-salariés du Régime Agricole

Code activité	Libellé secteur
01	Maraîchage, floriculture
02	Arboriculture fruitière
03	Pépinière
04	Culture céréalières et industrielles, "grandes cultures"
05	Viticulture
06	Sylviculture
07	Autres cultures spécialisées
08	Elevage bovins - lait
09	Elevage bovins - viande
10	Elevages bovins - mixte
11	Elevage ovins, caprins
12	Elevage porcins
13	Elevage de chevaux
14	Autres élevages de gros animaux
15	Elevage de volailles, de lapins
16	Autres élevages de petits animaux
17	Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
18	Conchyliculture
19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
20	Marais salants
21	Exploitations de bois
22	Scieries fixes
23	Entreprise de travaux agricoles
24	Entreprise de jardins, paysagiste, de reboisement
25	Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Observatoire des TMS des actifs agricoles – Bilan national 2011-2015

Etude réalisée par : Brigitte LEMERLE et Katell GORVAN

Contributeur DERS : Katell GORVAN

Comité de lecture : Magalie CAYON, Sylvie de la FABREGUE, Patrice HEURTAUT, Nadia JOUBERT

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour aider les professionnels agricoles à trouver des solutions de prévention adaptées à leur situation.



ssa.msa.fr

**La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole**



L'essentiel & plus encore